U d'/of OTTAWA
39003002711215

BIBLIOTHECA

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/diplomatieetdipl00harc

DIPLOMATIE ET DIPLOMATES

LES QUATRE MINISTÈRES

DE

M. DROUYN DE LHUYS

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juin 1882.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

DIPLOMATIE ET DIPLOMATES

LES QUATRE MINISTÈRES

DE

M. DROUYN DE LHUYS

PAR

M. LE COMTE BERNARD D'HARCOURT

ANCIEN AMBASSADEUR

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1882

Tous droits réservés

Universitas

DC
277.3
H37
1882

LES

QUATRE MINISTÈRES

DE M. DROUYN DE LHUYS

AVANT-PROPOS

I

Depuis que le régime parlementaire existe, les communications de documents diplomatiques aux assemblées sont devenues chaque année plus fréquentes; ils fournissent des renseignements utiles, mais incomplets. De même qu'on faisait autrefois des éditions de livres à l'usage des Dauphins, on fait de nos jours des éditions de dépêches à l'usage des Chambres. Dans le premier cas, il s'agissait d'embellissements; dans le second, on a principalement en vue les retranchements. Tout ce qui peut donner naissance à des susceptibilités, refroidir les rapports, compromettre une négociation entamée ou nuire à celle qui

demeure encore à l'état de projet, est soigneusement et avec grande raison mis de côté. Plus tard, l'histoire reprend ses droits ; les esprits se calment, l'ardeur des polémiques s'affaiblit, les chances de froissement sont moindres, et le besoin d'exposer les faits sous leur véritable aspect domine toute autre considération. C'est alors que des pièces ou des fragments de pièces laissés primitivement dans l'ombre peuvent être produits. Il n'est pas rare que des comptes rendus envoyés sous l'impression du moment, des récits d'entretiens, des échanges de vues, les développements d'un thème, le ton d'une lettre, donnent, quand beaucoup d'années se sont écoulées, une base d'appréciation nouvelle.

Rien ne peint mieux une situation que les correspondances écrites au jour le jour dans le seul but de renseigner un ministre ou de tracer à un agent son plan de conduite. Les dépêches du temps, avec leurs répétitions ou leur obscurité, avec le développement que reçoivent de petits détails tellement oubliés qu'ils sont à peine compréhensibles, restent la source historique la meilleure.

Dès qu'on analyse les correspondances, elles perdent une partie de leur cachet. La pensée a comme l'individu un habillement qui est particulier à chaque époque, et qu'on doit respecter si l'on veut conserver à cette époque sa physionomie spéciale.

Un grand nombre des dépêches contenues dans le présent ouvrage et qui sont reproduites d'après le texte original n'ont jamais été publiées, d'autres ne l'ont été que partiellement. Elles se rapportent à des sujets qui ont été souvent traités; mais toutes celles qui paraissent pour la première fois fourniront un complément d'informations sur des événements qui ont eu beaucoup de portée et sur le rôle des hommes qui y ont pris part. J'ajouterai que je n'ai pas entrepris ce travail sans m'être muni de l'assentiment du ministère des affaires étrangères.

II

Les relations extérieures d'un pays s'accommodent avec peine des changements de régimes et

de personnes dont nous avons pris l'habitude depuis un demi-siècle. Par suite de cette instabilité, la France sert difficilement de cadre à ces grandes existences diplomatiques dont le comte de Nesselrode, le prince de Metternich, lord Palmerston, le prince Gortchakoff ont été au dehors les types les plus saillants. On n'acquiert pas dans ces matières un crédit considérable sans les avoir maniées longtemps. L'homme d'État français qui, pour la génération actuelle, se rapprocherait le plus des types que je viens de citer est M. Drouyn de Lhuys. La diplomatie a été l'unité de sa vie; il a passé par tous les grades avant d'arriver aux premiers rangs. Son goût, ses aptitudes, l'extrême variété de ses connaissances l'attiraient vers les questions extérieures. Au-dessus des formes passagères des gouvernements, il mettait notre rôle vis-à-vis des autres nations et cet ensemble d'intérêts permanents dont nos dissentiments intérieurs compliquent la gestion sans modifier l'essence. Pendant trente ans, sa maison a été le rendez-vous de toutes les personnes qui ont touché directement ou indirectement aux questions extérieures. Il était entouré et consulté

avec la même déférence par des hommes appartenant aux nuances d'opinion les plus diverses. Le portefeuille des affaires étrangères, qui a été quatre fois entre ses mains, ne semblait jamais lui être retiré qu'à titre momentané. En quittant le pouvoir, M. Drouyn de Lhuys gardait toujours une incontestable autorité. Lorsque les agents du ministère des affaires étrangères n'avaient plus à recevoir ses ordres, ils venaient lui demander ses avis ou ses impressions.

Dans tous les événements importants qui se sont passés depuis l'avénement de la seconde République jusqu'à la chute de l'Empire, il a eu sa part d'influence. Mais je ne m'attacherai ici qu'aux grandes lignes de sa carrière. La vie d'un homme politique se résume ordinairement en quelques dates, parfois en une seule. Si l'on met ces dates en relief, on le fait mieux connaître ; et cette tâche permet d'apporter sur des points dignes d'intérêt les éclaircissements qui résultent souvent des notes ou correspondances laissées par un personnage considérable. Il y a eu dans l'existence ministérielle de M. Drouyn de Lhuys quatre épisodes essentiels que je me propose de

traiter à l'exclusion de tous les autres : l'expédition de Rome, en 1849, qui semble appartenir à un autre âge; les conférences de Vienne, en 1855, qui ont marqué une des principales phases de la diplomatie impériale; la convention du 15 septembre 1864, par laquelle on essaya de concilier les intérêts du Saint-Siége et de l'Italie; enfin les négociations qui ont précédé ou suivi la bataille de Sadowa, en 1866, et dont les résultats ont si gravement pesé sur les destinées de la France.

CHAPITRE PREMIER

EXPÉDITION DE ROME EN 1849.

I

Le premier ministère de M. Drouyn de Lhuys fut presque entièrement consacré aux affaires de Rome : on était au lendemain de l'élection du 10 décembre 1848. Des hommes appartenant à toutes les nuances de la majorité parlementaire et parmi lesquels figurait en première ligne M. Odilon Barrot avaient été appelés dans les conseils du nouveau président. M. Drouyn de Lhuys, chargé du portefeuille des affaires étrangères, avait à pourvoir à des solutions urgentes; il trouvait la question romaine engagée et devait prendre, à cet égard, de concert avec ses collègues, une détermination qui ne pouvait plus être ajournée. Les circonstances au milieu desquelles

on se trouvait en 1849 différent tant de l'époque actuelle qu'il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la manière dont la question se posait.

A la suite du meurtre de M. Rossi et des agitations qui suivirent, le pape Pie IX avait été contraint de chercher un refuge en dehors de ses États. Son départ de Rome avait eu parmi les catholiques un douloureux retentissement. Le désir de venir en aide à un pontife qui avait été plus populaire qu'aucun autre était très-général en France. On en avait eu la preuve au moment où le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon étaient en rivalité pour la Présidence. Rien dans la carrière antérieure des deux candidats ne trahissait une prédilection marquée pour les intérêts religieux. Le général Cavaignac était fils de conventionnel et frère de l'un des champions les plus célèbres de la démocratie militante. Le prince Louis-Napoléon, affilié autrefois, disait-on, aux sociétés secrètes italiennes, avait porté les armes contre l'autorité pontificale. Tous deux cependant firent à plusieurs reprises, pendant les semaines qui précédèrent l'élection, des décla-

rations favorables à la cause du Pape. Cette conduite avait évidemment pour but d'accroître leurs chances de succès, et elle établissait qu'à leurs yeux la majorité du corps électoral était sous l'empire de sentiments analogues.

Dans le courant d'idées qui régnait au commencement de 1849, on eût difficilement admis que la France restât simple spectatrice des événements qui avaient lieu à Rome. Se désintéresser de la question, c'était en abandonner le règlement à d'autres. L'Autriche était encore, à cette époque, l'adversaire et le rival avec lequel la France était habituée à soutenir tantôt des luttes armées, tantôt des luttes d'influence; quand les troupes autrichiennes envahirent l'État pontifical peu après la révolution de 1830, le roi Louis-Philippe, qui avait plutôt de la répugnance à toute mesure dont la guerre pouvait sortir, fit preuve, pour arrêter leur marche, d'une vigueur que l'opinion approuva. Dix-huit ans après, on voyait encore les choses au même point de vue. Une politique d'abstention eût mal répondu au sentiment public. Le nouveau cabinet comprenait la nécessité d'agir, sans se dissimuler les em-

barras et les périls d'une intervention. S'il y avait des inconvénients à faire l'expédition de Rome, il y en avait bien plus à ne pas la faire.

Laisser les Autrichiens venir à Rome et procéder seuls à la réintégration du Pape était une solution dont personne n'eût voulu. D'un autre côté, l'établissement d'une république mazzinienne, qui avait beaucoup plus de rapports avec les théories des insurgés de juin qu'avec les principes sur lesquels s'appuyait le gouvernement français, était fait pour inspirer à ce dernier de vives inquiétudes. On voyait triompher à Rome ces doctrines excessives qui sont la préface du désordre et le deuil de la liberté; le contre-coup de ces doctrines à Paris et leur propagation dans la Péninsule semblaient également dangereux. L'unité italienne s'est faite de nos jours sous le drapeau de la maison de Savoie. Quel était, dans cette question, l'intérêt de la France? L'occasion de l'examiner se présentera plus tard; ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agissait en 1849 d'un mouvement unitaire très-différent; on essayait d'établir l'unité italienne sous le drapeau de la démagogie. L'immense majorité des

Français repoussait alors une combinaison semblable. Ceux même que le sentiment catholique laissait très-indifférents étaient ainsi amenés peu à peu à se familiariser avec la pensée d'une intervention. On n'avait pas une idée parfaitement nette de l'état des choses qu'on voulait faire prévaloir; mais on était d'accord sur deux points :

Nous ne devions ni permettre à l'Autriche de restaurer à elle seule le pouvoir pontifical, ni laisser s'établir à Rome une république dont les principes étaient en opposition complète avec les nôtres.

L'expédition française n'eut donc pas, à l'origine, un but parfaitement déterminé.

Pour des motifs très-divers, on évitait de parler de la restauration du Pape. D'une part, il y avait une portion de la Chambre française que le mot effrayait; d'autre part, on pouvait espérer que la restauration s'opérerait toute seule. Aux yeux de M. Drouyn de Lhuys, il aurait été souhaitable que l'intervention en faveur de Pie IX n'eût pas à s'accuser d'une manière formelle, et que l'arrivée de nos troupes dans les États romains eût pour résultat de donner aux partisans des

idées modérées la force de reprendre eux-mêmes le dessus.

Enfin, si nos troupes étaient parties avec le but hautement proclamé de remettre le Pape sur son trône, nous perdions un de nos moyens d'action sur la cour papale, qui, sûre de retourner à Rome, n'aurait prêté qu'une oreille distraite aux demandes de réforme présentées par nous.

Ces demandes étaient fréquemment renouvelées. Pendant que les projets d'intervention se discutaient à Paris, M. Drouyn de Lhuys ne négligeait rien pour obtenir à Gaëte des déclarations ou des promesses ayant pour but d'entourer le pouvoir pontifical d'institutions et de garanties conformes à l'esprit du temps.

La tâche n'était pas sans difficultés. Une partie des conseillers du Saint-Père rejetait absolument la politique des concessions, affectait de ne voir dans les événements de Rome que la révolte d'une poignée de factieux, et confondait volontiers dans une même réprobation les libéraux et les démagogues.

Quel souverain, disaient les adversaires des concessions, avait agi plus que Pie IX dans le

sens des doctrines modernes, et quelle reconnaissance lui avait-on montrée? Il avait pris pour ministre dirigeant M. Rossi, un laïque, un homme du mouvement, un libéral convaincu, un défenseur des principes nouveaux. Tant que M. Rossi avait marché de concession en concession, des témoignages d'approbation se faisaient entendre; mais le jour où il avait voulu s'arrêter, un assassin le frappait.

L'exemple était-il encourageant? Ce qu'il fallait à l'État pontifical, ce n'étaient pas des formes constitutionnelles en désaccord avec la nature même de son gouvernement, c'étaient des institutions municipales largement comprises et propres à utiliser au profit du pays des facultés qui s'usaient dans les luttes stériles de la politique.

D'autres personnes tenaient à Pie IX un langage plus en rapport avec les circonstances et plus fait pour dissiper les malentendus qui existaient entre le Pape et ses sujets. On lui faisait observer que des institutions représentatives étaient partout et universellement demandées; qu'il y avait en leur faveur un courant dont la

force ne pouvait être méconnue par ceux même qui en contestaient les avantages; qu'elles passaient pour indispensables au bon fonctionnement d'un gouvernement; que le refus de les accorder était le prétexte dont les ennemis du Saint-Siége se servaient sans cesse pour battre en brèche son autorité; que si les excès de la République romaine provenaient d'une petite minorité, il restait hors de doute qu'un grand nombre d'habitants de l'État pontifical, sincèrement dévoués à l'ordre et à la religion, se prononçaient énergiquement en faveur des réformes constitutionnelles; qu'il était urgent de donner satisfaction à ces utiles auxiliaires et de chercher parmi eux un point d'appui qui fortifierait le pouvoir pontifical dans le présent et dans l'avenir, tandis que le secours apporté par les étrangers ne pouvait avoir qu'un caractère temporaire.

Ces idées étaient continuellement émises et soutenues par le duc d'Harcourt, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, et sont développées à chaque page de sa correspondance avec M. Drouyn de Lhuys. Elles trouvaient écho chez quelques prélats; mais leur nombre était

restreint et leur crédit fort affaibli. La majorité inclinait visiblement à la résistance et regardait les transactions comme plus dangereuses qu'opportunes.

Les hommages et les offres de service que le Saint-Siége recevait à ce moment induisaient à croire qu'on pouvait rentrer victorieusement à Rome et y faire triompher la volonté du souverain sans contrôle. La cour de Gaëte avait en effet de tous côtés des propositions de concours. A Madrid, les épreuves imposées au Pape avaient causé une grande émotion. Narvaez mettait un corps d'armée à la disposition du Saint-Père et faisait appel aux nations catholiques. Le roi de Naples se déclarait prêt à coopérer au rétablissement de l'autorité pontificale. Le cabinet de Turin lui-même ne se montrait pas éloigné de poursuivre le même résultat; et, dans le but d'organiser une intervention dont le caractère eût été exclusivement italien, il avait fait à la cour de Naples des ouvertures qui furent déclinées.

Quant à l'Autriche, elle accordait son appui sans hésitation, et le gouvernement français s'inquiétait beaucoup de l'entente qui pouvait

s'établir à ce sujet entre Vienne et Gaëte.

Conformément aux instructions de M. Drouyn de Lhuys, le duc d'Harcourt revenait sans cesse dans ses entretiens avec le Pape et avec le cardinal Antonelli sur les graves conséquences que l'arrivée des Autrichiens entraînerait. C'était un cas de guerre imminent. Après tous les témoignages de sympathie et de dévouement que la France avait donnés au Saint-Siége, elle était en droit d'attendre qu'une détermination dont l'effet devait être si grand, ne fût pas prise en dehors d'elle et sans un accord préalable entre les puissances. Les réponses étaient assez vagues. On n'avait aucune information positive, assurait le cardinal Antonelli, sur les projets de l'Autriche, qui, suivant toute apparence, ne prendrait pas une résolution pareille sans s'être entendue avec les autres cabinets de l'Europe; mais le gouvernement papal ne pouvait formuler une opinion à propos d'éventualités qui n'avaient rien de précis.

Sous les réticences du cardinal Antonelli on devinait clairement cette pensée : Si la France ne nous donne aucun secours, doit-elle s'atten-

dre à nous voir repousser celui qui nous est offert d'ailleurs?

Pressé par l'opinion, craignant que l'Autriche n'entrât brusquement en campagne, le gouvernement français commençait dès lors à sortir un peu de sa réserve, ainsi que le prouve la dépêche suivante :

« *M. Drouyn de Lhuys au duc d'Harcourt,*
30 *janvier* 1849.

« Le gouvernement de la République, au mi-
« lieu des préoccupations de toutes sortes qui
« l'assiégent en ce moment, n'a pas un instant
« perdu de vue les grands intérêts affectés par
« les événements dont Rome a été le théâtre.
« Depuis deux mois, il met tous ses soins à
« combiner les moyens de replacer le chef de
« l'Église dans cet état d'indépendance et de
« liberté en dehors duquel l'accomplissement
« efficace de sa haute mission lui serait si diffi-
« cile, et si, dans les négociations que nous
« avons ouvertes à ce sujet, nous éprouvons
« quelque hésitation sur le choix de ces moyens,
« elle tient, en grande partie, à la crainte de
« sacrifier l'avenir au présent, de jeter, par des

« mesures précipitées et insuffisamment réflé-
« chies, le germe de complications nouvelles.
« C'est dans cette pensée que nous avons donné
« un plein assentiment à la proposition faite
« par la cour de Madrid et déjà acceptée avec
« quelques modifications par celle de Naples,
« d'ouvrir des conférences où les représentants
« des gouvernements catholiques délibéreraient
« sur cette grave question. »

Les mots : « Si nous éprouvons quelque hésitation sur le choix de ces moyens », indiquaient que le gouvernement français ne repoussait pas l'idée d'une intervention armée. Plus on hésitait à Paris, plus les partisans de l'Autriche gagnaient du terrain ; à Gaëte, elle était l'espoir du parti absolutiste. On se flattait qu'une restauration entreprise par elle rétablirait les choses sur l'ancien pied, et que le Pape, dont on redoutait toujours les tendances libérales, renoncerait définitivement aux projets de réforme appuyés par la France. Une campagne militaire ayant Rome pour objectif devenait chaque jour plus vraisemblable ; il s'agissait seulement de savoir qui ferait la campagne.

Dans une dépêche adressée au duc d'Harcourt en date du 22 février, M. Drouyn de Lhuys discutait la question en ces termes :

« Nous avons toujours pensé que le concours « du cabinet de Turin avec le cabinet de Naples « était la meilleure des combinaisons. Nous y « voyons en effet ce triple avantage que la proxi- « mité de ces deux puissances, par rapport au « territoire romain, assure tout à la fois à l'ac- « tion qu'elles pourraient exercer plus de facilité « et une efficacité plus durable; que leur qualité « d'États italiens ménagerait certaines suscepti- « bilités respectables dans leur principe et affai- « blirait probablement bien des résistances; « enfin que la coopération de la Sardaigne à une « telle œuvre, en lui attirant l'inimitié des anar- « chistes, l'engagerait de plus en plus dans les « voies où elle semble vouloir entrer depuis « qu'elle a reconnu le vrai danger de la situation.

« Dans le cas où des obstacles insurmontables « et que nous ne pouvons prévoir s'opposeraient « à ce que la Sardaigne fût admise à prendre « part au règlement de cette question, nous ne « ferions certes aucune difficulté de consentir à

« l'intervention de l'Espagne. Nous en avons
« nous-mêmes, les premiers, indiqué l'éventua-
« lité au cabinet de Vienne, qui s'est empressé
« d'y donner son assentiment. Mais nous som-
« mes loin d'avoir la conviction qu'une telle
« combinaison fût d'un succès aussi prompt,
« aussi certain que celle dont nous parlions tout
« à l'heure. L'entreprise tentée par Naples et la
« Sardaigne réunies nous paraîtrait si facile que
« nous n'hésiterions pas à en accepter la res-
« ponsabilité. Si c'était l'Espagne qui s'en char-
« geât avec Naples, nous espérerions encore
« sans doute; mais notre confiance serait bien
« moins absolue. Il ne faut pas perdre de vue
« d'ailleurs qu'exclure la Sardaigne de toute
« participation, ce serait lui faire une injure
« réelle, ce serait la rejeter, en quelque
« sorte, dans les rangs ennemis, et qu'il n'est
« pas indifférent, lorsqu'il s'agit de l'Italie, de
« l'avoir pour soi ou contre soi. Veuillez me
« faire connaître le plus promptement possible
« les sentiments du Saint-Père et du cardinal
« Antonelli sur les idées que je viens de vous
« exprimer. »

La réponse du duc d'Harcourt ne laissa aucun doute sur les dispositions du Saint-Siége, qui repoussait formellement l'intervention piémontaise, à laquelle d'ailleurs Naples refusait de s'associer. Au sujet des réformes, nos démarches obtenaient peu de résultat; comme les conférences se tenaient sur le territoire napolitain, on avait adjoint au duc d'Harcourt le comte de Rayneval, ministre de France auprès du roi de Naples. Les deux plénipotentiaires essayaient de lutter contre les tendances absolutistes qui s'affirmaient chaque jour davantage, et s'efforçaient de démontrer combien il était nécessaire d'ôter à l'insurrection romaine les prétextes dont elle se servait, par l'octroi de garanties également conformes aux vœux des populations et aux véritables intérêts du Saint-Siége. Pie IX n'opposait pas aux plénipotentiaires français une fin de non-recevoir; il se contentait de demander du temps et de faire observer que les concessions accordées par lui jusqu'alors n'avaient servi qu'à le mettre dans la triste situation où il se trouvait.

II

Tel était l'état des choses à Gaëte au moment où le gouvernement français, découragé par l'insuccès des tentatives qui avaient été faites pour organiser des interventions communes, et craignant que l'Autriche n'intervînt seule, envoyait avec l'autorisation de l'Assemblée un corps d'armée à Civita-Vecchia. Le général Oudinot, investi du commandement de ce corps d'armée et débarqué à Civita depuis le 26 avril, poursuivait aussitôt sa marche vers Rome, où il ne croyait pas rencontrer une résistance sérieuse; mais il subissait le 30, sous les murs de la ville, un échec qui avait pour résultat de suspendre notre action et de donner en même temps un nouvel aspect aux affaires.

A Paris, l'impression produite par l'échec du général Oudinot fut très-vive. Les adversaires du gouvernement en profitèrent pour obtenir de l'Assemblée un vote par lequel les ministres

étaient invités « à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné». Il n'était pas facile de préciser quel était ce but. Lorsque l'envoi du corps expéditionnaire avait été mis en délibération, le gouvernement français, ne voulant ni s'aliéner aucune des fractions importantes de l'Assemblée, ni froisser aucune des puissances étrangères, s'était borné à des explications assez vagues. L'idée générale qui avait pu en ressortir était celle-ci : les questions qui s'agitent dans la Péninsule touchent la France de trop près pour que nous ne nous mettions pas en mesure d'opposer la force à des solutions contraires à nos intérêts. S'il avait fallu définir ces solutions, on se serait trouvé en face de profondes divergences. En admettant que le premier vote fût obscur, le second ne faisait qu'épaissir l'obscurité. C'était un témoignage de défiance plutôt qu'une indication sur la politique à suivre. Il aurait provoqué immédiatement une crise ministérielle si l'Assemblée qui venait de prendre cette détermination n'eût été à la veille de disparaître. Comme des

élections nouvelles allaient avoir lieu, M. Odilon Barrot et ses collègues ne crurent pas devoir abandonner leur poste et se préparèrent à remplir, autant que cela était possible, le désir de la majorité jusqu'au moment où la nomination d'une autre Assemblée permettrait de connaître plus exactement les vœux du pays.

On résolut de faire partir pour Rome un envoyé extraordinaire, M. de Lesseps, qui reçut de M. Drouyn de Lhuys les instructions suivantes :

« Les faits qui ont marqué le début de l'expé-
« dition française dirigée sur Civita-Vechia étant
« de nature à compliquer une question qui se
« présentait d'abord sous un aspect plus simple,
« le gouvernement de la République a pensé
« qu'à côté du chef militaire chargé de la direc-
« tion des forces envoyées en Italie, il convenait
« de placer un agent diplomatique qui, se con-
« sacrant exclusivement aux négociations et
« aux rapports à établir avec les autorités et les
« populations romaines, pût y porter toute l'at-
« tention, tout le soin nécessaires dans d'aussi
« graves matières. Votre zèle éprouvé, votre

« expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus « d'une occasion dans le cours de votre carrière, « vous ont désigné pour cette mission délicate « au choix du gouvernement. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous « allez avoir à intervenir. Le but que nous « nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les « désole et d'empêcher que le rétablissement « d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même « compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres « puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence « particulière et directe, aura pour effet naturel « de rendre plus facile à atteindre le but que je « viens de vous indiquer. Vous devrez donc « mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat; mais, dans les « efforts que vous ferez à cet effet, vous aurez « à fuir deux écueils que je dois vous signaler. « Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait

« donner lieu aux hommes investis en ce mo-
« ment, dans les États romains, de l'exercice du
« pouvoir, de croire que nous les considérons
« comme un gouvernement régulier, ce qui leur
« prêterait une force morale dont ils ont été dé-
« pourvus jusqu'à présent.

« Il faut, dans les arrangements partiels que
« vous pourrez avoir à conclure avec eux, éviter
« toute parole, toute stipulation propre à éveil-
« ler les susceptibilités du Saint-Siége et de la
« conférence de Gaëte, trop portée à croire que
« nous sommes disposés à faire bon marché de
« l'autorité et des intérêts de la cour de Rome.
« Sur le terrain où vous allez vous trouver placé,
« avec les hommes à qui vous aurez à faire, la
« forme n'est guère moins importante que le
« fond. Telles sont, Monsieur, les seules direc-
« tions que je puisse en ce moment vous donner.
« Pour les rendre plus précises, plus détaillées,
« il faudrait avoir, sur ce qui s'est passé depuis
« quelques jours dans les États romains, des
« informations qui nous manquent. Votre juge-
« ment vous inspirera suivant les circonstances.
« Vous devez d'ailleurs vous concerter avec

« MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce
« qui aura quelque gravité, sur tout ce qui n'exi-
« gera pas une solution absolument immédiate.
« Je n'ai pas besoin de vous recommander d'en-
« tretenir avec M. le général Oudinot des rap-
« ports intimes et confiants, absolument néces-
« saires au succès de l'entreprise à laquelle vous
« êtes appelé, Monsieur, à concourir ensem-
« ble. »

Il y avait donc, en réalité, deux missions diplomatiques qui devaient concourir au même but : l'une à Rome, l'autre à Gaëte. Elles devaient éviter toutes deux de s'imprégner outre mesure du milieu dans lequel elles vivaient. Les dépêches de MM. de Rayneval et d'Harcourt montrent qu'ils étaient loin de subir les influences antilibérales qui dominaient autour d'eux. M. de Lesseps ne sut pas se garantir au même degré contre les avances du triumvirat romain.

La courte apparition de M. de Lesseps en Italie a soulevé beaucoup de polémiques. Il y avait une sorte d'incompatibilité entre la mission et le titulaire. Le trait saillant du caractère de M. de Lesseps est une impatience des obstacles

qui mène aux grands résultats ou aux grands échecs. La mission qu'on lui confiait avait plus d'apparence que de portée et consistait surtout à gagner du temps. Au moment d'achever son mandat, l'Assemblée constituante venait d'émettre un vote conçu en termes assez ambigus. Par déférence pour elle, on devait y donner une suite; mais le gouvernement craignait, à juste titre, d'engager l'avenir et de prendre des mesures que l'Assemblée nouvelle aurait pu désapprouver. Le vote avait eu lieu le 7 mai, et le corps électoral était convoqué pour le 13 du même mois. Jusqu'à l'heure où le suffrage universel se serait prononcé, on avait le désir de laisser la question entière.

M. de Lesseps n'appartenait pas à la diplomatie proprement dite. Antérieurement à 1848, il avait suivi d'une manière très-brillante la carrière des consulats. Jeté par les circonstances dans une atmosphère nouvelle, il avait devant lui des écueils que les hommes les plus éminents ne réussissent pas toujours à éviter, lorsqu'ils n'ont pas eu cette éducation professionnelle acquise d'une manière pour ainsi dire incon-

sciente par celui qui a parcouru tous les grades diplomatiques. On pourrait comparer, sous ce rapport, le monde diplomatique au monde financier. Tel banquier, sans même que son intelligence et son coup d'œil soient au-dessus de la moyenne, conduira à bonne fin une opération financière dans laquelle l'ingénieur le plus capable ou l'astronome le plus distingué succomberont. Le banquier sera guidé, instruit, averti ou arrêté par une foule d'indices dont ses collègues et lui auront seuls une perception nette et qui échapperont à d'autres. Il en est de même du diplomate qui a vu échouer beaucoup de missions et qui, en assistant aux naufrages, apprend, par une sorte d'instinct, comment on s'en préserve.

M. de Lesseps, à qui des triomphes si éclatants étaient réservés sur un autre terrain, s'est laissé dominer en Italie par des entraînements contre lesquels un diplomate de profession se serait mieux défendu. L'exemple est d'autant plus frappant que la valeur personnelle du négociateur était plus incontestable.

Celui qui reçoit des instructions pendant les

moments de trouble doit avoir acquis l'habitude de lire entre les lignes. Dans le cas dont il s'agit, un ministre des affaires étrangères ne pouvait évidemment dire ni laisser entendre que le vote des représentants du pays était inexécutable. On se fiait à la prudence de l'agent pour concilier l'intérêt national avec les égards dus à une Assemblée expirante. Les directions données avaient un caractère très-vague; au fond, elles signifiaient : Examinez la situation qui résulte à Rome des derniers événements; rendez-nous compte; bornez-vous à des arrangements partiels; ne donnez pas d'inquiétudes au Saint-Siége ni d'encouragements aux triumvirs, et tenez-vous dans une réserve qui nous permette d'attendre le moment très-prochain où les intentions de la majorité de la France nous seront mieux connues.

Mais une pareille attitude ne cadrait guère avec la nature d'esprit de M. de Lesseps. Pour un homme de sa trempe, on exigeait trop en lui demandant de ne rien faire.

Dès le début, M. de Lesseps donne à sa mission une ampleur qui allait devenir dangereuse.

Les passages suivants sont extraits de sa première dépêche :

« A peine arrivé à Rome, les triumvirs m'ont « fait connaître leur désir de me voir. J'ai été « leur rendre visite, je leur ai déclaré que j'étais « envoyé par mon gouvernement pour chercher « et dire la vérité sur l'état des esprits dans la « population romaine depuis les événements du « 30 avril; que notre but était d'employer tous « les moyens compatibles avec la dignité du « pays et l'honneur militaire pour empêcher une « lutte déplorable entre les Français et les Ro- « mains; que, d'après les observations que j'al- « lais faire, observations dont le général Oudinot « serait informé, j'espérais pouvoir bientôt « signifier que tout acte ou démonstration « d'hostilités cesserait de la part de l'armée fran- « çaise contre la ville de Rome.

« J'ai émis confidentiellement l'idée de faire « décider par l'Assemblée nationale qu'une « députation choisie dans son sein irait au quar- « tier général pour traiter et viendrait me « demander de me joindre à elle. J'ai l'espoir « que cette idée sera adoptée; j'ai déjà reconnu

« par moi-même les dispositions favorables des « triumvirs, du président de l'Assemblée natio- « nale, de plusieurs députés, des clubs (élément « avec lequel il est nécessaire de compter en ce « moment) et de quelques hommes influents de « l'opposition.

« Ce résultat a été amené par des démarches « qui n'ont pas laissé un instant de repos. Lors- « que je me présenterai avec la députation de « l'Assemblée au quartier général, il y aura lieu « de conclure un arrangement. Je viens de rédi- « ger un projet dont je vous transmets une « copie. »

Ce projet était ainsi conçu :

« En conséquence de la déclaration réci- « proque de cessation de toute hostilité entre « l'armée française et la ville de Rome, M. le « général Oudinot de Reggio, commandant en « chef l'armée expéditionnaire de la Méditer- « ranée, et M. Ferdinand de Lesseps, ministre « plénipotentiaire en mission, sont convenus des « articles suivants avec les membres de la com- « mission de conciliation déléguée auprès du

« quartier général français par l'Assemblée natio-
« nale de Rome :

« ARTICLE PREMIER. Aucune entrave ne sera
« plus apportée par l'armée française à la liberté
« des communications de Rome avec le reste
« des États romains.

« ART. 2. L'armée française sera accueillie
« comme une armée de frères.

« ART. 3. Le pouvoir exécutif actuel cessera
« ses fonctions et sera remplacé par un gouver-
« nement provisoire composé de citoyens origi-
« naires des États romains et désigné par l'As-
« semblée nationale romaine, jusqu'au moment
« où les populations romaines, appelées à faire
« connaître librement leurs vœux, se seront pro-
« noncées sur la forme du gouvernement qui
« devra les régir et sur les garanties à consacrer
« en faveur du catholicisme et de la papauté. »

Le général Oudinot ne se refusa pas à accepter les articles précédents comme base de négociation. Si le projet avait l'inconvénient considérable de grossir l'importance du gouvernement provisoire de Rome en traitant avec lui de puissance à puissance, il avait, par contre, l'avan-

tage de permettre l'entrée immédiate de l'armée à Rome ; le commandant en chef évitait ainsi cette pénible alternative, ou de rester sous le coup d'un échec, ou d'enlever la ville par voie d'assaut. D'un autre côté, M. de Lesseps, arrivant de Paris, apportait les derniers ordres du gouvernement et devait connaître, mieux que personne, les exigences qui résultaient du vote de la Chambre. Enfin, M. de Lesseps défendait son plan avec une extrême chaleur, et il avait dans le succès de ses efforts une confiance tellement entière qu'elle devenait contagieuse.

Mais la force de volonté ne peut rien contre la logique des choses. A peine se fut-on rendu compte à Rome de l'esprit dans lequel les pourparlers s'engageaient, qu'on se hâta de mettre à profit les dispositions du négociateur. Le ton d'une lettre adressée deux jours après par Mazzini à M. de Lesseps montre que le triumvirat s'enhardissait et ne négligeait pas l'occasion qui lui était offerte pour se mettre complétement sur le pied d'égalité avec le gouvernement français :

« Les courriers porteurs des correspondances « habituelles qui partent de Porta-Angelica

« viennent d'être repoussés par les Français par « ordre du général. Que signifie la cessation des « hostilités, si nous continuons d'être cernés et « entravés dans tout ce qui peut nous servir à « informer les provinces et à préparer nos « moyens de défense contre les Autrichiens et « les Napolitains? Quel effet cela doit-il produire « sur nos populations, si ce n'est de croire que « la trêve n'est pour nous qu'un mot vide de « sens?

« Cet état de choses ne peut durer. Songez « donc que nous avons notre territoire envahi, « et qu'il faut nous défendre.

« Les courriers ont été repoussés au pont de « Acquatraversa. Voyez si vous pouvez porter « remède à tout cela; je connais le pays et je « sais que toute négociation sera impossible si « cet état de choses se prolonge.

« Rome, 17 mai 1849.

« *Signé* : MAZZINI. »

Ainsi les meneurs de Rome, qu'en Italie ou ailleurs personne n'avait acceptés comme un gouvernement, et à qui l'on témoignait de grands

égards en entamant une négociation avec eux, menaçaient déjà de la suspendre.

L'incident des courriers n'eut pas de suite, mais l'attitude d'une partie de la population vis-à-vis des Français donnait souvent lieu à des scènes regrettables. Personnellement M. de Lesseps ne fut l'objet d'aucune manifestation déplacée, bien qu'il montrât en beaucoup d'occasions cette insouciance du danger qui est un des traits de son caractère. Mais comme il partageait son temps entre le quartier général et le palais Colonna, où réside l'ambassade de France, les besoins du service l'obligeaient souvent à envoyer au palais Colonna des membres de sa mission auxquels pendant le trajet l'insulte et la menace n'étaient pas toujours épargnées. On en trouve la preuve dans une lettre adressée par M. de Lesseps au triumvirat, le 22 mai :

« J'avais envoyé à l'ambassade le premier « secrétaire de ma mission avec une communi- « cation de ma part. Au moment où les Français « étaient tranquillement réunis, un groupe « d'étrangers voulut envahir la salle; il fut « promptement expulsé, mais il attendit à la

« porte, dans le voisinage d'un poste romain, les « fils de la France, et ne fut inquiété par aucun « agent de la force publique, malgré ses vocifé- « rations ridicules et ses gestes provocateurs. « Lorsque la voiture dans laquelle se trouvait « mon délégué sortit de l'hôtel, les insultes « recommencèrent, et l'on tenta même d'arrêter « les chevaux. Je mépriserais pour ma part de « pareils actes sauvages, s'il ne s'agissait que de « moi ; mais les Français pacifiques en sont alar- « més ; je viens donc exiger de vous une répa- « ration et des garanties pour l'avenir. »

La réponse faite le même jour par le triumvirat est une dénégation embarrassée et peu satisfaisante. Le poste ne serait pas intervenu parce qu'on croyait que les vociférants étaient des Français.

Au milieu de ces incidents secondaires, M. de Lesseps continuait à agir, soit vis-à-vis des membres de l'Assemblée, soit vis-à-vis du triumvirat, pour qu'ils laissassent entrer nos troupes. Le projet d'arrangement n'ayant pas été accepté de prime abord comme on l'avait espéré, le général Oudinot pensait que la suspension d'hosti-

lités ne devait pas se prolonger. M. de Lesseps demandait qu'elle fût maintenue jusqu'a l'arrivée des réponses de Paris. Rien n'autorisait à avoir une grande confiance dans le sort du projet, qui pouvait ne recevoir ni l'approbation du gouvernement français ni l'acquiescement des triumvirs. En prévision du cas où les négociations seraient rompues, M. de Lesseps demandait, le 21 mai, au gouvernement français un renfort de vingt à vingt-cinq mille hommes :

« Je suis d'avis de maintenir à tout prix et « contre tous le général Oudinot. Surtout, ne lui « envoyez pas de nouveau matériel de siége; ce « sont des troupes qu'il lui faut; avec elles, « l'Autriche craindra de nous faire la guerre, « tandis qu'avec une augmentation de matériel « de siége nous paraissons décidés à foudroyer « Rome, ce à quoi en aucune circonstance je ne « prêterai les mains; et, si les intentions du « gouvernement n'étaient pas telles que je me « crois autorisé à les interpréter, je n'hésiterais « pas à vous prier de me rappeler... Je viens du « quartier général; j'ai lu à M. d'Harcourt cette « dépêche; il proteste contre l'inaction de l'ar-

« mée, sans toutefois s'opposer à l'exécution de « mon opinion acceptée par le général Oudinot. « Il dit qu'il ne comprend rien à ce que je fais. « Je vais toujours. Vous jugerez qui des deux « a raison. Nous sommes d'ailleurs dans les « meilleurs termes de cordialité, si ce n'est d'en- « tente cordiale. »

M. de Lesseps, en effet, allait toujours. Les négociations se poursuivaient avec insistance de sa part, avec une disposition marquée à traîner les choses en longueur de la part des triumvirs, qui entamaient une discussion minutieuse sur chaque article.

Mis en demeure de prendre une décision, ils se retranchèrent, au moyen de la lettre suivante, derrière l'Assemblée romaine :

« L'Assemblée a remarqué la manière dont « les mots *République romaine* sont studieuse- « ment évités dans votre premier article (du « projet d'arrangement); elle a cru y démêler « une intention défavorable... Rome n'a pas « besoin de protection; on n'y combat point, et « si quelque ennemi venait à se présenter sous « ses murs, elle saurait lui résister par ses pro-

« pres efforts. C'est à la frontière toscane, c'est « à Bologne qu'on peut protéger Rome aujour- « d'hui.

« Par ces raisons et par bien d'autres encore, « l'Assemblée a dû, bien qu'à regret, juger le « projet inadmissible. »

L'attitude du triumvirat devenait ainsi de plus en plus hautaine. Par une sorte de sarcasme, elle engageait l'armée française campée sous les murs de Rome à se rendre à Florence ou à Bologne pour défendre la frontière de la nouvelle république.

III

A partir de ce moment, le général Oudinot, redoutant l'influence que ces lenteurs pouvaient avoir sur l'esprit des troupes, ne cesse d'adresser à M. de Lesseps des observations très-pressantes. Les efforts du commandant de l'armée étaient secondés par M. de Rayneval, qui écrivait à M. de Lesseps, le 27 mai :

« Je constate que vous agissez non-seule-
« ment sans vous préoccuper des antécédents,
« mais uniquement guidé par vos inspirations et
« sans aucune direction écrite du gouverne-
« ment.

« En complet désaccord avec M. d'Harcourt
« et avec moi, puisant toute votre force et tous
« vos pouvoirs dans cette circonstance, dont
« j'apprécie toute la portée, que vous avez sur
« les intentions du gouvernement de la Répu-
« blique des données plus récentes, vous dis-
« posez en maître de la situation, et vous para-
« lysez l'armée.

« Il se peut que les Romains nous ouvrent
« leurs portes ; ils tarderont d'autant plus
« qu'ils verront l'armée moins disposée à agir ;
« mais, grâce aux conditions que vous avez
« faites, la question, suivant moi, reculera au
« lieu d'avancer. Je proteste de toute la force
« de mes convictions contre ces conditions ;
« elles entraînent non-seulement la reconnais-
« sance d'un gouvernement que la République
« a formellement déclaré ne pas vouloir recon-
« naître, mais nous font faire avec lui une

« alliance offensive et défensive... Est-il bien « dans le vœu de la France de tendre la main à « un gouvernement qui a commencé par l'as- « sassinat... et qui ne voit de salut que dans « nos bouleversements intérieurs?... Je crois de « mon devoir de repousser formellement toute « responsabilité dans tout ce qui s'est fait depuis « le jour de votre arrivée. »

En dépit des résistances et malgré la décision de l'Assemblée romaine, qui semblait devoir mettre fin à toutes négociations, M. de Lesseps continuait à s'occuper avec les triumvirs de clauses additionnelles ou de rédaction d'articles qui n'étaient en réalité qu'une variante des projets primitifs. A Rome aussi bien qu'au quartier général il multipliait ses démarches, employant toutes les ressources de son esprit tantôt à convaincre les meneurs de Rome, tantôt à faire patienter les généraux. Mais le commandant de l'armée française, trouvant qu'une plus longue attente engageait gravement sa responsabilité, écrivait à M. de Lesseps le 23 mai :

« Vous êtes, Monsieur, très-séduisant ; per- « sonne ne le sait mieux que moi. Le général

« Vaillant a, lui aussi, été sous le charme en « vous écoutant, mais à la réflexion il reste « très-convaincu que le *statu quo* auquel nous « nous condamnons est funeste et porte la plus « grave atteinte à la dignité et aux intérêts de « la France, non moins qu'à l'honneur militaire. « Les autres officiers généraux que j'ai vus ce « matin m'ont fait la même déclaration. Nous « vous supplions de ne pas enchaîner plus long- « temps notre liberté d'action ; je vous le « demande en particulier très-instamment... « Ma confiance en vous est grande, vous le « savez ; toutefois, je ne dois pas vous dissimu- « ler que personne, absolument personne, ne « s'associe à vos espérances ; on les prend pour « des illusions.

« En résumé, déclarez aux triumvirs que, « puisqu'ils n'ont point adopté les bases de « votre proposition, la suspension des hostilités « est rompue. Voilà ce que, dans votre intérêt, « dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la « France, nous vous prions de faire, sans plus « de retard. Le général Vaillant craint de ne « pas vous l'avoir dit assez ; mais en ce moment

« je suis son interprète et celui de tous mes « compagnons d'armes. »

L'allusion faite par le général Oudinot se rattache à un petit incident qui mérite d'être cité, parce qu'il place sous un jour très-vrai la personnalité de M. de Lesseps. On était fort indisposé contre lui à l'état-major du corps expéditionnaire ; il avait été convenu que le général Vaillant irait le voir et lui exposerait les griefs dont on se plaignait. Le général Vaillant, très-absolu dans ses idées et n'ayant pour l'élément civil, à l'exemple de plusieurs militaires, qu'une considération limitée, se promettait de parler nettement. Les résultats de l'entretien furent très-différents de ce qu'on attendait. Sans avoir l'éloquence proprement dite, M. de Lesseps possède un autre don plus pratique, celui de convaincre. Il a un mélange de bonhomie, de franchise, d'expansion, d'aperçus élevés, de vues conciliatrices et d'assurance imperturbable, qui manque rarement son effet, au moins à titre passager. Ses interlocuteurs sont tout étonnés de ne plus penser de la même manière. Revenu au milieu de ses compagnons d'armes, le général

Vaillant ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il avait subi l'ascendant de son interlocuteur dans le cours de cet entretien, qu'en discutant avec lui il s'était senti ébranlé, que cependant, après l'avoir quitté, il persistait plus que jamais dans son opinion première et regardait la prolongation du *statu quo* comme déplorable.

Cette nécessité de sortir du *statu quo* était bien le sentiment qui dominait au quartier général. Le commandant en chef n'avait fait que traduire l'impression qui régnait autour de lui, mais les instances, objections, avertissements, protestations venaient échouer devant cette volonté de réussir qui n'abandonne jamais M. de Lesseps. Toujours à la recherche de combinaisons nouvelles, il eut recours à une promesse dont il attendait grand succès, en adressant aux président, vice-présidents et membres de l'Assemblée constituante romaine, la déclaration suivante :

« Dans la gravité des circonstances actuelles,
« et au moment où va se terminer fatalement
« une crise qui abattra ou relèvera à jamais le
« drapeau italien, un dernier devoir m'est imposé,

« celui de faire connaître publiquement la vérité,
« comme je l'ai déjà fait à mon gouvernement et
« aux personnes choisies par vous pour entrer
« en pourparlers. Le public s'est beaucoup trop
« occupé de moi; il s'inquiète, il s'agite, et les
« Romains voient bien, avec cet instinct po-
« pulaire qui distingue les masses, que quel-
« qu'un les trompe. Moi, homme de paix, de
« vérité et d'humanité, j'ai en main la preuve
« que l'on me désigne déjà au poignard de l'as-
« sassin comme la cause de l'agitation et de l'in-
« quiétude publique. Je ne veux être un obstacle
« pour personne; et afin de laisser au pays, à
« l'Assemblée, au pouvoir constitué l'entière
« liberté de réfléchir, de discuter, de décider, je
« me retire pour quelques jours au quartier
« général de l'armée française. De là, je veillerai
« efficacement, d'accord avec le général en chef,
« à la sûreté de mes compatriotes inoffensifs qui
« restent à Rome. Lorsque tout espoir sera perdu,
« j'irai moi-même les chercher, s'il y a lieu,
« m'écriant en attendant : Malheur, malheur à
« la ville éternelle si l'on touche un seul cheveu
« d'un Français ou de tout autre étranger! On

« m'a demandé de toutes parts : Comment voulez-
« vous que nous vous recevions en amis, si vous
« ne nous donnez aucun gage patent, public ?

« .....Puisqu'il est dans l'intérêt de tous
« d'ouvrir les yeux des aveugles, de mettre les
« méchants dans l'impuissance de nuire et de
« soustraire la majorité saine de la population à
« l'influence du chef qui la terrifie et l'opprime,
« et saurait, au besoin, en faisant vibrer adroi-
« tement la corde patriotique, provoquer un élan
« unanime pour le triomphe de la plus détestable
« des causes, je produis au grand jour ce gage
« si demandé, si désiré par les véritables Romains,
« qui seraient seuls perdus par la ruine de leur
« pays. Un pareil gage, pour lequel je ne crains
« pas, dans l'intérêt d'une sainte mission, de
« compromettre ma responsabilité et mon avenir,
« le voici :

« La République française garantit contre
« toute invasion étrangère les territoires des
« États romains occupés par ses troupes.

« Cet article, ajouté aux trois propositions
« qui vous ont été soumises, confondra nos
« ennemis intérieurs et extérieurs, et convaincra

« les plus incrédules. Le sort de votre pays est « entre vos mains, ne faillissez pas à vos devoirs, « pas plus que n'y failliront l'armée française, « son chef et le ministre conciliateur. Ne perdez « pas un temps précieux, et si vous avez à « Rome un traître, auquel je pardonne et « auquel vous pardonnez, cherchez-le, vous le « trouverez. »

Il n'y avait dans le gage offert par M. de Lesseps rien qui fût de nature à modifier sensiblement l'état des choses; car la France ne pouvait évidemment admettre que le territoire occupé par ses troupes fût envahi.

L'inconvénient de cette rédaction était de prêter à l'équivoque et de laisser répandre dans Rome le bruit erroné que nous accordions une garantie au gouvernement insurrectionnel. Ce dernier affectait de croire que la France consentirait à prendre le rôle d'un factionnaire préposé à la défense des frontières. Tous les efforts des triumvirs tendaient à établir entre la République française et la République romaine une solidarité dont le cabinet français ne se souciait nullement. M. de Lesseps voyait bien, par intervalles, à

quel point sa propre responsabilité était engagée. La lettre suivante, écrite à M. Drouyn de Lhuys, porte la trace des agitations au milieu desquelles il vivait :

« Depuis plusieurs jours je voyais les trium-
« virs fort en relation avec des missionnaires
« anglais et américains, agents de propagande
« politique ou religieuse.....

« Cet homme d'État (Mazzini), remarquable
« par son intelligence, n'est qu'un vulgaire
« ambitieux. Il n'a pas compris qu'inspiré jus-
« qu'ici par le génie de la conspiration, il pouvait,
« en s'appuyant sur les éléments conservateurs
« de la société, régénérer son pays, le monde
« peut-être, sans secousse violente. Il a continué,
« étant maître du pouvoir, à ourdir les trames
« ténébreuses et infernales qui l'avaient occupé
« toute sa vie.

« Vingt-cinq ans de séjour dans les prisons de
« l'Europe et dans l'exil ne lui permettent plus
« d'ouvrir les yeux à la lumière et ont fait de lui
« l'ennemi le plus acharné de la société. Il vou-
« drait régénérer les hommes en passant sur des
« ruines et sur des cadavres. J'ai dû lutter

« corps à corps avec lui pendant sept jours et « sept nuits, et poursuivre de sang-froid avec lui « (ainsi que je le lui ai dit en face, d'homme à « homme) un terrible duel dans lequel un de « nous devait périr si nous ne nous donnions « pas la main, que je lui offrais. Je ne crains pas « d'avouer que je voulais arriver au même but « que lui, sauf le schisme, par la vérité, la charité « et l'amour de l'humanité, et non par le men- « songe, le sang et la dévastation. La vigueur de « mon corps m'a permis enfin de dormir moins « que lui; je l'ai emporté. Dès le jour où j'ai « quitté Rome, tranquille sur le sort des com- « patriotes que j'y laissais, et où j'ai pu échapper « aux embûches qui m'ont été tendues jusqu'au « dernier moment, j'ai regardé le succès comme « certain.

« Je vous prie de me renvoyer M. de la Tour « d'Auvergne, qui me manque; montrez-lui, je « vous prie, cette dépêche. Montrez-la aussi à « M. de Lamartine, qui m'a élevé, au début de « notre éternelle République, dans une position « que je n'aurais jamais eue sans lui.

« .....Cette lettre vous servira pour répondre

« à toutes les personnes qui doivent vous écrire « sur mon compte de divers pays, et qui peut- « être me représentent comme un révolution- « naire dangereux.

« Je calcule que nous pourrons faire chanter « un *Te Deum* à Saint-Pierre le 1er juin... Quel « beau jour pour la France! Pourvu que les « dévastateurs de Rome ne fassent pas quelque « acte de folie! »

Cette dernière phrase montre que M. de Lesseps redoutait, au moment de l'entrée de nos troupes, des incidents semblables à ceux dont Paris a été le témoin en 1871.

Il y avait à l'époque de 1848 une phalange peu nombreuse, mais très-redoutable, composée d'hommes appartenant à toutes les nationalités et qui se transportait de ville en ville, laissant partout des traces lamentables de son passage. On la voyait alternativement à Paris, à Francfort, à Dresde, dans le duché de Bade, dans le Wurtemberg, à Berlin, à Vienne, et elle avait en fin de cause adopté Rome à titre de point central de ses opérations. Là où cette phalange arrivait, elle s'appelait invariablement « le peuple ». Ses chefs con-

naissaient à fond la mise en scène des mouvements insurrectionnels et tiraient parti d'une expérience acquise dans toutes les capitales de l'Europe pour organiser les éléments qu'ils trouvaient sur les lieux mêmes. Leur habileté était de choisir, dans chaque endroit, une idée généreuse ou populaire qui servît de drapeau et de mot d'ordre. C'est par là que les agitateurs ont quelque prise sur des esprits chevaleresques comme M. de Lesseps. Toutefois, lorsqu'on lit attentivement sa correspondance, on voit que ses illusions sur les meneurs de Rome étaient plus apparentes que réelles. Il imitait le voyageur qui, placé tout d'un coup dans une société peu rassurante, s'empresse de dire à ses voisins : « Au milieu de vous, ma confiance est entière. »

Dans les sphères gouvernementales françaises, les chefs de l'insurrection romaine n'avaient jamais eu aucun crédit. M. Odilon Barrot et ses collègues, informés de l'attitude de M. de Lesseps, se trouvèrent immédiatement en désaccord avec leur agent, ainsi que le constate une dépêche adressée le 25 mai par M. Drouyn de Lhuys à M. de Lesseps :

« Le projet de convention joint à votre pre-
« mière dépêche a appelé toute l'attention du
« gouvernement de la République, et je dois
« vous dire qu'il nous a paru impossible d'en
« concilier les termes avec les instructions qui
« vous avaient été remises, avec celles qu'avait
« reçues auparavant M. le général Oudinot et
« qui vous sont devenues communes. Nous
« avons constamment déclaré que la France ne
« reconnaissait pas la République romaine; le
« gouvernement du Saint-Père n'a cessé d'être,
« à nos yeux, le gouvernement romain... Il nous
« est absolument impossible de sanctionner un
« pareil arrangement qui mettrait le gouverne-
« ment de la République en contradiction avec
« la politique suivie jusqu'à présent par lui
« dans cette question. Vous voudrez bien pren-
« dre, suivant les circonstances, les dispositions
« nécessaires pour vous replacer sur le terrain
« indiqué par vos instructions. »

A la même date du 25 mai, M. de Lesseps envoyait au gouvernement français une dépêche télégraphique dans laquelle on lit : « Je suis au

« quartier général... nos affaires marchent au « delà de mes espérances. »

Mais les espérances de M. de Lesseps commençaient à ne plus être partagées nulle part. Les chefs de l'armée murmuraient; les plénipotentiaires français à Gaëte se plaignaient que leur situation fût intenable en présence des négociations directes poursuivies avec le triumvirat romain. A Paris, on était persuadé de plus en plus que M. de Lesseps s'engageait dans une voie sans issue. Une délibération prise en conseil des ministres et communiquée à M. de Lesseps, sous la date du 29 mai, mettait fin à une mission qui inspirait en Europe des défiances et des inquiétudes dont le gouvernement républicain de 1848 tenait essentiellement à ne pas demeurer solidaire. Comme on l'avait prévu, l'Assemblée législative élue le 14 mai par le corps électoral français n'apportait pas dans les affaires romaines les mêmes dispositions que l'Assemblée constituante, et désirait ardemment que l'occupation de Rome par nos troupes fît disparaître le triumvirat dont Mazzini était l'inspirateur. Interrompue un moment, la campagne suivit son cours;

le général Oudinot, muni des renforts qui lui étaient nécessaires, reprit l'offensive, entra dans Rome et ne revint en France qu'après avoir installé au lieu et place des triumvirs une autorité régulière.

IV

Le rappel de M. de Lesseps est l'un des derniers actes du ministère de M. Drouyn de Lhuys. Ce fut M. de Tocqueville, son successeur, qui prit la résolution de traduire M. de Lesseps devant le conseil d'État, en soumettant à une enquête officielle les incidents auxquels sa mission avait donné lieu.

Comme je m'occupe spécialement ici de la part prise par M. Drouyn de Lhuys à l'expédition de Rome, les débats ou la sentence du conseil d'État ne rentrent pas dans le cadre que je me suis tracé. Je ferai seulement remarquer combien les principes dont M. Drouyn de Lhuys et M. de Les-

seps s'inspirèrent en cette occasion étaient différents.

Dès son arrivée à Rome, M. de Lesseps, rejetant les précédents, peu soucieux des conséquences que son attitude pouvait avoir sur nos rapports avec les cabinets de l'Europe, s'inspira d'une pensée républicaine plutôt que d'une pensée française; il eut le mirage d'une république sœur dont les égarements méritaient de l'indulgence et qu'il était chargé de ramener dans les voies de la modération. Les difficultés de l'entreprise l'excitèrent au lieu de le décourager.

Pour ceux qui ont une négociation à conduire, le goût des obstacles est un péril. Ailleurs il est souvent le piédestal de la popularité et de la gloire. M. de Lesseps a poursuivi et réalisé une des conceptions les plus vastes de notre époque; il tient, par son indomptable énergie, à la grande famille des Fernand Cortez et des Pizarre, qu'on n'amoindrit pas en disant qu'ils n'auraient peut-être pas été des diplomates irréprochables. Les facultés de M. de Lesseps avaient besoin d'une autre atmosphère pour donner leur vraie mesure. L'éclat et le retentissement de ses actes laissent

tout à fait dans l'ombre les erreurs d'appréciation qu'il a pu commettre lorsqu'il cherchait encore sa voie.

A côté des pionniers entreprenants et aventureux, il y a les continuateurs. M. Drouyn de l'Huys représentait, en matière de politique extérieure, cet ensemble d'idées qu'une multitude d'hommes éminents se sont transmis l'un à l'autre, et qui est l'œuvre du temps. Pour faire un gouvernement, il faut deux heures; pour créer une tradition, il faut des siècles : l'union de notre pays avec Rome compte parmi les plus anciennes. Dès qu'on manie les affaires étrangères, dès qu'on s'est trouvé en face de cet élément catholique qui seconde, dans une foule de régions, l'influence française au point d'être confondu avec elle, on se laisse gagner par le sentiment patriotique. Ceux de nos législateurs qui prendraient si facilement leur parti d'une scission entre le gouvernement français et le Saint-Siége ne doivent pas oublier que le désir de faire disparaître une solidarité dont les effets sont considérables pour nous existe en Orient chez tous les rivaux de la France.

On en trouve un témoignage assez frappant dans les essais qui ont eu lieu à diverses époques pour fusionner l'Église anglicane avec l'Église gréco-russe, et qui étaient conçus principalement dans un esprit politique. Au point de vue religieux, ils ont eu peu d'écho; ces deux cultes n'ont ensemble que des affinités superficielles, par exemple la subordination de l'Église à l'État et le mariage des prêtres. Ni l'une ni l'autre ne touchent à l'essence du culte; les anglicans et les gréco-russes admettent la suprématie de l'État, non pas comme un principe, mais simplement comme un fait extérieur auquel on ne peut se soustraire. Quant au mariage des prêtres, il est soumis, dans les deux rites, à des conditions bien différentes. Tandis que les anglicans l'admettent à tous les degrés de la hiérarchie, les gréco-russes l'interdisent aux évêques, par suite de la coutume invariablement suivie de ne prendre ces derniers que dans le clergé régulier. En dehors des similitudes apparentes, il y a entre les doctrines des deux Églises, et sur des points importants, une opposition tranchée. Pendant que l'Église anglicane a une tendance marquée à

élargir ses bases, l'Église gréco-russe, au contraire, répugne aux changements d'une manière absolue; et le reproche qu'elle se croit en mesure d'adresser aux catholiques romains, c'est d'avoir été des innovateurs. Aussi les promoteurs de la fusion entre les cultes anglican et russe n'obéissaient-ils pas uniquement à des préoccupations confessionnelles. Le but qu'ils se proposaient et qu'ils ont infructueusement poursuivi était d'établir en Orient une action commune qui eût réduit ou contre-balancé le crédit que la France tire de son alliance avec la papauté. En diminuant le catholicisme, on diminue l'influence française, et la conduite de nos rivaux nous servirait d'enseignement, si déjà un examen attentif des choses pouvait laisser le moindre doute.

L'obligation de poursuivre un accord souvent difficile, mais néanmoins souhaitable, avec la papauté, s'impose à tous les ministres, quels que soient leur point de départ ou leurs sentiments particuliers. En même temps que M. Drouyn de Lhuys et avant lui, Lamartine, Bastide, Cavaignac comprirent les nécessités de la situation et n'hésitèrent pas à y conformer leur langage. A

leurs yeux, l'entente avec le Saint-Siége était pour nous, au dehors, un point d'appui et une force qu'il eût été imprudent de méconnaître ou de laisser passer en d'autres mains.

CHAPITRE II

CONFÉRENCES DE VIENNE EN 1854 ET 1855.

I

Remplacé par M. de Tocqueville dans les circonstances que j'ai indiquées, M. Drouyn de Lhuys fit encore sous la seconde République, en janvier 1851, une courte apparition au département des affaires étrangères; il entra dans une de ces combinaisons éphémères que le remous d'une assemblée, aux approches des grandes crises, fait naître et emporte avec une égale rapidité. La durée de ce cabinet ne se prolongea pas au delà de quelques semaines. Eût-il vécu, il n'aurait pû s'occuper sérieusement du dehors. Tous les esprits étaient absorbés par les affaires intérieures; un dissentiment profond existait entre les pouvoirs publics. A des heures semblables,

l'action et le rôle de la diplomatie sont momentanément suspendus.

Quand le prince Louis-Napoléon, après le coup d'État du 2 décembre 1851 et l'accomplissement d'actes que je n'ai pas à apprécier ici, fut libre de porter son attention vers les questions extérieures, son premier soin fut de rappeler aux affaires étrangères M. Drouyn de Lhuys, que sa connaissance approfondie des questions internationales, plus que tout autre motif, désignait pour ce poste.

Ce choix, qui n'avait pas de caractère politique déterminé, était un témoignage de prudence et de sagesse. On montrait ainsi que le pouvoir si récemment établi ne repoussait aucunement les traditions ou les doctrines qu'une longue expérience a fait considérer comme la meilleure sauvegarde de nos intérêts extérieurs.

A certaines époques, au contraire, les gouvernements obéissent à un besoin d'improvisation maladif; ils rejettent sans examen les anciens errements, dédaignent tout legs des générations précédentes, s'entourent d'interprètes nouveaux, s'étudient à faire date et mettent une sorte d'a-

mour-propre à rompre avec les idées reçues.

Le prince Louis-Napoléon ne s'égara pas au milieu de ces subtilités. A la veille de revêtir le titre d'empereur, il cherchait à se rattacher au passé, bien loin de le répudier, et pensa que l'homme le plus propre à conduire les affaires diplomatiques était celui qui y avait été mêlé davantage.

Au moment où M. Drouyn de Lhuys prenait en main nos relations extérieures, la Russie avait dans les conseils de l'Europe une influence tout à fait prépondérante, et qui dans une foule de circonstances s'était exercée à notre détriment.

Pendant le règne du roi Louis-Philippe, l'Empereur Nicolas, en même temps qu'il agissait auprès des cabinets dans un sens qui nous était défavorable, avait entamé avec la cour des Tuileries une guerre de coups d'épingle dont le gouvernement de Juillet eut considérablement à souffrir.

Elle se trouva suspendue après la chute du roi Louis-Philippe. Lorsque l'Empire fut rétabli, les coups d'épingle reparurent. On ne faisait aucune difficulté de reconnaître le nouveau régime, mais on lui marchandait les formules.

Dans les lettres de créance présentées par le comte Kisseleff à Napoléon III, l'empereur Nicolas évita d'employer l'appellation « *Monsieur mon frère* », usitée dans les communications de souverain à souverain.

Ce petit incident est relaté et commenté dans une dépêche assez curieuse adressée au commencement de l'année 1853 par M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, ministre de France à Saint-Pétersbourg. M. Drouyn de Lhuys donne le compte rendu d'une conversation qu'il a eue à Paris avec le comte Kisseleff au sujet de la question des lettres de créance. Les termes et le ton de cet entretien montrent que la situation de la France vis-à-vis de la Russie tendait déjà à se modifier, et ils prouvent aussi que les antécédents de M. Drouyn de Lhuys lui permettaient, lorsque le droit public était en jeu, de tenir un langage qui, dans la bouche d'un diplomate improvisé, aurait semblé peu acceptable :

« Les représentants des cours du Nord ont « remis leurs lettres de créance. Les lettres des « cours d'Autriche et de Prusse sont parfaite-

« ment correctes ; celles de la Russie ont donné
« lieu à un incident que je vous ai déjà fait
« connaître sommairement, et sur lequel je
« reviens aujourd'hui pour vous en indiquer
« les détails.

« Ce document, conçu d'ailleurs dans les
« termes les plus convenables et les plus bien-
« veillants, ne contient pas la qualification de
« *frère*, mot consacré dans les rapports officiels
« entre les têtes couronnées. M. de Kisseleff
« s'est empressé de m'expliquer cette omission.
« Il m'a donné l'assurance qu'elle n'avait d'autre
« cause que la différence des principes servant
« de base aux deux gouvernements, et qu'il ne
« s'agissait en quelque sorte que d'une question
« d'archéologie touchant à l'origine même de la
« souveraineté russe, dont la constitution empê-
« cherait de considérer comme frères les souve-
« rains qui tiennent leurs droits d'un autre
« principe, celui de la volonté nationale. On
« ne saurait voir, suivant lui, dans un acte qui
« témoigne seulement d'une scrupuleuse fidélité
« aux traditions historiques, un manque de
« procédés, ni un symptôme de mauvais vouloir.

« Le gouvernement russe ne demande point « au gouvernement français plus qu'il ne lui « donne; il admettra, sans aucune objection « de notre représentant, des lettres de créance « dans la forme et dans les termes employés par « la chancellerie de Saint-Pétersbourg. Les rap- « ports entre les deux cours seront ainsi établis « sur la base de la réciprocité. Si l'empereur de Russie ne peut, a dit M. de Kisse'e appeler « frère l'empereur des Français, il a cherché à « lui exprimer en d'autres termes, dans les « lettres de créance, ses sentiments d'affection : « sentiments qui s'étaient fait jour bien avant « cette occasion, et, à ce sujet, cet envoyé m'a « énuméré toutes les circonstances dans les- « quelles l'empereur Nicolas s'était plu à don- « ner à l'empereur des Français des preuves de « la haute estime et de la cordiale amitié qu'il « entretient à l'égard de sa personne. Il a ajouté « que récemment encore son souverain avait « manifesté ses sentiments dans la lettre confi- « dentielle qu'il l'avait chargé de remettre de sa « part à l'empereur Napoléon, en lui prescrivant « de se rendre immédiatement à Paris, afin de

« s'y trouver lors de l'avénement de l'Empire.

« J'ai fait observer à M. de Kisseleff combien « le système qu'il venait d'exposer était à la fois « dangereux et contraire à la règle universelle « ainsi qu'aux traditions de son propre gouver- « nement. Vous établissez, lui ai-je dit, des « distinctions entre les souverainetés. Ces dis- « tinctions n'existent pas pour nous. Vouloir « en établir, c'est prétendre régler les rapports « entre nations d'après le droit public d'un État, « et substituer ce droit public, créé pour l'usage « particulier et intérieur de chaque puissance, « au droit des gens institué pour la garantie « de toutes. Une telle prétention jette le trouble « dans les idées et le désordre dans les relations « internationales. Que fait-on ainsi? On fait de « la propagande. Eh bien, la propagande est, « pour tout le monde, un danger que l'expé- « rience devrait apprendre à éviter.

« En 1792, la France voulut mettre hors la « loi commune les États qui n'adoptaient pas « ses principes particuliers. La Russie veut-elle « faire aujourd'hui une propagande d'un autre « genre? Avant d'entrer dans cette voie, il faut

« se demander où elle peut aboutir. Si la propa-
« gande réussit, n'est-ce pas surtout aux reli-
« gions comme aux politiques nouvelles? La
« Russie, faisant de la propagande au nom de
« certains principes, provoquera d'autres États à
« en faire au nom du principe contraire. Or,
« qu'arrivera-t-il si d'une part les gouverne-
« ments issus de la volonté nationale, de l'autre
« les gouvernements prenant ailleurs leur ori-
« gine, engagent ainsi une lutte de domination?
« Est-il bien sûr que le succès reste à ces der-
« niers gouvernements? Vous ne réclamez pas,
« dites-vous, de l'empereur des Français plus
« que votre souverain ne lui donne, et vous
« appelez cela de la réciprocité; mais c'est là une
« erreur manifeste. En quoi consiste la récipro-
« cité? Dans l'accord commun. Dès que cet
« accord n'existe pas, il n'y a d'une part qu'un
« acte individuel, et de l'autre des représailles.
« Ce n'est point alors la loi de la réciprocité,
« c'est celle du talion qui règle les rapports.

« Eh bien, les représailles, le talion, sont
« des lois dont l'application est mauvaise lors-
« qu'on aspire sincèrement à vivre en bonne

« intelligence et à établir des relations amicales.
« La loi qui régle le cas actuel, c'est l'usage, et
« l'usage prescrit aux souverains de se traiter
« en frères. Ne pas se conformer à cette pres-
« cription, c'est manquer à la règle établie.
« Quels sont les interprètes naturels des tradi-
« tions? Ce sont les plus anciennes cours de
« l'Europe. Or, permettez-moi de vous le dire,
« celle de Saint-Pétersbourg est bien jeune
« encore pour aspirer à être en cette question
« une autorité prépondérante.

« Cette remarque ne peut vous blesser, elle
« prouve qu'en peu de temps votre dynastie a
« su faire de grandes choses. Mais lorsque les
« maisons de Bourbon, d'Autriche, de Saxe
« accueillent spontanément comme un frère le
« souverain de la France, comment la Russie
« éprouve-t-elle des scrupules et soulève-t-elle
« des questions de paléographie? Seule de toutes
« les puissances européennes, elle se met donc
« en dehors de la règle. Elle s'isole dans une
« occasion où tous les gouvernements se réu-
« nissent pour resserrer entre eux les liens de
« bonne intelligence.

« Vous me disiez dernièrement, à propos du « nom de Napoléon III, que votre empereur, par « respect pour la mémoire de son frère, ne pou- « vait voir sans émotion condamner et suppri- « mer des actes diplomatiques auxquels ce mo- « narque avait pris part à une autre époque. « Mais pourquoi, dans la question qui nous oc- « cupe, l'autorité de l'empereur Alexandre sem- « blerait-elle moins respectable à son successeur? « En traitant avec Napoléon Ier, qui tenait sa « couronne de sa valeur et de la volonté du « peuple, Alexandre ne l'a-t-il pas appelé son « frère? Pourquoi l'empereur Nicolas, si fidèle à « des souvenirs qui ne sont pas pour nous sans « amertume, perd-il de vue une tradition de « famille qui nous est agréable? Serait-ce parce « qu'aux trois millions de suffrages Napoléon Ier « joignait le prestige de nombreuses victoires? « mais c'est là une différence qu'il ne serait ni « prudent ni équitable de faire sentir.

« Si je vous fais, Monsieur le marquis, la « relation de mon entretien avec M. de Kisse- « leff, c'est pour votre information personnelle; « ce n'est pas dans le but de remettre sur le

« tapis cette question de l'irrégularité des lettres « de créance, à laquelle l'Empereur a jugé à « propos de ne pas s'arrêter. »

On pourrait trouver dans bien des cas l'application de la théorie que M. Drouyn de Lhuys soutenait vis-à-vis de M. de Kisseleff. A certains moments les souverains et les peuples ont, comme les individus, le besoin de façonner les autres à leur image. C'est une aspiration dont les conséquences sont très-fâcheuses. Les rapports internationaux sont au fond et devraient être en réalité absolument indépendants des formes de gouvernement de chaque État. On incline autrement vers la politique d'apostolat ou vers la politique de sentiment. Il est plus désirable de rapprocher les intérêts que de faire concorder les régimes.

Les débats relatifs à l'étiquette n'ont pas en eux-mêmes une grande importance ; mais ils servent fréquemment de prélude à d'autres dissentiments plus graves.

Quelques mois s'écoulèrent à peine jusqu'au moment où l'attitude de la Russie à Constantinople donnait tout d'un coup à la question d'Orient un caractère aigu et créait pour l'équi-

libre européen un danger immédiat. L'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg se trouvait alors à son apogée; sa persistance dans les vues qu'il adoptait, le choix judicieux de ses agents, l'autorité qui s'attachait à leurs paroles, leur habileté à démontrer que la nation russe était seule à l'abri des commotions révolutionnaires, les menaces faites à propos, les interventions couronnées par le succès, entretenaient partout l'illusion sur la force véritable du gouvernement russe. On n'avait pas encore constaté que ses ressources ne sont pas en rapport avec la superficie qu'il occupe.

L'empereur Nicolas, en faisant tenir à Constantinople par le prince Menschikoff un langage impérieux, voulait s'attribuer dans les faits une position qu'il avait déjà dans les esprits. Son but évident était de profiter des circonstances pour résoudre à lui seul les affaires d'Orient.

En Allemagne, les gouvernements avaient à lutter contre des difficultés intérieures considérables. En France, les relations extérieures allaient, suivant toute apparence, être livrées, pour une assez longue période de temps, aux tâtonne-

ments inséparables de l'établissement d'un pouvoir nouveau. De la part des Anglais, une vive résistance était à prévoir, mais on pouvait espérer qu'elle serait rendue inefficace par le manque d'auxiliaires. L'occasion était donc particulièrement favorable.

Pour nous, la situation se présentait naturellement sous un jour tout autre. Nous n'avions à l'égard de la Turquie que des sentiments de bienveillance.

Si l'intégrité de l'empire ottoman pouvait être sauvegardée, nous y donnions les mains; si les circonstances amenaient sa dissolution, nous n'admettions pas que d'autres puissances trouvassent dans le partage de son territoire un accroissement de force, sans donner à la France une compensation équivalente. En 1829, les Russes voulaient nous désintéresser; en 1853, ils prétendaient simplement agir sans nous.

Le rôle de M. Drouyn de Lhuys fut de se mettre en travers des prétentions de la Russie sans reculer devant une campagne qui devait avoir pour effet de rendre à notre pays sa situation normale dans les conseils de l'Europe.

L'état de choses créé par les dispositions personnelles de l'empereur Nicolas était extrêmement fâcheux. En dépit des intérêts communs et des liens de sympathie qui unissent les deux peuples, la mauvaise humeur et l'esprit de dénigrement à notre égard avaient pris racine durant une période de vingt-cinq ans à la cour de Saint-Pétersbourg. Une crise devait s'ensuivre; nous ne pouvions redevenir les amis de la Russie qu'après avoir été d'abord ses adversaires.

Lorsque l'empereur Nicolas vit la France et l'Angleterre résolues à entraver par la force la réalisation de ses projets, son irritation fut extrême; c'était le premier obstacle qu'il rencontrait du côté de la France. Il dut regretter d'avoir substitué, pendant la plus grande partie de son règne, des susceptibilités personnelles aux inspirations d'une politique prévoyante.

L'envoi d'une armée française en Crimée était donc, au point de vue diplomatique, pleinement justifié, et avait pour but de mettre fin à la prépondérance de la Russie, ainsi qu'à l'isolement de la France.

Un des premiers effets d'une campagne entreprise en commun avec les Anglais devait être d'augmenter les sympathies qui nous unissent à eux. Mais l'alliance anglaise n'était qu'un acheminement à la formation de liens nouveaux avec d'autres puissances.

II

Dès la fin de 1854, on faisait un pas considérable dans cette voie. En signant à Vienne le traité du 2 décembre, la France, l'Angleterre et l'Autriche s'engageaient à poursuivre en Orient un but déterminé : le rétablissement de la paix au moyen d'arrangements propres à éviter le retour des complications qui l'avaient troublée. Un article secret ayant la même valeur que le texte officiel stipulait que dans le cas où ce but ne serait pas atteint, on procéderait immédiatement aux mesures résultant d'une alliance offensive et défensive.

C'était vis-à-vis du cabinet de Saint-Péters-

bourg un commencement de rupture auquel l'empereur François-Joseph n'avait pas souscrit sans regret.

Bien que le gouvernement autrichien eut en Orient des intérêts fort opposés à ceux de la Russie, il conservait avec elle des liens très étroits qui résultaient de souvenirs anciens et de services récents. Les deux pays avaient lutté ensemble contre nous en 1815. Après leur victoire, ils entreprirent en commun contre l'esprit révolutionnaire la croisade de la Sainte-Alliance. Plus tard, quand l'Autriche, éprouvée par la tourmente de 1848, se trouva dans l'impossibilité de réduire à elle seule les insurgés hongrois, l'empereur Nicolas lui apporta un secours décisif. Sans figurer dans la balance au même titre que les intérêts, les réminiscences ont un grand poids. Pour en tirer tout le parti que les circonstances comportaient, l'empereur Nicolas s'était fait représenter à Vienne au début des négociations par le prince Gortschakoff, qui passait pour un des hommes les plus expérimentés de la diplomatie russe, et qui, soit comme ministre auprès de la diète de Francfort, soit comme négociateur

à Stuttgart du mariage de la grande-duchesse Olga avec l'héritier de la couronne de Wurtemberg, avait acquis dès lors une situation considérable. Le prince était fort connu à la cour de Vienne, et dans plusieurs des postes diplomatiques qu'il avait antérieurement occupés il avait noué des relations très-intimes avec le comte de Buol, ministre des affaires étrangères de l'empire d'Autriche. Toutes les démarches de la Russie ne parvinrent pas à empêcher la signature du traité entre l'Autriche et les puissances occidentales. Le prince Gortschakoff ne put s'employer qu'à en paralyser les effets.

Une guerre éventuelle dans laquelle le drapeau autrichien flotterait à côté du drapeau français était alors un événement majeur. Afin d'en marquer la signification, je me propose de citer plusieurs passages des dépêches de M. le baron de Bourqueney, ambassadeur de France à Vienne, sans pour cela soumettre les appréciations de M. de Bourqueney à un autre classement qu'à celui de leur date. En mainte occasion il y a avantage, non pas seulement à se servir des correspondances du temps, mais à les produire et à

laisser la parole aux personnages mêmes qui étaient en scène. Leur langage est le meilleur reflet de leur époque. Si le récit perd un peu de son enchaînement logique, il côtoie de plus près la vérité.

On a souvent exposé les phases principales de la négociation suivie à Vienne en 1854 et 1855. On connaît moins les sentiments qui agitèrent les négociateurs au moment où les événements avaient lieu.

Quand le traité du 2 décembre 1854 fut signé, il y eut à Vienne une grande émotion. Le baron de Bourqueney rend compte à M. Drouyn de Lhuys des incidents de cette journée dans une dépêche qui porte la date du 4 : « ...Une « heure après la signature, le prince Gortschakoff « est entré dans le cabinet du comte de Buol, qui « lui a annoncé que l'Autriche venait de con- « clure un traité d'alliance avec la France et « l'Angleterre.

« Si la Russie est, en effet, continua le comte « de Buol, résignée aux sacrifices qui prépare- « raient le rétablissement de la paix, l'acte qui « vient d'avoir lieu ne fait que d'en rendre la

« nécessité plus évidente, et en l'annonçant à « votre cour, vous pouvez l'informer que la note « dans laquelle vous l'avez déclarée prête à ac- « cepter les quatre articles sera soumise aux « puissances occidentales, qui auront à l'appré- « cier et à faire connaître leurs intentions. Si le « désir de la paix n'a été manifesté que dans « l'intention de désunir les trois puissances, « mesurez vous-même les conséquences de ce « nouvel état de choses...

« Le prince Gortschakoff a été comme frappé « de la foudre. — Je suis joué, s'est-il écrié ; mon « rôle est fini; je n'ai plus qu'à me retirer. « J'étais venu travailler à la paix : c'est vous « qui l'avez rendue impossible. Hier encore, « un courrier expédié par moi portait à Péters- « bourg le tableau d'une situation toute diffé- « rente. J'avais été l'organe de sacrifices que je « croyais accomplis et sur lesquels je basais « toutes mes espérances. Vous renversez l'édi- « fice; vous faites à mon cabinet une blessure « mortelle; je dois prendre mes passe-ports.

« — Ne prenez pas vos passe-ports, a répondu « le comte de Buol, mais demandez de pleins

« pouvoirs qui vous autorisent à souscrire aux « conditions de la paix sans équivoque et « sans réserve.

« Le prince Gortschakoff n'écoutait déjà plus « et a quitté le comte Buol dans un état difficile « à décrire, et qui dure encore au moment où je « vous écris.

« A mesure que la nouvelle du traité se ré- « pandait, dans la soirée du 2 et dans la journée « du 3, les ministres allemands signalés par leur « opposition à la politique occidentale jetaient « feu et flamme contre la trahison de l'Au- « triche...

« Le ressentiment se manifestait d'abord avec « moins de violence à la légation de Prusse; « mais il existait et a été croissant depuis qua- « rante-huit heures.

« Une situation aussi tendue amènera-t-elle « à Pétersbourg l'initiative d'une rupture, ou « bien poussera-t-on l'abnégation jusqu'à sup- « porter le coup le plus sensible qu'on ait encore « reçu du cabinet de Vienne? — Je ne puis « vous exprimer à cet égard que mes doutes et « ceux des hommes les plus initiés à l'état des

« esprits à Pétersbourg ; mais il y a tant de « chance pour l'affirmative que nous ne pour- « rons nous-mêmes la négliger dans nos plus « prochaines combinaisons.

« Le traité du 2 décembre a fondé la triple « alliance des puissances occidentales et de l'Au- « triche. Des actes ultérieurs en pourront déve- « lopper les conséquences et y ajouter notamment « l'action militaire commune ; mais l'alliance « elle-même existe dès à présent, et le plus « sûr moyen d'en assurer tous les effets et « d'en accélérer l'application sur le terrain, c'est « d'en constater hautement la portée dans les « faits comme en paroles. »

Ces résultats, dont les trois puissances s'étaient engagées à poursuivre la réalisation, se résumaient en quatre points : suppression du protectorat exclusif exercé par la Russie sur la Moldavie, la Valachie et la Serbie ; libre navigation du Danube ; révision du traité du 13 juillet 1841, relatif à la clôture des Dardanelles et du Bosphore ; renonciation de la Russie à la prétention de prendre sous son protectorat officiel les sujets chrétiens du Sultan.

En acceptant un programme semblable, le gouvernement autrichien rejetait ouvertement la tutelle que la cour de Saint-Pétersbourg lui avait imposée jusqu'alors.

Du côté de la Prusse, on se rendait compte de l'effet moral produit par la conduite de l'Autriche; mais on hésitait à entrer dans la même voie.

Sans faire ouvertement cause commune avec les puissances occidentales, le cabinet de Berlin aurait voulu ne pas rester à l'écart de l'alliance. Dans la situation de l'Europe, et au plus fort d'une lutte armée, une demi-adhésion ne pouvait suffire. M. de Bourqueney l'indique formellement dans sa dépêche du 25 décembre : « M. de « Manteuffel est venu chez moi et ne m'a parlé « que des excellents rapports de son gouverne- « ment avec le mien ; il a dû trouver que je rece- « vais froidement son assertion ; il m'a vanté les « bienfaits de la paix ; mais je ne me suis étendu « que sur les sacrifices qui la rendaient possible. « J'ai bientôt pu m'apercevoir que M. de Man- « teuffel et moi nous ne la comprenions pas de « même. »

Tous les efforts du plénipotentiaire russe, et, à moindre degré, des diplomates prussiens, avaient pour but de faire naître la défiance à notre égard. Comme Napoléon III entamait alors avec le cabinet de Turin des pourparlers relatifs à une convention militaire, on ne manquait pas de faire observer au gouvernement autrichien que nous tendions la main à ses rivaux en même temps qu'à lui. La dépêche du baron de Bourqueney, du 28 décembre, montre qu'il craignait beaucoup les effets de cette argumentation :

« Les négociations avec la Sardaigne s'étaient « ébruitées, mais on n'y croyait plus. Je re- « doute la plus pénible impression, non-seule- « ment sur le gouvernement, mais sur l'opinion. « Rien n'a calmé les anciens ressentiments : at- « tendons-nous à une levée de boucliers des « adversaires de l'alliance occidentale. »

Quelques jours après, M. de Bourqueney revient sur le même sujet :

« Tant que dureront ces préventions, si in- « justes qu'elles puissent être, la Sardaigne, « alliée de la France et de l'Angleterre, ne sau- « rait être acceptée ici comme une alliée sincère

« de l'Autriche. Tant que prévaudront ces res-
« sentiments, les couleurs sardes, réunies au
« drapeau de la France et de l'Angleterre, ne
« seront jamais cependant, aux yeux des Autri-
« chiens, que des enseignes ennemies. Je sens
« mieux que personne, Monsieur le ministre,
« tout ce qu'a de fâcheux un pareil état de
« choses, et je suis le premier à combattre des
« dispositions que ne justifient plus les ten-
« dances du gouvernement sarde. Mais je ne
« me dissimule point que le temps seul pourra
« vaincre des préventions aussi enracinées; et,
« craignant dès lors que, dans l'état présent des
« esprits, la négociation ouverte avec la Sar-
« daigne ne devienne un obstacle sérieux au
« développement complet de l'alliance cimentée
« par le traité du 2 décembre, je ne me suis pas
« cru le droit de cacher mes appréhensions au
« gouvernement de l'Empereur... Je n'ai pu
« m'empêcher de me demander encore si, en ad-
« mettant l'utilité de l'alliance piémontaise pour
« les nations belligérantes, il ne convenait pas
« cependant d'en retarder la conclusion jus-
« qu'au jour où l'Autriche, combattant avec

« nous, ayant comme nous pour principal « but..... des résultats décisifs, subordonne- « rait alors, sans plus hésiter, à cet intérêt « vital des ressentiments et des passions dé- « pourvus depuis longtemps de tout motif légi- « time. »

En même temps qu'il formulait ses objections, le baron de Bourqueney reproduisait, jour par jour, la physionomie de la conférence. Il fait, le 28 décembre, un exposé intéressant de la première séance, à laquelle le prince Gortschakoff assista après avoir annoncé à sa cour la signature du traité du 2 décembre, et reçu de nouvelles instructions :

« J'ai à rendre compte à Votre Excellence de « la réunion qui a eu lieu ce matin entre le « prince Gortschakoff et les plénipotentiaires « de France, d'Autriche et d'Angleterre... Nous « nous sommes donné rendez-vous pour au- « jourd'hui, à midi, afin de procéder à la signa- « ture du protocole. Le prince Gortschakoff a « été invité à se présenter devant nous à une « heure..... Pour ne rien livrer aux hasards de « l'improvisation ou aux accidents de la discus-

« sion, il était convenu que nous jetterions « sur le papier un court préambule qui rappe- « lât le droit, toujours réservé, des conditions « particulières, et qui précédât l'interprétation « textuelle des quatre garanties extraites du « protocole que nous venions de signer. Ce me- « mento ne devait être considéré que comme « un guide pour la mémoire, dans une circon- « stance solennelle où les mots, les syllabes « même contenaient le sort de la négociation et « devaient être acceptés ou rejetés en bloc, sans « équivoque ni réserve.

« Ce n'est point, Votre Excellence le com- « prendra, sans une certaine émotion que nous « avons vu paraître au milieu de nous le re- « présentant de la Russie. Quant à lui, sous la « politesse parfaite, mais dégagée, de ses ma- « nières, il perçait une agitation fébrile dans « laquelle je serais embarrassé de dire ce qui « dominait, de l'espérance ou de la crainte.

« Le comte de Buol a pris la parole le premier, « pour expliquer le but de la réunion..... J'ai « appuyé ce court et simple exposé, et j'ai « ajouté que, si le prince Gortschakoff le dési-

« rait, j'avais, ainsi que mes collègues, sous les « yeux une pièce écrite dans le seul but de « fixer avec plus de précision les termes mêmes « qu'il lui importait de connaître exactement « pour prononcer une adhésion ou un rejet. « J'étais prêt à lui en donner lecture. Le prince « Gortschakoff a fait un signe d'assentiment, et « j'ai lu, d'un bout à l'autre, le memento.

« Le prince Gortschakoff m'écouta avec une « extrême attention, et sans m'interrompte « une seule fois. La lecture achevée, il a de- « mandé si c'était l'opinion des trois cours qu'il « venait d'entendre. — Des trois cours, a « répondu le comte de Buol. — Il était évi- « dent que la question ne s'adressait qu'à lui.

« — C'est alors une œuvre préméditée, a repris « le prince Gortschakoff, et je ne sais pas, moi, « comment improviser une réponse. Est-ce à « cette rédaction complète, textuelle, que j'ai à « signifier une adhésion sans réserve? Mais j'ai « saisi des passages que repousse la dignité de « ma cour. Nous n'en sommes point aux « Fourches Caudines, et je crois parler encore « au nom d'une grande puissance.

« Nous avons tous désavoué l'intention de « blesser gratuitement la dignité de la cour « de Russie; la pièce qui venait d'être lue ne « contenait que des principes généraux, puis, « dans l'intérêt de l'Europe, que des garanties « destinées à préserver son repos de nou- « velles complications; et ce n'était pas notre « faute s'ils entraînaient pour la Russie autant « de sacrifices dans leur application.

« — Voulez-vous, a repris le prince, me lais- « ser parcourir cette pièce? — Nous l'avons « remise entre ses mains. — Qu'est-ce, a-t-il « dit, que des conditions particulières à l'Au- « triche, avant que l'article 5 du traité du 2 dé- « cembre soit devenu exécutoire?

« — Conditions particulières sans l'intérêt « européen ai-je dit, en interrompant le prince.

« Il a continué, en se tournant d'un air « presque irrité vers le comte de Buol: Monsieur « le ministre des affaires étrangères d'Autriche « admet-il cette nouveauté? Elle est en contra- « diction avec les déclarations de son gouverne- « ment, qui ne nous a jamais rien demandé au « delà des quatre garanties; je proteste.

« Le comte de Buol n'a rien désavoué; il est
« resté solidaire.

« — Je passe aux garanties, a repris le prince
« Gortschakoff. Je remarque dans le développe-
« ment de la première des rédactions auxquelles
« je ne puis m'associer..... Mon gouvernement
« renonce au protectorat exclusif sur les princi-
« pautés..... — Mais pourquoi ce mot cal-
« culé de l'abolition de tous les traités de la
« Russie avec la Porte? Ne sont-ils pas abolis
« de fait par la guerre, et veut-on s'engager
« même à ne rien reprendre de ce qu'ils ont
« contenu de bon et de salutaire? La liberté du
« Danube doit être assurée par l'application des
« principes consacrés au traité de Vienne.....
« Ma cour accepte le principe de la libre navi-
« gation du Danube, mais rien au delà des
« moyens usités de surveillance et de contrôle
« pour l'assurer. Je viens à la troisième garan-
« tie, et je m'expliquerai avec la sincérité que
« je réclame de mes adversaires. Vous voulez
« mettre fin à notre prépondérance dans la mer
« Noire : par quels moyens? Est-ce par l'enga-
« gement de démolir et de ne pas reconstruire

« nos forteresses? Eh bien, je vous réponds tout
« de suite que c'est six années de guerre, et nous
« les acceptons avec l'Europe..... Nous ad-
« mettons la révision du traité de 1841 dans
« un intérêt d'équilibre européen, malgré le
« vague de la pensée, mais rien au delà. Quant
« à la quatrième garantie, je déclare, au nom
« de mon souverain, que le sort des chrétiens
« lui a mis les armes à la main, et que de toutes
« les transactions, la plus importante, à ses
« yeux, est celle qui remplacera le protectorat
« exclusif et officiel qu'il abandonne, par une
« garantie encore plus efficace du maintien des
« priviléges et des immunités religieuses des
« sujets chrétiens du Sultan..... Je suis, a dit
« en terminant le prince Gortschakoff, muni de
« tous les pouvoirs nécessaires pour traiter; je
« sais ce que je puis accepter; mais je sais aussi
« ce que je dois refuser. J'ai consenti à mettre
« mon nom à une paix de sacrifices, mais pas de
« ceux qui porteraient atteinte à la dignité de
« mon gouvernement et à l'honneur de mon pays.

« Nous n'avions point à discuter, et aucun
« de nous n'a accepté la controverse; nous nous

« sommes contentés, le comte de Buol, lord West-
« moreland et moi, de rétablir avec calme et fer-
« meté la situation du jour. Nous ne négocions
« pas; nous voulions savoir si la négociation
« était possible, et si l'esprit dans lequel
« nous comprenions les quatre garanties était
« celui dans lequel elles étaient acceptées.
« Nous n'avions la liberté de modifier aucun
« des termes dont nous nous étions servis pour
« exprimer la pensée arrêtée de nos gouver-
« nements. Après quelques phrases échangées,
« dans lesquelles perçait une vive amertume
« contre l'Autriche, le prince Gortschakoff s'est
« levé. Le comte de Buol lui a demandé s'il se
« croyait autorisé au rejet définitif de l'interpré-
« tation des trois cours. — Je ne regrette
« pas les principes, a-t-il répondu; je ne puis
« adhérer à leur développement : modifiez la
« rédaction. — Elle est et reste invariable,
« ai-je répondu. — Et comment voulez-
« vous, a dit le prince, que je rende compte à
« mon gouvernement, si je n'ai aucune pièce
« sous les yeux? Voulez-vous me laisser prendre
« copie de votre memento?

« Nous l'avons autorisé, sous réserve expresse « que cette pièce n'était destinée qu'à aider la « mémoire. Le prince Gortschakoff s'est engagé « à produire la réponse de son gouvernement « dans un délai de quinze jours. Il était évi- « dent pour nous que cette conférence n'avait « pour but que de couvrir la responsabilité du « négociateur. »

A Paris, on s'appliquait à entretenir les bonnes dispositions de l'Autriche et à dissiper les inquiétudes que lui causaient les arrangements conclus avec la Sardaigne. M. Drouyn de Lhuys, dans sa lettre du 2 janvier 1855, indique au baron de Bourqueney les arguments à l'aide desquels on pouvait essayer de calmer ces inquiétudes :

« Le gouvernement autrichien verrait à tort « un motif de préoccupation dans les négocia- « tions entamées avec le cabinet de Turin, et « une fois rassuré sur le côté politique de la « question, il doit comprendre que tout l'intérêt « qu'elle a pour nous est un intérêt militaire. « Sous ce rapport, sans aucun doute, les trois « cent mille hommes que l'Autriche est à même

« de mettre en ligne ont une tout autre impor-
« tance que les quinze mille hommes que four-
« nira le Piémont. Mais il ne faut pas perdre
« de vue que ce concours militaire, si décisif,
« de l'Autriche ne nous est pas, à l'heure qu'il
« est, matériellement acquis, et qu'engagés aussi
« activement dans la guerre que nous le sommes,
« c'est à un accroissement immédiat de forces
« que nous sommes tout d'abord tenus de
« songer. Dans l'état des choses dont le cabinet
« de Vienne ne saurait manquer de s'expliquer
« comme nous les nécessités, nous ne pouvons
« trouver mauvais que l'Angleterre, pour aug-
« menter les forces qu'elle a en ligne avec nous,
« s'adresse là où elle est certaine de trouver
« sans délai un contingent tout disponible. Des
« renforts nous sont indispensables ; n'est-il
« pas tout naturel, en présence d'une semblable
« urgence, que nous tirions parti de ceux qui
« s'offrent les premiers à nous ?

« La force de ces considérations amènera, je
« l'espère, le cabinet de Vienne à porter sur
« cette affaire le jugement que nous attendons. »

Les plus grands ménagements vis-à-vis de

l'Autriche étaient commandés en effet par les circonstances; car il y avait un intérêt de premier ordre soit à obtenir son concours armé, soit à laisser croire qu'on l'aurait. Si l'empereur Nicolas, rassuré sur les intentions du cabinet de Vienne, retirait les troupes échelonnées sur la frontière pour les porter en Crimée, l'armée franco-anglaise se trouvait exposée à avoir devant elle des forces extrêmement considérables. Pendant les premiers mois de 1855, tous les efforts tendirent à peser sur les déterminations du gouvernement autrichien. Nous voulions donner à l'alliance le développement qu'elle comportait. Dans le camp opposé, on s'étudiait à en amoindrir l'effet. Le plénipotentiaire russe accumulait les incidents, mettait à profit les distances, ne trouvait jamais que ses instructions fussent assez précises, agissait auprès des États secondaires de l'Allemagne et cherchait à tirer parti des divisions qui existaient à la diète de Francfort.

Une simple nuance de rédaction donna lieu à d'interminables débats. Le prince Gortschakoff avait communiqué à sa cour le memento pro-

duit par les trois puissances dans la réunion du 28 décembre. Quand la réponse fut arrivée, il y eut le 7 janvier, chez le comte de Buol, une nouvelle réunion dont le baron de Bourqueney rend compte dans sa dépêche du même jour :

« Le prince Gortschakoff a pris la parole le « premier, et, tout pénétré, a-t-il dit, de la « loyauté des intentions de sa cour et de son « désir d'arriver au rétablissement de la paix, il « est entré dans un examen circonstancié des « quatre garanties, pour démontrer qu'en les « acceptant, le gouvernement impérial consen- « tirait aux sacrifices qui lui avaient été deman- « dés comme condition préalable d'une négocia- « tion. — J'ai jeté sur le papier, a-t-il ajouté, une « rédaction qui reproduit mes idées, et il nous en « a donné lecture en faisant appel à notre con- « science pour déclarer si nous pourrions signa- « ler une seule différence essentielle entre ce que « nous avions demandé le 28 décembre et ce « qu'il nous apportait le 7 janvier.

« J'ai fait observer que, pour mon compte, il « m'était impossible d'opposer pièce à pièce, « rédaction à rédaction ; que je n'en connaissais

« qu'une, celle qui contenait le vrai sens atta-
« ché par mon gouvernement aux quatre garan-
« ties et qu'il ne me serait pas permis d'en
« discuter une autre.

« — Mais, a repris le prince Gortschakoff, je n'ai
« repoussé de la rédaction du 28 décembre que
« ce qui pourrait porter atteinte à la dignité ou
« à la souveraineté de mon gouvernement. Ainsi
« je suis prêt à m'entendre sur les moyens de
« mettre un terme à la prépondérance de la Rus-
« sie dans la mer Noire; je n'ai exclu que ceux
« qui blessaient les sentiments qui vous sont
« communs avec moi.

« — Toute exclusion anticipée de moyens pra-
« tiques, ai-je repris, appuyé par mes collègues,
« nous amènerait nous-mêmes à les préciser.
« Nous avons posé le principe, c'est le principe
« qui doit être consacré, le reste appartient aux
« événements et à la négociation. Il ne s'agit
« pas de dignité, il s'agit d'établir dans la
« mer Noire l'équilibre européen, auquel nous
« nous sommes proposé de rattacher l'empire
« ottoman. La conséquence est rigoureuse et
« n'admet ni réserve ni équivoque.

Il y avait ainsi de la part du plénipotentiaire français une insistance très-marquée à établir que le memento était accepté intégralement. Dans la même dépêche, M. de Bourqueney constate à plusieurs reprises le fait de cette acceptation :

« Le prince Gortschakoff a consenti... Nous « avons laissé de côté la rédaction apportée par « le prince Gortschakoff... Après lecture des « conditions du programme : — C'est entendu, a « dit le prince Gortschakoff, aucun obstacle ne « peut plus s'opposer à l'ouverture des négocia- « tions; je suis muni de mes pouvoirs.

« Nous avons fait observer qu'aucune négo- « ciation ne pouvait s'ouvrir sans la présence « d'un plénipotentiaire ottoman. Le prince « Gortschakoff n'a rien objecté. »

Les versions d'un même entretien ne sont pas toujours identiques. En écrivant le lendemain au baron de Hübner, ambassadeur à Paris, le comte de Buol n'appréciait pas au même point de vue que M. de Bourqueney l'incident des deux rédactions.

« Rien ne s'opposait, disait le comte de Buol « dans sa dépêche, à se livrer en commun à

« l'examen comparé des deux pièces pour se « convaincre jusqu'à quel point il y avait ou « non des divergences réelles entre l'une et l'au- « tre manière de formuler les bases prélimi- « naires. La discussion détaillée qui s'ensuivit « fit ressortir qu'entre le sens que les trois repré- « sentants attachent aux quatre bases et la ma- « nière dont M. l'envoyé de Russie les com- « prend lui-même il n'y a pas de différence « essentielle. »

Ainsi, d'après la version du comte de Buol, le prince Gortschakoff aurait fait prévaloir la thèse qu'entre les deux pièces il n'y avait pas de différence sensible. Suivant la version du baron de Bourqueney, le prince Gortschakoff, devant les observations du plénipotentiaire français, aurait dû abandonner sa rédaction.

A Paris, on attachait une grande importance au maintien de la seconde version. On estimait que la condition *sine qua non* de l'ouverture des négociations avec la Russie était l'acceptation du memento par le prince Gortschakoff sans réserve ni commentaire; les plénipotentiaires devaient se borner à recevoir la signature de l'envoyé

russe ou à prendre acte de son refus. Cette résolution était fortifiée par les rapports que le gouvernement recevait des agents français accrédités auprès des cours secondaires de l'Allemagne. Le bruit avait été habilement répandu que les puissances alliées, fatiguées des lenteurs du siége de Sébastopol, diminuaient la rigueur de leurs prétentions, et que leur attitude vis-à-vis du prince Gortschakoff dans la réunion du 7 janvier en était la preuve. Comme l'Autriche ne pouvait intégralement remplir les obligations militaires résultant du traité du 2 décembre, sans obtenir à Francfort la mobilisation des contingents fédéraux, l'opinion des États secondaires avait un poids réel dans la balance; inclinant surtout à faire cesser des complications menaçantes pour eux, ils ne se prêtaient à la guerre que pour conquérir la paix. Si le même résultat pouvait être obtenu au moyen de concessions mutuelles de la part des belligérants, la majorité de la diète ne devait pas hésiter à repousser la demande de mobilisation. Pour entraîner le vote, il fallait que les puissances occidentales restassent inébranlables dans leur programme et que l'Autriche

Universitas
BIBLIOTHECA

témoignât ouvertement sa résolution de les suivre. On ne trouvait pas toujours dans le cabinet de Vienne la fermeté désirable. En même temps, le gouvernement anglais n'était pas aussi frappé que le nôtre des divergences relevées dans les comptes rendus de la réunion du 7 janvier. M. de Bourqueney maintenait énergiquement la parfaite exactitude des termes de son rapport. Le comte de Buol n'élevait pas de contestation à cet égard, et se bornait à dire qu'en écrivant au baron de Hübner il avait fait un résumé plutôt qu'un procès-verbal.

Après de longs pourparlers, on convint que le comte de Buol, à la séance d'ouverture des conférences, mentionnerait l'adhésion formulée par le prince Gortschakoff dans le sens d'une acceptation pure et simple du memento. Tout cela occasionnait continuellement des susceptibilités ou des tiraillements, et en outre faisait perdre beaucoup de temps. Le plénipotentiaire russe ne demandait pas autre chose.

Parfois M. Drouyn de Lhuys, ne trouvant pas assez de décision à Vienne ni assez de concours à Londres, laissait entrevoir la possibilité

d'un arrangement direct entre la France et la Russie, sans stipulation d'aucune sorte. C'était un argument très-fort; car l'Autriche, qui attachait la plus grande importance au protectorat des principautés ainsi qu'à la navigation du Danube, et l'Angleterre, qui tenait extrêmement à la diminution des forces russes dans la mer Noire, devaient faire beaucoup de concessions pour mettre à l'écart l'idée d'une paix chevaleresque.

« Plus je réfléchis, écrivait M. Drouyn de « Lhuys, le 20 janvier, au baron de Bourque- « ney, au but de la guerre et aux conditions de « la paix future, plus je suis convaincu que « nous avons eu raison de dire, dès le commen- « cement de la crise actuelle, que nous nous « proposons pour objet essentiel d'en empêcher « le retour. Nous ne pouvons laisser l'Europe « exposée à la reproduction des prétentions qui « nous ont mis les armes à la main et qui obli- « gent aujourd'hui les grands cabinets à de si « coûteux sacrifices... J'ai répété à M. le baron « de Hübner qu'à mon sens nous n'aurions ob- « tenu qu'un ajournement de la question à « courte échéance si nous n'avions préalable-

« ment assuré, par un amoindrissement des
« moyens agressifs de la Russie, la cessation de
« sa prépondérance dans l'Euxin. Je ne discon-
« viens nullement de l'importance des garanties
« relatives à la suppression du protectorat russe
« dans les principautés et du patronage reli-
« gieux des czars sur les sujets ottomans de la
« communion grecque; et je suis loin de mé-
« connaître tout ce que l'on aura gagné à la
« libre navigation du Danube. Mais combien
« ces concessions, en enlevant à la Russie des
« avantages moraux et laborieusement acquis,
« ne coûtent-elles pas à son amour-propre; et
« combien ne doit-on pas craindre la réaction
« de l'orgueil national, si on laisse à cette puis-
« sance les positions militaires et les forces ma-
« ritimes qui lui ont donné la suprématie dans
« le Levant! Quand on a vaincu son ennemi,
« on se garde de l'humilier si l'on n'est pas dé-
« cidé en même temps à le désarmer. Aussi
« n'ai-je pas hésité à dire à M. le ministre d'Au-
« triche que si les puissances alliées ne devaient
« pas donner à la troisième garantie toute
« l'étendue qu'elle comporte, mieux vaudrait

« sacrifier les autres : faire de la lutte actuelle « une simple question d'honneur militaire en- « tre la Russie et nous, et après avoir obligé « l'empereur Nicolas à reconnaître la supériorité « de notre valeur et de nos ressources, lui ren- « dre sans condition son épée. A ce compte, du « moins, le désintéressement dont nous aurions « témoigné ne serait pas perdu; dans les com- « plications ultérieurement possibles en Europe, « il n'y aurait point entre la Russie et nous « d'inimitiés systématiques et certaines; et si le « concours de cette puissance pouvait un jour « ou l'autre entrer dans les combinaisons de « notre politique, nous nous serions réservé « par cette conduite la chance de l'obtenir.

« Tel est le langage que j'ai tenu à M. le ba- « ron de Hübner, et je n'ai pas craint de lui « dire que, dans le cas où la guerre actuelle ne « pourrait pas avoir pour résultat cet amoin- « drissement de puissance qui est la seule ga- « rantie sérieuse des autres engagements à « imposer à la Russie, je croirais en conscience « de mon devoir de conseiller à l'empereur Na- « poléon de faire bon marché des conditions de

« la paix et de tendre la main à l'empereur Ni-
« colas aussitôt l'honneur militaire satisfait. Ces
« paroles m'ont paru faire quelque impression sur
« M. le ministre d'Autriche; et repoussant loin
« de lui l'idée d'une défaillance de la politique
« européenne, il m'a exprimé vivement la con-
« viction que les événements porteraient toutes
« leurs conséquences logiques et auraient un
« résultat conforme aux intérêts généraux des
« grandes puissances.

« Vous pourrez, Monsieur le baron, faire
« usage, dans la mesure que vous jugerez con-
« venable, des considérations que je viens d'in-
« diquer.

« J'ai appris, de source certaine, que l'ordre
« a été envoyé de Saint-Pétersbourg au prince
« Gortschakoff d'insister pour que la Prusse
« soit admise aux conférences, sans qu'on exige
« l'adhésion préalable de cette puissance au
« traité du 2 décembre. — Je n'ai pas besoin de
« vous dire que nous maintenons fermement le
« principe : « Ceux-là seuls doivent participer
« à la paix qui auront participé à la guerre. »

L'hypothèse d'une entente directe jetée par

M. Drouyn de Lhuys à titre d'avertissement s'accordait avec l'idée généralement admise que la France était plus facile à satisfaire que l'Angleterre. Dans sa dépêche du 29 janvier, le baron de Bourqueney examine les raisons sur lesquelles repose cette idée :

« La place que nous avons reprise dans les « conseils de l'Europe, la révolution que nous « avons opérée dans les alliances continentales, « l'héritage presque recueilli de l'influence dont « la Russie a tant abusé depuis quarante ans et « dont nous ne nous montrons pas disposés à « abuser nous-mêmes ; tous ces avantages, fruit « ordinaire des longues luttes et assurés par « quelques années de ferme et loyale politique, « sont comptés à notre crédit dans la balance « générale des compensations dont la paix se « composera. Ils ont inauguré en France un « nouveau pouvoir ; nous savons et tout le « monde se rappelle ce qu'il faut de temps et « de travail aux pouvoirs nouveaux pour se « faire seulement accepter. L'Angleterre n'a rien « gagné dans cette voie, et, il faut le dire, elle « n'avait rien à prétendre ; sa place a toujours

« été marquée dans le monde au niveau de sa « puissance. Les mains ne se sont jamais reti- « rées devant la sienne ; elle a pu s'isoler ; on ne « l'a jamais exclue des conseils européens...

« Il y a donc, dès aujourd'hui, pour les juges « les plus consciencieux des deux situations, cette « différence essentielle entre celle de la France et « celle de l'Angleterre, que la crise actuelle n'a « encore politiquement profité qu'à la France.

« Nous achèverons notre œuvre, mais nous « ne rendrions pas justice à nous-mêmes si « nous dédaignions ce que nous avons déjà fait « pour la France, tout en mesurant ce qui nous « reste à faire pour l'Europe. »

Le cours des négociations, entravé par l'hostilité des uns et par l'hésitation des autres, fut momentanément suspendu quand lord Aberdeen quitta le ministère pour faire place à lord Palmerston. Quelques semaines après, un événement plus grave, la mort de l'empereur Nicolas, amenait une autre interruption des conférences, par suite de la nécessité où se trouvait le plénipotentiaire russe de demander des pleins pouvoirs nouveaux.

Après la disparition de l'empereur Nicolas, les espérances de paix augmentèrent; mais la situation respective des puissances n'était pas sensiblement modifiée. M. Drouyn de Lhuys le constate dans sa dépêche du 7 mars au baron de Bourqueney :

« Il serait téméraire de vouloir préjuger les « conséquences de ce grand événement. Si une « personnalité importante et irrémédiablement « compromise dans la guerre a disparu, la po- « litique du cabinet de Saint-Pétersbourg sub- « siste certainement dans ses grandes lignes : « c'est à cette politique que nous demandons « des sûretés indépendamment du souverain « qui la représentait; et pour savoir jusqu'à « quel point elle se trouverait, après un chan- « gement de règne, plus conciliable avec les « intérêts généraux de l'Europe, nous devons « attendre que l'empereur Alexandre ait donné « des preuves de la modération relative que l'on « s'était plu à lui supposer lorsqu'il n'était en- « core qu'héritier du trône. »

Il n'y eut point, à l'avénement du nouveau czar, de manifeste ayant trait à la politique

extérieure. Mais Alexandre II, recevant à Saint-Pétersbourg le corps diplomatique, lui adressa une allocution dont la principale phrase était celle-ci :

« Je persévère dans la ligne des principes qui « ont servi de règle à mon oncle et à mon père. « Ces principes sont ceux de la Sainte-Alliance, « et si cette Sainte-Alliance n'existe plus, ce « n'est certes pas de la faute de mon père. Ses « intentions sont toujours restées droites et lé- « gales, et si en dernier lieu elles ont été mé- « connues par quelques-uns, je n'ai pas de « doute que Dieu et l'histoire ne leur rendent « justice; la parole de mon père m'est sacrée. « Comme lui, je suis prêt à tendre franchement « la main à une entente sur les conditions qu'il « avait acceptées. »

Rien dans ces paroles n'était de nature à ramener ceux que le règne précédent avait froissés. L'évocation de la Sainte-Alliance faisait revivre pour le gouvernement français un souvenir irritant, et devait paraître inopportune à l'empereur François-Joseph, qui inclinait visiblement à se détacher du pacte rappelé par le Czar. Une

sourde rancune continuait à animer les Russes contre les Autrichiens. La plus grande perplexité subsistait dans les régions gouvernementales à Berlin, où l'isolement semblait encore plus à craindre qu'un rapprochement avec Vienne.

Dans cette dernière résidence, la thèse officielle était de considérer l'alliance avec les puissances occidentales comme répondant seule aux exigences de la situation, et d'accentuer les griefs auxquels la conduite de la Prusse donnait lieu.

Ce thème était sans cesse développé vis-à-vis des agents français, et trouvait beaucoup de créance auprès d'eux.

La comparaison entre les dépêches écrites et reçues par M. de Bourqueney montre combien le milieu et les relations journalières exercent d'action, même sur les exprits les plus distingués.

A l'ambassade de France, ces assurances, continuellement répétées par les ministres autrichiens, produisaient une impression profonde. On inclinait à penser que le cabinet de Vienne avait, pour ainsi dire, brûlé ses vaisseaux. M. de Bourqueney, s'en rapportant aux propos

du comte de Buol, assurait que les rapports de ce dernier avec la Russie et avec la Prusse étaient arrivés à un degré de tension qui rendait l'expédition des affaires courantes et à plus forte raison les communications diplomatiques très-difficiles.

A Paris, la confiance dans les dispositions favorables de l'Autriche existait également; mais on ne voulait pas se livrer entièrement à cette confiance avant que le bon vouloir se fût traduit par des actes.

Le langage que M. Drouyn de Lhuys tient le 17 mars au baron de Bourqueney fait ressortir clairement cette nuance :

« Je n'ai accueilli qu'avec une grande réserve « des renseignements qui tendent à donner des « doutes sur les dispositions du cabinet de « Vienne; et je suis heureux de voir dans les « explications que M. de Buol vous a sponta- « nément données la preuve que j'avais raison « d'avoir confiance dans la solidité des senti- « ments de l'Autriche... Selon les rapports de « M. le comte d'Arnim, M. le comte de Buol ne « se serait pas borné à manifester au ministre « de Prusse à Vienne le plus vif désir de pou-

« voir compter sur la présence de la Prusse « dans les conférences, mais il lui aurait dit assez « clairement que l'obstacle venait de nous. Je le « répète, Monsieur le baron, nous n'avons pas « ajouté de foi au changement de disposition « que l'on attribue ainsi à l'empereur d'Au- « triche et à son ministre; et M. de Buol vous « a parlé avec assez de précision et de force « pour dissiper à cet égard tous les doutes.

« J'ai remarqué aussi avec plaisir ce que vous « me dites de la résolution du cabinet de « Vienne, quels que soient les résultats des né- « gociations actuelles, de renoncer désormais « à chercher le point d'appui de sa politique « auprès des cours du Nord. Cette assurance « est précieuse à mes yeux au moment où le « nouvel empereur de Russie débute dans ses « rapports avec l'Europe par l'entretenir de la « Sainte-Alliance.

« Que tels soient réellement les principes du « nouveau règne qui commence en Russie, on « le conçoit, car la force exorbitante de cette « puissance date du jour où ils ont été procla- « més. Mais nous ne saurions, pour notre part,

« voir dans cette déclaration un gage de dispo-
« sitions rassurantes. Nous espérons que, de
« son côté, le cabinet de Vienne, persuadé
« comme nous, par l'histoire des quarante der-
« nières années, que de pareils principes n'ont
« profité qu'à la Russie, et fidèle aux sentiments
« que le comte de Buol vient de nouveau de vous
« exprimer, n'en trouvera que plus naturel que
« nous exigions, pour la paix future, de solides
« garanties. »

A mesure que la gravité de la lutte s'accentuait, on éprouvait le besoin de donner à l'alliance occidentale plus de cohésion et aux arrangements avec l'Autriche plus d'effet pratique.

M. Drouyn de Lhuys résolut de se rendre à Vienne, après avoir fait d'abord le voyage de Londres. Comme lord John Russell, membre du cabinet anglais, et Aali-Pacha, ministre dirigeant de la Porte, venaient d'être désignés pour siéger à la conférence, les quatre plénipotentiaires, britannique, français, autrichien et ottoman, investis à la fois de la direction et de la responsabilité des affaires, devaient avoir, pour résoudre les points litigieux, une autorité qui

n'appartient pas à de simples représentants. A partir de ce moment, la conférence entre dans une phase nouvelle.

III

Aux yeux du gouvernement français, les négociations avaient un double but : gagner des auxiliaires pour la continuation de la lutte contre la Russie, et poser les bases d'alliances nouvelles. Nulle divergence sur ces deux points ne s'était encore produite à la cour des Tuileries.

Pendant le cours de sa mission à Vienne, M. Drouyn de Lhuys adressait journellement des rapports à l'empereur Napoléon. Ils sont particulièrement propres à donner une idée exacte de la situation.

Le premier rapport, qui est daté de Paris, le 1er avril, se place entre le voyage à Londres et le voyage pour Vienne.

J'en extrais les passages suivants :

« La discussion des deux premières garanties

« ayant révélé quelques incertitudes sur la « marche suivie par les plénipotentiaires anglo- « français à la conférence de Vienne, et celle du « troisième point présentant des difficultés en « vue desquelles il était absolument nécessaire « d'arrêter une ligne de conduite bien déter- « minée, j'ai pensé que je devrais me rendre à « Vienne et qu'il y avait lieu de provoquer « préalablement une délibération dans ce but « entre l'Angleterre et nous.

« L'Empereur a bien voulu donner à cette « opinion une approbation complète, et le « 29 mars je suis parti pour Londres.

« Il importait que les conclusions à formuler « eussent un caractère officiel et engageassent « le gouvernement de Sa Majesté Britannique.

« Il fallait donc que les principaux membres « du cabinet fussent appelés à cette délibé- « ration. Lord Clarendon, par la nature de ses « fonctions, lord Palmerston, par sa position « de premier ministre, lord Lansdowne, par « celle qu'il occupe dans le parti whig et par « ses liens avec lord John Russell, se trouvaient « naturellement désignés pour y prendre part.

« J'ai été reçu par eux dès le 30 mars, le lende-
« main de mon arrivée.

« J'arrivais avec des idées mûrement réfléchies et un système consciencieusement étudié « auquel l'Empereur avait donné la préférence « sur les diverses combinaisons qui s'étaient « jusqu'alors produites. Sans renoncer à celui « d'une limitation efficace des forces de la Russie dans la mer Noire, j'étais persuadé et « chargé de démontrer au gouvernement anglais « que celui de la neutralisation de cette mer « atteignait mieux le but que nous nous proposions : la cessation de la prépondérance russe « dans l'Euxin et le rétablissement de l'équilibre des forces en Orient; c'est sur ce terrain « que j'ai placé la discussion.

« L'empire ottoman, ai-je dit aux ministres « de la Reine, ne saurait être menacé sans que « la paix européenne soit mise en péril, et les « coups qui pourraient être portés à cet empire, « partout ailleurs dangereux, peuvent être mortels dans la mer Noire. Tout conflit surgissant « dans le bassin de cette mer, entre la Russie et « la Porte, appelle fatalement l'intervention de

« l'Europe; et l'inégalité trop disproportionnée « des forces entretient jusqu'au sein de la paix « une inquiétude et un malaise perpétuels, parce « que le coup peut toujours précéder la me- « nace et devancer le secours qui aiderait à le « parer.

« Le danger pourrait être écarté le jour où « les moyens d'agression auraient cessé d'être « supérieurs aux moyens de défense. Mais le « but serait atteint plus sûrement le jour où il « n'y aurait plus à se préoccuper de la défense, « parce que l'agression ne serait plus possible.

« Un système qui, par une transaction entre « la Russie, la Porte et les puissances qui sont « aujourd'hui en possession de l'Euxin, aurait « pour effet de faire disparaître de la surface « de ces eaux tout appareil militaire, condui- « rait à ce résultat.

« L'application du principe de la neutralisa- « tion à la mer Noire donnerait à la Turquie « et à l'Europe des garanties certaines, et, en « mettant le littoral de la Russie à l'abri de « toute attaque, ne la dépouillerait d'aucun « avantage dont elle pût, dans un but avouable,

« réclamer la possession. Car le maintien d'une « marine de guerre dans les eaux interdites à « tous les pavillons, ne se justifiant plus par « l'intérêt de sa propre sécurité, n'aurait évi- « demment d'autre objet que de porter atteinte « à celle des autres.

« La fermeture des détroits aux vaisseaux de « guerre des puissances occidentales serait, « pour le cabinet de Saint-Pétersbourg, une ga- « rantie à laquelle il a toujours paru attacher « une grande importance, et offrirait aux arran- « gements à prendre un principe puisé dans les « traités. Sur quoi donc pourraient porter les « objections? La neutralisation, appliquée pour « le bien général à plusieurs territoires en Eu- « rope, ne pourrait-elle l'être à la mer Noire « dans le même intérêt? Dira-t-on que la Russie « y verrait une restriction à l'exercice de sa sou- « veraineté territoriale, que son honneur ne lui « permettrait pas d'accepter? Mais cette restric- « tion ne serait pas une nouveauté historique, « et sans rappeler tous les faits analogues con- « sacrés dans des traités européens, tout le « monde sait que le port d'Anvers n'a été con-

« cédé au royaume des Pays-Bas, en 1814,
« qu'avec l'obligation d'en faire un simple port
« de commerce. La Russie elle-même impose à
« une puissance limitrophe des conditions bien
« autrement onéreuses que celles qui résulte-
« raient pour elle de la neutralisation de l'Euxin,
« quand elle a exigé de la cour de Téhéran, sans
« réciprocité, que le pavillon de guerre persan
« disparût de la mer Caspienne.

« Les ministres anglais ont reconnu sans op-
« position la justice et la force de ces considéra-
« tions, et m'ont prié de leur formuler, séance
« tenante, les points principaux de l'arrange-
« ment que nous aurions à préparer sur ces
« bases à la conférence de Vienne.

« 1° La Russie et la Turquie n'auront point de
« bâtiments de guerre dans la mer Noire, non
« plus que dans la mer d'Azov.

« 2° Les ports des deux États, sur la mer
« Noire et sur celle d'Azov, seront uniquement
« ports de commerce.

« 3° Les puissances étrangères pourront y
« avoir des consuls.

« 4° Il n'y aura pas de rassemblement de

« troupes, menaçant pour la sécurité de l'un « ou de l'autre des deux États limitrophes.

« 5° Les puissances alliées, France, Angle- « terre et Autriche, feront entrer leurs forces « navales, par les détroits, dans la mer Noire si « les clauses du traité sont violées.

« 6° Les deux puissances riveraines de l'Euxin « pourront avoir des bâtiments légers pour la « police de la mer et des côtes, et des navires « non armés exclusivement appropriés au trans- « port des troupes.

« A l'occasion du premier article, j'ai fait ob- « server que le résultat serait incomplet si la « Russie pouvait rétablir en partie, dans la mer « d'Azov, l'état maritime qu'il lui serait inter- « dit d'entretenir dans l'Euxin. Si, pour faire « cette concession, le cabinet de Saint-Péters- « bourg prétendait que l'on demandât à la « Porte d'étendre la neutralisation au Bosphore « et à la mer de Marmara, il y aurait lieu de s'en- « tendre préalablement avec elle, et l'on ne con- « cédérait rien sur ce point qu'après avoir pro- « fité, dans la discussion, de tous les avantages « que donnerait la différence des positions entre

« la mer d'Azov, située à l'extrémité de l'empire « russe, et le Bosphore ainsi que la mer de Mar- « mara, qui baignent la capitale même de la Tur- « quie.

« Les ministres anglais ont accordé au projet « d'arrangement dont je venais de leur tracer « l'esquisse le même assentiment qu'aux consi- « dérations générales que je leur avais exposées, « et ils en ont pris copie pour constater l'iden- « tité des vues. »

M. Drouyn de Lhuys, qui préférait beaucoup la neutralisation à la limitation, continuait ainsi :

« Sans prétendre qu'il fût impossible de don- « ner à la limitation une application normale, « je n'ai pas eu de peine à établir qu'elle laisse- « rait subsister une partie des dangers qu'il « s'agit d'écarter à jamais, et que la surveillance « qu'elle entraînerait forcément pourrait, indé- « pendamment de ses autres imperfections, de- « venir une cause de conflits sur un point qu'il « nous importe au contraire de garantir contre « toute perturbation.

« Toutefois, dans les négociations ouvertes, « nous avons à tenir compte des dispositions

« de nos adversaires et surtout de celles de nos
« alliés. Supposé le cas où la neutralisation se-
« rait repoussée soit par l'Autriche, soit par la
« Russie, nous devons nous demander quelle
« conduite nous aurions à tenir. Si l'Autriche
« consent à appuyer la neutralisation solidaire-
« ment et jusqu'à la guerre, nous pouvons
« rompre dans la conférence sur ce système.
« Mais si l'Autriche repousse la neutralisation
« ou ne s'engage pas à la soutenir jusqu'à la
« guerre, il peut être alors utile d'avoir à pro-
« duire un système qui, malgré ses imperfec-
« tions, constaterait notre victoire et nous met-
« trait en position, s'il était habilement combiné,
« de faire face aux dangers de l'avenir. — Ce
« résultat, ai-je ajouté, ne serait obtenu qu'à la
« condition qu'une limite précise fût marquée
« aux forces de la Russie dans l'Euxin, et que
« notre présence sur ses eaux fût un principe
« de droit européen. Sur ce point comme sur
« tous les autres, les ministres anglais sont tom-
« bés d'accord avec moi et m'ont demandé,
« de même que pour la neutralisation, de rédi-
« ger les principaux articles qui me paraîtraient

« devoir faire la base des propositions à présen-
« ter à la conférence. J'ai donc mis sur le papier
« les principes suivants :

« 1° La Russie et la Turquie n'auront dans
« la mer Noire et la mer d'Azov que quatre
« vaisseaux, quatre frégates et un nombre pro-
« portionné de bâtiments légers et de navires
« non armés exclusivement adaptés au transport
« des troupes.

« 2° La France, l'Angleterre et l'Autriche
« pourront avoir dans la mer Noire chacune
« moitié de ce nombre de bâtiments, et la Russie
« ne pourra prétendre à la réciprocité du droit
« de passage de l'Euxin dans la Méditerranée.

« 3° En cas de danger, sur l'appel de la
« Porte, toutes les forces navales de l'Angle-
« terre, de la France et de l'Autriche pourront
« entrer dans la mer Noire.

« 4° Les puissances signataires pourront avoir
« des consuls dans tous les ports des deux États
« sur la mer Noire et la mer d'Azov.

« Ce plan de limitation a obtenu l'entier as-
« sentiment des ministres anglais, et ils ont pris
« copie.

« Restait à déterminer la marche à suivre « dans nos délibérations avec l'Autriche et dans « nos rapports avec la Russie, au sein des con- « férences, relativement à ces deux combinai- « sons. Nous avions reconnu de concert la su- « périorité de la neutralisation sur la limitation ; « il était donc naturel que tous nos efforts por- « tassent d'abord sur le premier de ces deux sys- « tèmes. Nous ne pouvions les présenter simul- « tanément à la Russie sans affaiblir en quelque « sorte l'un par l'autre, et sans diminuer, dès le « début, l'autorité de tous les deux. Enfin, si « celui que nous préférions, la neutralisation, « devait être repoussé, mieux valait, dans le « cas où nous verrions des avantages à ne pas « rompre sur ce point, que celui de la limitation « n'eût pas été, en quelque sorte, défloré par « une discussion prématurée.

« Il m'a paru également, par des raisons ana- « logues, que nous ne devions pas présenter ces « deux plans simultanément à l'adhésion de « l'Autriche. Cependant si, après nous être as- « surés qu'elle aurait une répugnance insur- « montable à accepter la solidarité d'une rupture

« sur le plan de neutralisation, nous avions la « certitude qu'elle s'engagerait à soutenir la li- « mitation jusqu'à la guerre inclusivement, « nous consentirions à nous régler sur ce der- « nier système et à le porter préférablement de- « vant la conférence.

« Enfin, il fallait prévoir le cas où le cabinet « de Vienne n'accepterait la complète solidarité « de nos démarches ni dans le système de la « limitation ni dans celui de la neutralisation. « Nous sommes convenus que nous devrions « produire alors en conférence le plan de neu- « tralisation, et que, ne pouvant compter sur la « coopération effective de l'Autriche dans au- « cune des hypothèses prévues, nous aurions « tout avantage à rompre sur une combinaison « qui, à nos yeux, est la plus modérée, en « même temps la plus efficace, la plus conforme « aux intérêts de l'Europe aussi bien qu'à ceux « de l'Angleterre et de la France.

« La Reine elle-même, dans l'entretien qu'elle « a bien voulu m'accorder, après m'avoir de- « mandé un exposé rapide des vues de l'Empe- « reur, écouté avec le plus gracieux intérêt et la

« plus intelligente attention, m'a confirmé toutes « les paroles de ses ministres. J'avais l'assenti- « ment sans réserve du gouvernement anglais. « Je pouvais donc partir pour Vienne. »

Arrivé à Vienne le 6 avril, M. Drouyn de Lhuys se met aussitôt en relation avec le comte de Buol, et rend compte à l'empereur Napoléon de cette première entrevue :

« J'ai trouvé chez le comte de Buol des dispo- « sitions amicales pour nous, sincèrement favo- « rables à nos vues en tout ce qui n'implique « point de question de guerre, mais moins déci- « dées en présence de toutes les démarches qui « peuvent conduire à tirer l'épée.

« Je le savais, et c'est la raison même qui, « plus que toute autre, m'avait porté à sou- « mettre à l'Empereur mon projet de voyage à « Vienne, croyant à la nécessité de tenter un « suprême effort pour intéresser le cabinet au- « trichien avec nous dans la poursuite d'une « paix honorable et décisive, ou l'associer à nos « armes s'il est impossible d'obtenir de la Rus- « sie une paix qui ait ce double caractère..... « J'ai dit au comte de Buol que le plan de neutra-

« lisation, dont j'avais chargé précédemment « M. le baron de Bourqueney de l'entretenir, « me paraissait, à ce titre, préférable à tous ceux « qui avaient été mis en avant, et je lui en ai « exposé les raisons en reproduisant les argu- « ments que j'avais déjà donnés à Londres, et « en donnant seulement plus de surface au côté « par lequel ce système touche aux intérêts de « l'Autriche. C'est ainsi que j'ai fait ressortir « l'avantage qu'offrirait le maintien du principe « de la fermeture des détroits à cette puis- « sance dépourvue d'une marine militaire suf- « fisante pour jouer un rôle, auprès des nôtres, « dans le système de limitation, mais en pos- « session d'une marine de commerce qui, grâce « à une position géographique favorable, peut « aspirer à tenir la première place dans l'Eu- « rope.

« Je n'en ai pas moins trouvé le comte de Buol « prévenu contre une combinaison pourtant si « propre à remplir les vues de l'Autriche. Les « objections qu'il a opposées étaient principale- « ment puisées dans la difficulté de faire accep- « ter au gouvernement russe le désarmement de

« la flotte de l'Euxin, même aux conditions
« de la réciprocité de la part de la Turquie. Se-
« lon M. de Buol, cette réciprocité ne serait pas
« complète si la Porte conservait une marine de
« guerre dans le Bosphore et dans la Méditerra-
« née, et, d'ailleurs, entre les puissances mari-
« times et la Russie, les positions ne seraient pas
« égales, puisque, sans avoir le droit de franchir
« les Dardanelles et de pénétrer dans la mer
« Noire, elles conserveraient toujours les moyens
« de le faire en cas de besoin. Je n'ai pas nié à
« M. le comte de Buol qu'en faisant la guerre
« à la Russie nous ne nous sommes point inter-
« dit de profiter des avantages auxquels les cir-
« constances nous permettraient de prétendre
« dans l'intérêt de l'Europe : ce n'était pas notre
« faute si la Russie, dans un excès d'orgueil,
« en provoquant une guerre injuste, s'était ex-
« posée aux conséquences ordinaires de toute
« lutte armée, c'est-à-dire à nous laisser prendre
« des positions favorables pour le bien général,
« au lieu de conserver elle-même des positions
« formidables qu'elle ambitionnait pour mieux
« faire la loi au monde..... Il n'y avait pas d'as-

« similation possible entre la mer d'Azov, par « exemple, et les eaux qui baignent le palais « même du Sultan et les murs de Constanti- « nople..... Je ne pouvais me dissimuler que le « système de la limitation conservait les préfé- « rences de mon interlocuteur...

« Je n'ai pas caché au comte de Buol que nous « ne pourrions l'accepter qu'à la condition qu'elle « fût sérieuse et qu'elle nous offrît des garanties « assez formelles et assez fortes pour nous met- « tre en mesure de résister en toute éventualité « aux essais de réaction qu'il faudra toujours « prévoir de la part d'une puissance telle que la « Russie. La question de la limitation ne peut « être exactement appréciée que si l'on se rend « compte des positions respectives dans la mer « Noire telles que la guerre les a faites. Notre « pavillon domine, sans conteste, sur cette mer, « et en consentant à une limitation du chiffre « de ses forces navales surveillées par notre pré- « sence dans l'Euxin, la Russie ne ferait que « nous accorder concession pour concession, « puisqu'elle obtiendrait de reparaître sur une « mer d'où elle est absolument exclue et où son

« pavillon ne peut désormais flotter qu'avec
« notre consentement préalable.

« M. le comte de Buol m'a paru frappé de cette
« considération. Je ne pouvais toutefois m'at-
« tendre à emporter d'un premier entretien
« autre chose qu'une impression d'ensemble, et
« j'en suis sorti, sinon avec la confiance d'obte-
« nir l'appui du cabinet de Vienne pour le sys-
« tème de la neutralisation, au moins avec l'es-
« poir de le rallier assez étroitement à notre plan
« éventuel de limitation pour qu'il s'engage à
« nous suivre dans les conséquences d'un refus
« de la Russie. »

D'après les renseignements indirects venus de Saint-Pétersbourg, le gouvernement français pouvait craindre, en effet, que la Russie, malgré ses revers, ne repoussât péremptoirement des combinaisons dont le but était de faire cesser sa prépondérance. Cette présomption était confirmée par le langage que l'empereur François-Joseph tint à M. Drouyn de Lhuys à leur premier entretien. Le troisième rapport adressé de Vienne à Napoléon III est spécialement consacré à l'entrevue de son ministre avec l'empereur

d'Autriche. Comme les grandes questions qui tenaient alors l'Europe en suspens sont mises en relief avec beaucoup de compétence et de netteté dans ce document, j'en donne la teneur presque complète. Les premiers mots ont trait à l'impression faite sur M. Drouyn de Lhuys par son auguste interlocuteur.

« Le jeune souverain est d'une taille haute, « svelte, bien prise; le sourire prête une expres- « sion de bienveillance à sa physionomie, qui est « généralement sérieuse et même un peu sévère. « On voit que les soucis prématurés de l'empire « ont arrêté sur ce visage l'épanouissement des « grâces de l'adolescence, et l'on se rappelle in- « volontairement, en regardant l'Empereur, la « touchante exclamation qui échappa au prince « lorsqu'il reçut la couronne : « Adieu ma jeu- « nesse... » Si l'on étudie attentivement l'en- « semble de ses traits, on trouve, sous un léger « nuage de timidité, une volonté qui peut aller « jusqu'à l'obstination.

« Sa Majesté m'a accueilli avec une affec- « tueuse bonté; dans le petit discours que j'ai « prononcé en débutant, j'avais dit quelques

« paroles sur la ferme et loyale résolution de « l'empereur Napoléon de concourir avec ses « alliés soit à la conclusion d'une paix durable, « soit à la continuation d'une guerre légitime. « — Mon auguste interlocuteur a fortement, et « à plusieurs reprises, insisté sur le mot de « paix, de façon à ne me laisser aucun doute sur « le côté vers lequel, dans cette alternative, « penchaient ses préférences..... — L'entre- « tien, en s'échauffant peu à peu, a fondu les « premières glaces, et j'ai demandé à Sa Majesté « avec franchise la permission de me donner « carrière. J'ai abordé nettement l'examen des « divers systèmes imaginés pour mettre à exé- « cution la troisième clause de notre déclaration « commune. J'ai rappelé que les quatre garan- « ties étaient déjà une concession de l'empereur « Napoléon, et que Sa Majesté n'avait consenti « à ramener à cette limite ses justes prétentions « que dans l'intime conviction de trouver la « cour de Vienne inébranlable sur le même ter- « rain. Par le traité du 2 décembre, ai-je dit, « nous nous sommes engagés à obtenir de la « Russie, par la voie des négociations ou par

« celle des armes, des concessions que nous « considérons comme nécessaires à l'équilibre « et au repos de l'Europe. Chacune de ces con- « cessions offre, en outre, un intérêt particulier « à chacune des puissances signataires. Les dis- « positions relatives aux principautés et à la « navigation du Danube touchent plus spéciale- « ment l'Autriche, et cependant nous n'avons « pas hésité à les soutenir avec énergie, au ris- « que de voir la négociation et, par conséquent, « l'espoir de la paix échouer sur cet écueil. En « retour, ne sommes-nous pas en droit d'at- « tendre du cabinet de Vienne une égale assis- « tance pour vaincre les résistances de la Rus- « sie sur le point auquel, à juste titre, les deux « puissances maritimes attachent un plus grand « prix? — Adopter certaine clause, répudier « telle autre; séparer, singulariser, dans la pra- « tique, des intérêts et des efforts que le traité « avait précisément pour but de réunir dans un « même faisceau, n'est-ce pas détruire l'alliance?

« Pour racheter la vivacité de ce langage, je « me suis longuement étendu sur les avantages « que l'union de la France et de l'Autriche as-

« surait à l'Europe ainsi qu'à ces deux États :
« maintenir la cohésion de ses divers domaines,
« soutenir contre un rival sa haute position en
« Allemagne; arrêter sur le Danube les empié-
« tements de la Russie; étouffer les germes de
« l'anarchie et du socialisme, développer par les
« capitaux et l'industrie la prospérité de son
« empire; tels sont les buts essentiels que le
« jeune souverain de l'Autriche doit assigner à
« sa politique. — Or, quel allié pourrait mieux
« que la France l'aider à les atteindre? Le grand
« problème est de dompter la révolution sans
« le secours de la Russie, et de contenir la Rus-
« sie sans le secours de la révolution. Depuis
« trente ans ce problème était insoluble, et c'est
« ce qui a fait simultanément triompher pen-
« dant trente ans la révolution et la Russie. Au-
« jourd'hui, avec l'alliance de la France et de
« l'Autriche, la solution est trouvée... Ce qui
« m'a conduit à Vienne, c'est bien moins le
« désir de faire la paix avec la Russie que de
« consolider, de féconder l'alliance avec l'Au-
« triche. — Aux yeux de la vraie politique,
« la question d'Orient, malgré sa haute im-

« portance, est ici une question secondaire.

« Sa Majesté me répliqua que deux devoirs « préoccupaient son esprit : la fidélité envers « ses alliés et la sollicitude pour l'intérêt de « son peuple; qu'Elle était bien résolue à les « remplir tous deux, et qu'Elle persistait à croire « que la négociation suivie avec une loyale mo- « dération pouvait en fournir les moyens. Elle « a passé alors en revue le système de limita- « tion et celui de la neutralisation... Je n'ai pas « réussi à faire admettre la neutralisation. Sans « nier les avantages de cette combinaison au « point de vue des intérêts européens, l'empe- « reur François-Joseph la considère comme inac- « ceptable pour la Russie, et pense qu'une « limitation des forces navales de cette puis- « sance dans une certaine mesure constituerait « une garantie suffisante.

« J'ai rappelé que nous étions, que nous pou- « vions rester les maîtres de la mer Noire; qu'il « dépendait de nous, soit d'empêcher à jamais « par des croisières permanentes le pavillon « russe militaire ou marchand de paraître dans « ces eaux, soit de dicter les conditions aux-

« quelles nous consentirions à lui rendre, en tout
« ou partie, les avantages de cette navigation...
« Lorsque l'épée est tirée, elle doit aller jusqu'au
« bout de sa tâche avant de rentrer dans le
« fourreau...

« Il m'a semblé utile de faire observer à
« l'Empereur que le tableau stratégique présenté
« par le général comte de Crenneville avait été
« approuvé par mon souverain, et que par con-
« séquent rien ne s'opposait à ce que nos
« propositions fussent, dès aujourd'hui, trans-
« formées en une convention éventuelle qui
« pourrait être signée soit à Paris, soit à Vienne
« pendant mon séjour. Cette insistance a causé
« quelque embarras à Sa Majesté, qui m'a répli-
« qué, après un moment d'hésitation, qu'il serait
« peut-être plus convenable d'attendre l'issue de
« la négociation, parce qu'on saurait alors seu-
« lement si l'Autriche est appelée à prendre part
« à la guerre. »

Sous différentes formes, par la bouche de l'Empereur comme par l'attitude de ses ministres, le gouvernement autrichien reproduisait la même pensée : on voulait bien peser sur la Russie,

mais on avait une grande répugnance à lui déclarer la guerre ; au moment même où il s'agissait d'une rupture complète, on tenait à rester plein d'égards. Nous sommes prêts, disait le comte de Buol, à déclarer à la cour de Saint-Pétersbourg que l'existence d'une flotte russe considérable dans la mer Noire est incompatible avec la sécurité de l'empire ottoman et avec le repos de l'Europe. Si la Russie ne tient pas compte de cette déclaration, alors l'Autriche avisera avec ses alliés au parti qu'elle devra prendre ; mais elle ne croit pas devoir, à présent, poser à cet égard un *casus belli*.

Comme le mot flotte considérable n'offrait aucun sens précis, le cabinet de Vienne avait consenti à serrer de plus près la question, bien qu'il le fît toujours avec une extrême timidité.

Sa proposition consistait à prendre une date comme base de limitation en place d'un chiffre ; au lieu de dire : l'effectif naval de la Russie dans l'Euxin ne dépassera pas tel ou tel ou tel nombre de vaisseaux ou de frégates, on déciderait que l'effectif à flot au moment actuel dûment constaté ne pourrait être augmenté.

Le comte de Buol suggérait encore un autre moyen de sauver les susceptibilités de l'empereur Alexandre : c'était d'établir la limitation au moyen d'un arrangement direct entre la Turquie et la Russie, qui aurait alors le caractère d'une convention militaire entre ces deux États limitrophes dans laquelle l'Europe n'interviendrait que pour lui donner sa sanction. De tels ménagements sont difficilement admissibles lorsque les armées sont en présence.

Suivant la théorie des puissances occidentales, le vrai but à poursuivre était de dépouiller la Russie en Orient de toutes les positions dont elle avait abusé pour travailler à la ruine de la Turquie ou mettre en danger l'équilibre européen, c'est-à-dire du protectorat des principautés, de la suprématie sur les embouchures du Danube, du patronage des chrétiens, et de détruire les établissements militaires et maritimes qui étaient la base de tout ce système d'influences. Il n'y avait pas lieu de s'arrêter aux considérations tirées de la dignité de la Russie. N'est-ce pas violer sa souveraineté que de limiter à un degré quelconque son droit comme puissance maritime? Si la

limitation est fictive, l'offense n'en est pas moins sensible pour la Russie, et le résultat est nul pour l'Europe. Pourquoi mettre alors un grand pays sous le coup d'une humiliation gratuite? De quelque côté que le gouvernement russe veuille attaquer la Turquie, par l'Asie, par le Danube ou par le Bosphore directement, la marine russe a un rôle décisif à jouer. C'est donc la flotte qu'il faut atteindre avant tout, soit par les négociations, soit par les armes. Si l'Autriche faiblit sur ce point, ajoutait lord John Russell, on en éprouvera en Angleterre une profonde irritation.

Les lenteurs traditionnelles de la politique autrichienne n'étaient pas le seul obstacle à vaincre; il fallait encore que les plénipotentiaires des puissances conservassent entre eux une harmonie complète.

Tout en s'élevant contre l'insuffisance des propositions de l'Autriche, lord John Russell n'était pas éloigné de s'en rapprocher à quelques égards. Il n'attachait pas une importance majeure aux mesures comminatoires à décréter pour l'avenir vis-à-vis de la Russie; mais il aurait voulu que l'augmentation de l'effectif naval de cette puis-

sance autorisât *ipso facto* les cours alliées à augmenter proportionnellement leur effectif dans l'Euxin. Il souhaitait, en outre, que le gouvernement russe se prêtât à la délimitation de la frontière asiatique, renonçât à occuper de nouveau les forts abandonnés par lui sur la côte orientale de la mer Noire et rendît à la Porte les îles du delta du Danube dont celle-ci a été dépossédée par le traité d'Andrinople.

Un tel mode de limitation par voie d'accroissement proportionnel eût soulevé de grandes difficultés. Si la Russie conservait la faculté d'accroître indéfiniment sa flotte sans autre entrave que la crainte de voir augmenter dans la même mesure le contingent des puissances alliées, nous pouvions être amenés à entretenir dans la mer Noire un effectif très-onéreux.

Quant aux autres vœux formulés par lord John Russell, ils impliquaient des remaniements de territoire qu'on était tacitement convenu de laisser à l'écart.

Sur les observations de M. Drouyn de Lhuys, lord John Russell abandonna une idée qui aurait introduit dans la conférence un fâcheux élément

de division. Il était indispensable d'adopter une ligne de conduite uniforme en face des plénipotentiaires russes, dont le plan semblait être de discuter pied à pied tous les projets, et de se retrancher ensuite derrière le défaut d'instructions.

IV

Les négociations menaçaient de rester toujours dans le même cercle, lorsque M. Drouyn de Lhuys leur donna un nouvel aspect en rédigeant, de concert avec le comte Buol, un projet de transaction qui obtint l'assentiment de lord John Russell. En conservant ces formules générales vers lequelles l'Autriche inclinait visiblement, on prenait pour point de départ l'effectif de 1853. Les conditions mises en avant au début de la conférence étaient ainsi très-amoindries, mais on posait ouvertement le *casus belli :* ce qui était fort important pour briser les liens qui attachaient encore l'Autriche à la Russie.

Napoléon III entrait absolument jusqu'alors dans les vues de son ministre, comme le montre la dépêche télégraphique suivante (15 avril) :

« J'ai reçu votre courrier; tout ce que vous « avez dit et fait l'est si bien que je n'ai aucune « instruction nouvelle à vous donner; je pars « pour Londres. »

Les explications qui eurent lieu entre l'Empereur et les ministres anglais donnèrent un autre cours à ses idées; il arriva, sous l'influence du milieu qui l'entourait, à considérer la diminution de la flotte russe comme le principal but à atteindre dans le présent et dans l'avenir.

Pendant ce temps, M. Drouyn de Lhuys, persuadé que les dispositions manifestées dans la dépêche télégraphique du 15 avril étaient restées identiques, agissait dans un sens qui ne cadrait plus avec la direction que la politique impériale avait prise. Après avoir essayé d'abord à Vienne de faire prévaloir les systèmes de neutralisation ou de limitation directe, il avait, peu à peu, diminué ses exigences, et pensait que le point essentiel était d'entraîner l'Autriche dans une action commune.

A la suite de longs débats, le comte de Buol, M. Drouyn de Lhuys et lord John Russell se mirent d'accord sur les termes d'un projet comprenant les articles suivants :

« 1° Garantie européenne de l'indépendance et « de l'intégrité territoriale de l'empire ottoman.

« 2° Clôture des détroits, absolue pour les « Russes, sauf exceptions pour les alliés.

« 3° Les alliés pourront avoir chacun dans la « mer Noire deux frégates.

« 4° Si la Russie dépasse l'effectif actuel de ses « forces navales dans l'Euxin, chaque allié « pourra y faire entrer un nombre de bâtiments « égal à la moitié des bâtiments russes.

« 5° En cas de danger, entrée de la totalité « des forces navales alliées.

« 6° La France, l'Angleterre et l'Autriche si- « gneront immédiatement un traité portant « comme un cas de guerre l'augmentation de la « flotte russe au delà de l'effectif de 1853, soit « que la Russie prenne ou refuse l'engagement « de ne point dépasser cet effectif. »

Mais les vues de la cour des Tuileries n'étaient plus les mêmes. Le télégramme adressé par Na-

poléon III à M. Drouyn de Lhuys, le 23 avril, constate l'étendue de ce changement :

« Je suis revenu hier de mon voyage en An-
« gleterre, qui a été admirable sous tous les
« rapports. J'ai reçu, hier soir, votre dépêche
« du 21, contenant l'ultimatum de l'Autriche.
« Après l'avoir reçue, j'ai écrit à Londres par le
« télégraphe pour savoir ce que ferait le cabinet
« anglais. Mon opinion est de refuser et de
« rompre. Aujourd'hui, je reçois votre dépêche
« du 22, à dix heures du soir, qui semble mo-
« difier la situation. Ne connaissant pas la mo-
« dification, je ne puis vous autoriser à accepter
« ou à refuser; mais pour rien au monde je
« n'accepterai quoi que ce soit qui maintienne
« l'état d'avant la guerre. »

En présence de cette dernière affirmation, M. Drouyn de Lhuys n'avait plus qu'à quitter Vienne. Ses collègues espéraient encore que son départ n'impliquait pas l'abandon des pourparlers, et que les éclaircissements apportés par lui à Paris ébranleraient les résolutions de Napoléon III. A la cour d'Autriche, on avait la même pensée, comme le prouvent les paroles qui sont

rapportées dans la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 24 avril :

« Je sors de l'audience de congé que m'a ac-
« cordée l'empereur François-Joseph. Résumé
« de ses paroles :

« Je regrette sincèrement qu'il me soit impos-
« sible d'aller au delà du plan que vous avez dû
« envoyer à Paris. Mais lorsque l'Empereur le
« connaîtra tel qu'il a été formulé en dernier
« lieu, j'espère qu'il trouvera comme moi
« qu'une alliance perpétuelle entre nous, pour
« défendre sur terre comme sur mer l'empire
« ottoman contre la Russie, vaut mieux qu'un
« chiffre plus ou moins élevé. Cet ultimatum
« est la guerre, mais une guerre dans laquelle
« j'aurai pour moi le témoignage de ma con-
« science, l'assentiment de mes peuples et l'appui
« de l'Allemagne. »

De retour en France, M. Drouyn de Lhuys offrit sa démission, après avoir constaté l'impossibilité de faire accepter aux Tuileries le projet qui avait été négocié à Vienne.

Il y avait dans l'esprit de Napoléon III une répugnance qui ne put être vaincue.

On peut douter qu'elle s'appliquât uniquement aux termes de l'ultimatum. Sans avoir pris encore une forme précise, les visions de l'unité italienne occupaient déjà l'imagination de l'empereur des Français. Un vague instinct le portait à conserver toute sa liberté d'action et le prémunissait contre une alliance qui pouvait devenir plus tard une gêne ; en même temps, les puissances qui traitaient avec lui n'étaient point absolument rassurées sur ses projets futurs. Ce double sentiment, qui se fit jour pendant les conférences de 1855, explique à la fois les incertitudes de Napoléon III et les hésitations de la cour de Vienne.

Les hommes d'État autrichiens se posaient deux points d'interrogation continuels : Napoléon III a-t-il assez d'avenir devant lui pour qu'on puisse l'accepter comme allié ? En admettant que son gouvernement dure, n'a-t-on pas à craindre qu'il s'engage dans des voies où la cour d'Autriche serait dans l'impossibilité de le suivre?

Les raisons mêmes qui faisaient hésiter les Autrichiens augmentaient le prix que M. Drouyn

de Lhuys attachait à leur alliance, dans laquelle il voyait non-seulement des résultats à poursuivre, mais un effet moral à atteindre. L'union avec l'Angleterre, dont les avantages étaient considérables, n'avait pas cependant la même portée. D'une part, il était évident que l'Angleterre ne pouvait atteindre sans notre concours le but principal qu'elle cherchait, l'amoindrissement de la flotte russe; d'autre part, et en tenant compte de la situation spéciale de l'Angleterre, son intimité avec nous n'était pas de nature à lui créer de sérieux embarras dans l'avenir. Elle pouvait s'allier au gouvernement français sans se compromettre vis-à-vis des autres et sans avoir à se préoccuper beaucoup de l'attitude que le nouvel Empire pourrait prendre un jour.

L'établissement de liens étroits avec une grande puissance continentale avait beaucoup plus de signification. Dans la pensée de M. Drouyn de Lhuys, l'alliance autrichienne devait être pour Napoléon III un levier et un frein.

Quand le ministre dont cette alliance secondait les vues abandonna le pouvoir, d'autres idées prévalurent; et les doctrines qui exercèrent tant

d'action plus tard sur la cour des Tuileries firent leur première apparition.

Bien que la retraite de M. Drouyn de Lhuys, au mois de mai 1855, n'ait pas en apparence modifié très-sensiblement l'aspect général des affaires, l'acceptation de cette démission était l'indice d'un changement profond dans la politique extérieure de l'Empire.

CHAPITRE III

CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 1864 ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

I

La campagne d'Italie était en germe dans l'insuccès des conférences de Vienne. Jusqu'en mai 1855, Napoléon III reste attaché au système de politique extérieure que la France a toujours suivi quand les circonstances lui ont permis d'y revenir, et qui se résume en quelques données fort simples : chercher à se rapprocher des puissances qui offrent le point d'appui le plus solide; défendre les petits États dont l'existence est un préservatif contre les collisions; respecter, en matière religieuse, l'ensemble d'idées que le temps a presque incorporées à notre patrimoine national et qui nous assurent dans beaucoup de régions du globe une influence supérieure à celle que le

chiffre de nos ressources militaires ou de notre commerce comporterait; laisser en repos les questions que la force des choses ne soulève pas; assigner aux intérêts, qui sont de tous les temps, la prédominance sur les sentiments, dont la durée est variable; écarter en principe les remaniements de territoire; mais ne pas admettre, s'ils ont lieu, que nous soyons frustrés d'avantages qui, attribués à d'autres, sans compensation pour nous, modifieraient l'équilibre européen à notre détriment.

A partir de la date que j'indique, l'Empereur entrevoit de nouveaux horizons, interrompt brusquement à Vienne des négociations qui pouvaient mettre obstacle à ses projets futurs, abandonne les anciens errements, et dirige toutes ses pensées vers cette théorie des nationalités qui devait entraîner pour lui comme pour la France de si douloureux mécomptes.

Pendant quatre ans il agita dans son esprit les plans qu'il mit à exécution en 1859. Au moment de prendre en main la cause de l'unité italienne, il demandait volontiers l'avis de M. Drouyn de Lhuys, qui n'avait alors aucune

position officielle et qui essaya vainement de combattre des plans mûris depuis longtemps. Devant une question aussi engagée, les avertissements ne pouvaient plus avoir d'effet utile. Pour les hommes qui entretenaient les illusions dont il aimait à se bercer, Napoléon III avait une inclination très-vive, mais passagère. Pour ceux qui le ramenaient vers la réalité, il avait à la fois de l'éloignement et de l'estime.

Quand les événements se précipitèrent, quand la campagne de 1859 eut produit des résultats très-peu conformes aux intentions de l'Empereur, il se tourna de nouveau vers celui de ses conseillers dont il avait pu apprécier, dans un grand nombre de cas, les vues judicieuses et le patriotisme.

Rappelé aux affaires, dans les derniers mois de 1862, et chargé de pourvoir en Italie aux embarras d'un état de choses qu'il n'avait pas contribué à établir, M. Drouyn de Lhuys ne pouvait avoir, naturellement, d'autre point de départ que cet état de choses même; sa tâche était d'en amoindrir les conséquences.

Beaucoup de personnes ont dit que M. Drouyn

de Lhuys n'aurait pas dû entreprendre une pareille tâche; mais la pente de son caractère ne le portait pas à désespérer d'une situation parce qu'elle était compromise.

Il y a des médecins qui n'admettent pas qu'on les rappelle après avoir refusé de les écouter; il y en a d'autres qui consacrent indifféremment les ressources de leur talent aux situations critiques et difficiles, soit qu'elles aient été aggravées par l'action du temps ou par la faute du malade.

M. Drouyn de Lhuys serait plutôt comparable aux seconds qu'aux premiers; il n'appartenait pas à l'école des hommes d'État que rien ne décide à abandonner leur tente, lorsque leurs conseils ont été repoussés, et qui se bornent à mettre leur responsabilité à couvert. C'était un spécialiste éminent, plus soucieux de l'influence française que des récriminations personnelles ou des formes gouvernementales, disposé à appliquer suivant le mode ou dans la mesure que le moment comportait les maximes dont il était pénétré, et agitant aussi volontiers dans son esprit les moyens de conserver à notre politique extérieure sa direction normale que les expédients par lesquels une question im-

prudemment soulevée peut être ramenée à des conditions meilleures. Il crut possible en 1864 d'ouvrir au mouvement italien une issue qui l'aurait détourné de la voie où les circonstances ne l'avaient pas encore irrévocablement engagé. La convention du 15 septembre a été un essai de transaction entre le cabinet de Turin et la papauté.

Je me propose, en m'appuyant sur les documents de l'époque, d'examiner quel a été l'esprit de cette transaction, et quel était alors le langage de ceux qui l'ont préparée ou subie.

Du côté de la France, il y avait un désir très-réel d'enrayer un mouvement qui avait dépassé toutes les prévisions.

On a souvent prêté à Napoléon III des défauts ou des qualités qu'il n'avait pas; les chimères occupaient une place considérable dans son existence, et ne lui permettaient pas toujours d'apercevoir les côtés pratiques des choses. Il se plaisait, soit à raison d'une tendance naturelle, soit par calcul, aux mesures qui frappent les imaginations; et il avait un goût dangereux en matière de politique extérieure, celui de créer. Très-accessible au sentiment de la grandeur nationale,

et continuellement jaloux d'y travailler, il inclinait plus vers l'utopie que vers le machiavélisme. On lui attribuait à tort la profondeur et l'invariabilité dans la poursuite de ses desseins.

Son désir n'a jamais été de détruire l'état de choses qui existait à Rome. L'unité italienne, dont il posa les fondements en 1859, était pour lui la réalisation d'un rêve de jeunesse, un coup porté à la prépondérance autrichienne, une nouvelle brèche aux traités de 1815, un moyen de se soustraire aux exigences du parti avancé, en lui donnant, au dehors, des satisfactions qu'il aurait été trop dangereux de lui fournir en France. Le résultat vaguement entrevu de la campagne était une sorte d'État fédéral italien destiné à vivre sous les auspices, le protectorat ou l'inspiration du gouvernement français. Toutes ces illusions furent promptement dissipées. Les Italiens écartèrent l'idée de la confédération, oublièrent ce qui avait été obtenu, pour ne songer qu'à d'autres agrandissements, renversèrent les pouvoirs qui les gênaient, s'emparèrent d'une partie du territoire pontifical et ne cachaient pas leur résolution d'aller chercher

à Rome même le couronnement de leur unité.

L'annonce de projets semblables alarmait au plus haut degré le monde catholique; et, comme le gouvernement français avait donné le signal du mouvement qui prenait de telles proportions, la responsabilité de l'Empereur se trouvait en jeu de la manière la plus grave.

En ce qui regarde le nouveau royaume italien, la situation n'était pas non plus exempte de dangers.

Pour déposséder les rois et les princes dont l'existence n'était plus compatible avec l'unité, pour ôter au Pape une partie de son territoire, on avait été obligé de compter avec des auxiliaires qui n'étaient pas toujours traitables et qui sentaient leur puissance. Garibaldi était la représentation fort exacte de ce parti de l'action, qui, sans être assurément un parti de gouvernement, avait cependant rendu d'immenses services. On désavouait Garibaldi lorsqu'il entrait en campagne, mais on acceptait ses largesses. Certains égards étaient dus à celui qui prenait Naples pour la donner à la maison de Savoie. Or, le parti de l'action faisait entendre, au sujet de

Rome, des sommations continuelles. Suivant lui, tout disparaissait devant cette question fondamentale : rien n'était fait tant que le pays restait privé de sa capitale naturelle et légitime.

Cette exigence jetait les ministres du roi Victor-Emmanuel et les chefs de la majorité parlementaire dans une grande perplexité. L'entrée à Rome, sous le coup des injonctions radicales, les effrayait plus qu'ils ne voulaient l'avouer ; ils étaient persuadés, en outre, qu'elle aurait pour résultat immédiat le départ de Pie IX, et ils appréciaient toute l'étendue de la perte que ferait l'Italie si Rome cessait d'être le centre du monde catholique. Beaucoup d'entre eux hésitaient à se rendre solidaires de mesures et de résolutions qui inquiétaient leur patriotisme.

Dans cet état d'esprit, l'idée de se lier les mains par un acte international qui stipulerait en même temps d'autres conditions avantageuses pour l'Italie n'était pas faite pour leur déplaire. Vis-à-vis d'eux-mêmes, ils auraient un argument pour s'interdire l'entrée du territoire pontifical ; vis-à-vis de l'opinion avancée, ils pourraient gémir de leur impuissance.

A Turin, comme à Paris, on craignait l'ardeur des revendications. Le gouvernement français sentait le besoin d'arrêter l'Italie, et les hommes d'État italiens ne demandaient pas mieux que d'être arrêtés. La convention du 15 septembre a eu pour origine cette double nécessité et se composait des articles suivants :

« Art. 1er. L'Italie s'engage à ne pas atta-
« quer le territoire actuel du Saint-Père et à
« empêcher, même par la force, toute attaque
« venant de l'extérieur contre ledit territoire.

« Art. 2. La France retirera ses troupes des
« États pontificaux graduellement et à mesure
« que l'armée du Saint-Siége sera organisée.
« L'évacuation devra, néanmoins, être accom-
« plie dans le délai de deux ans.

« Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit
« toute réclamation contre l'organisation d'une
« armée papale, composée même de volontaires
« catholiques étrangers, suffisante pour main-
« tenir l'autorité du Saint-Siége et la tranquillité
« tant à l'intérieur que sur la frontière de ses
« États, pourvu que cette force ne puisse dégé-

« nérer en moyen d'attaque contre le gouverne-
« ment italien.

« Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en
« arrangement pour prendre à sa charge une
« part proportionnelle de la dette des anciens
« États de l'Église.

« Art. 5. La présente convention sera rati-
« fiée et les ratifications en seront échangées dans
« le délai de quinze jours, ou plus tôt, si faire
« se peut.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires res-
« pectifs ont signé la présente convention et
« l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

« Fait double, à Paris, le quinzième jour du
« mois de septembre mil huit cent soixante-
« quatre.

« DROUYN DE LHUYS
« NIGRA
« PEPOLI. »

PROTOCOLE FAISANT SUITE A LA CONVENTION.

« La convention signée, en date de ce jour,
« entre Leurs Majestés l'Empereur des Français
« et le Roi d'Italie, n'aura de valeur exécutoire

« que lorsque Sa Majesté le Roi d'Italie aura « décrété la translation de la capitale du royaume « dans l'endroit qui sera ultérieurement déter- « miné par Sadite Majesté.

« Cette translation devra être opérée dans le « terme de six mois, à dater de ladite conven- « tion.

« Le présent protocole aura même force que « la convention susmentionnée. Il sera ratifié, « et les ratifications en seront échangées en même « temps que celles de ladite convention.

« Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

« DROUYN DE LHUYS
« NIGRA
« PEPOLI. »

Toute l'importance de la convention, au point de vue français, était dans le protocole additionnel mentionnant le transfert de la capitale sur un point qui serait ultérieurement déterminé par le roi d'Italie. On n'avait pas voulu nommer la ville de Florence, afin de laisser, en apparence, à S. M. Victor-Emmanuel l'initiative de la désignation.

M. Drouyn de Lhuys espérait que le transfert de la capitale à Florence déterminerait chez les Italiens un courant d'opinion favorable aux doctrines modérées, amènerait un nouveau groupement d'intérêts, romprait les liens des chefs de la majorité avec le parti de l'action et permettrait au gouvernement français de retirer ses troupes de Rome, dans le délai indiqué, sans dommage pour l'autorité pontificale. Des résultats semblables ne pouvaient être obtenus qu'avec l'aide du temps. Au mois de septembre 1864, il y avait encore beaucoup d'hésitation dans les esprits. Le concours du parti de l'action était une force immense et un danger permanent; on voyait autant de risques à le suivre qu'à le combattre.

L'occupation de Rome pouvait faire sombrer le mouvement unitaire. L'adoption de Florence, à titre de capitale, était un moyen d'assurer l'existence du nouveau royaume, en la rendant compatible avec des institutions qui avaient de si profondes racines dans le monde entier et sur le sol italien lui-même.

Sans repousser cet ordre d'idées, le cabinet

de Turin voulait garder le premier rang dans la poursuite des revendications nationales.

A chaque phase des pourparlers, on trouve la trace de cette disposition. Ainsi M. Drouyn de Lhuys désirait que le premier article de la convention fût ainsi rédigé :

« L'Italie s'engage à respecter le territoire « actuel du Saint-Père. »

Les envoyés du roi Victor-Emmanuel écartèrent cette rédaction, pour y substituer ces mots : « L'Italie s'engage à ne pas attaquer le terri- « toire actuel du Saint-Père », bornant ainsi au plus strict minimum le témoignage de bon vouloir qu'ils consentaient à donner.

En même temps qu'ils admettaient par l'article 3 l'organisation d'une armée papale suffisante pour le maintien de l'ordre, ils avaient soin d'ajouter : « Pourvu que cette force ne puisse « dégénérer en moyen d'attaque contre le gou- « vernement italien. » Or le cabinet de Turin, demeurant juge de ce qui pouvait être considéré comme moyen d'attaque, annulait en réalité la concession qu'il semblait avoir faite.

Avec toutes ses réticences, la convention du

15 septembre restait fort au-dessous du programme des radicaux. Les motions qu'ils apportaient au parlement italien pendant les mois qui précédèrent la signature prouvent à quel degré leurs exigences atteignaient. Tantôt on présentait un ordre du jour tendant à engager le gouvernement italien à ne point ouvrir de négociations sur la question romaine avant d'avoir préalablement obtenu de la France l'évacuation des États pontificaux; tantôt on invitait le cabinet à faire acte de souveraineté dans les domaines du Saint-Siége, en établissant, par un projet de loi, les circonscriptions électorales du territoire italien occupé par les troupes françaises.

Un député, M. Musolino, essaya d'établir que l'Empereur persistant à maintenir les troupes à Rome dans le but unique d'empêcher l'unité complète de l'Italie, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel devait aller à Rome malgré nous, et s'offrit à prouver en comité secret que l'Italie était parfaitement en mesure de faire la guerre, non-seulement à la France et à l'Autriche, mais même à l'Europe entière coalisée.

M. Musolino donnait également son apprécia-

tion sur les rapports futurs de l'Église et de l'État, en émettant le vœu que le Pape et les cardinaux fussent nommés par le roi d'Italie, sur la proposition du ministre de la justice.

Les ministres italiens se refusaient naturellement à accepter la responsabilité de thèses aussi compromettantes. Avant comme après la signature de la convention, ils soutinrent toujours, dans leurs allocutions officielles, que les seules voies à employer étaient les voies diplomatiques.

La position prise par eux est formulée d'une manière assez précise dans le rapport qu'ils adressèrent au roi Victor-Emmanuel pour lui proposer de convoquer les Chambres, afin de leur soumettre la convention du 15 septembre.

Voici les principaux passages du rapport :

« Des discussions et des délibérations du Par-
« lement sur la question de Rome ressortent
« deux principes fondamentaux qui nous paru-
« rent dominer toute la question et devoir servir
« de règle au gouvernement de Sa Majesté : l'un,
« c'est que la question de Rome doit être résolue
« par des moyens de l'ordre moral, et non de
« l'ordre matériel : car la violence, dans un cas

« pareil, ne résoudrait aucune difficulté; l'autre,
« c'est qu'il fallait se mettre d'accord avec la
« France pour l'application du principe de non-
« intervention aux affaires de Rome.

« L'empereur des Français a toujours désiré
« pouvoir retirer ses troupes de Rome, non-
« seulement parce que la résolution de cesser
« l'occupation était conforme aux principes de
« droit public en vertu desquels il règne et
« que sa politique et ses armes ont soutenu en
« Europe, mais aussi parce que la reconstitution
« de l'Italie, à laquelle la nation française a puis-
« samment coopéré, sera l'une des gloires prin-
« cipales de son règne.

« Mais l'Empereur croyait ne pouvoir abau-
« donner, en lui retirant brusquement son
« appui, un pouvoir auquel il accordait depuis
« quinze ans la protection de ses armes. Il fallait
« donc, pour arriver à l'évacuation du territoire
« pontifical, rassurer les Français, leur montrer
« et montrer à l'Europe qu'ils peuvent quitter
« Rome sans faillir à leurs propres sentiments
« envers la papauté.

« Que pouvait faire le gouvernement du Roi

« dans ce sens? Il ne pouvait que promettre de « ne pas attaquer le territoire que les troupes « françaises avaient occupé et empêcher que des « troupes armées, venues du territoire du « royaume, n'attaquassent ce même territoire.

« Une telle promesse, loyalement faite et « tenue avec fermeté, ne détruit ni ne diminue, « selon nous, les droits et les aspirations de la « nation, et maintient seulement le principe de « l'application des forces morales, de l'emploi de « tous les moyens que la civilisation moderne « fournit pour le triomphe des idées de liberté « et de nationalité.

« Nous avons donc conseillé franchement à « Votre Majesté d'accepter un tel engagement « comme correspectif du départ des troupes « françaises d'Italie, et nous sommes prêts à en « assumer la responsabilité devant le Parlement et « devant la nation. Il est également d'une grande « importance de supprimer ainsi une cause per- « manente de divergence entre l'Italie et la France. « Cependant le gouvernement de Votre Majesté, « en se préoccupant de la question de Rome, « n'oubliait pas celle de Venise. Il était évident

« que le système défensif des anciens États
« sardes ne pouvait plus être celui de l'Italie.
« La position de l'Autriche, le rapprochement
« de la frontière résultant de la réunion de la
« Savoie à la France, exigeaient que le siége du
« gouvernement, qui a tant d'importance dans
« les guerres modernes, et qui en aurait une plus
« grande pour l'Italie dans les conditions spé-
« ciales où elle se trouve, fût transféré de Turin
« dans une ville mieux située sous ce rapport.
« Parmi les principales villes du territoire actuel
« du royaume, il était incontestable que Florence
« offrait les meilleures conditions à cause de sa
« situation topographique, et des lignes du Pô
« et des Apennins qui la protégent. Les chefs
« supérieurs des armées de terre et de mer con-
« sultés par Votre Majesté ont été de cet avis,
« et il est indispensable de baser sur cette donnée
« l'organisation de la défense du royaume que
« Votre Majesté avait à cœur.

« Cette détermination, d'ailleurs, bien que
« motivée essentiellement par des raisons d'ordre
« intérieur, se lie étroitement au traité dont elle
« a rendu possible la conclusion. Au dehors,

« en effet, et surtout aux yeux de la France,
« elle se présente comme une preuve, comme
« un gage de la fermeté de notre résolution de
« renoncer à employer la violence contre la
« papauté.

« Un autre résultat sera que l'efficacité des
« moyens moraux dont l'Italie se servira agira
« d'autant mieux à Rome que le siége du gou-
« vernement en sera plus voisin, que les rap-
« ports seront plus fréquents, la communauté
« d'intérêts et d'habitudes plus ancienne et plus
« intime. »

Ce rapport était habilement rédigé en ce sens qu'il présentait la translation de la capitale comme une mesure nécessitée par la défense nationale, et que les puissances étrangères étaient naturellement libres de voir sous un autre jour.

Il tenait en outre la balance égale, autant que possible, entre les amis de la France et ses adversaires. Aux uns, il parlait de la gloire que l'Empereur avait acquise en travaillant à la reconstitution de l'Italie; aux autres, il disait qu'un des motifs stratégiques à faire valoir pour

le transfert de la capitale était le rapprochement de la frontière française.

Les conseillers du roi Victor-Emmanuel désiraient tous rester en tête-à-tête avec la France, et tenir l'Europe en dehors de la question romaine; mais l'attention des puissances auxquelles le rapport faisait allusion était mise en éveil par les revendications italiennes.

Une dépêche écrite par M. Drouyn de Lhuys, le 7 octobre, au baron de Malaret, ministre de France à Turin, se réfère aux démarches faites à Paris par les représentants des États catholiques ainsi qu'à l'attitude gardée vis-à-vis d'eux par le gouvernement français :

« Les représentants du Saint-Siége, de l'Es-
« pagne et de l'Autriche, dans les divers entre-
« tiens qu'ils ont eus avec moi, depuis la signa-
« ture de la convention du 15 septembre, m'ont
« laissé entrevoir le désir que la France s'asso-
« ciât aux différentes puissances catholiques
« pour garantir, par un acte collectif, les pos-
« sessions actuelles du Saint-Père. Il n'y a pas
« eu, à ce sujet, de propositions formelles, mais
« une simple suggestion née d'inspirations in-

« dividuelles, au courant de la conversation.

« Je n'ai donc pas eu de peine à la décliner « en en démontrant, quant à présent, l'inop- « portunité. Cependant la prudence nous com- « mande d'examiner attentivement la question « ainsi posée, afin de nous fixer nous-mêmes à « l'avance sur l'accueil qu'il conviendrait de « faire à des ouvertures plus positives.

« Et d'abord il faut observer que l'objet de « l'acte auquel on voudrait nous faire participer « se trouve, dès à présent, rempli en ce qui « nous concerne. L'engagement qui nous serait « proposé a été pris déjà par la France; il résulte « pour elle de la convention même que nous « venons de conclure avec le gouvernement « italien. En stipulant que l'Italie n'attaquerait « et ne laisserait pas attaquer le Pape sur le ter- « ritoire qui lui reste, nous nous sommes donné « le droit et imposé le devoir de veiller à ce que « l'indépendance et la sécurité du Saint-Père, « dans les limites de ses possessions actuelles, « demeurent à l'abri de toute atteinte extérieure. « Ainsi la garantie qu'on viendrait nous de- « mander, nous l'avons assurée par nos propres

« stipulations; et sous ce rapport un traité de « plus n'ajouterait rien à la force des obligations « contractées. Une convention collective aurait « d'ailleurs l'inconvénient grave, à nos yeux, « de donner à une question aujourd'hui cir- « conscrite une extension considérable, et de « préparer pour l'avenir de redoutables com- « plications. L'Italie s'est obligée envers nous « à respecter, dans ses limites actuelles, la sou- « veraineté du Saint-Père; si elle manquait à « ses promesses, ce serait affaire entre elle et « nous, sans que d'autres puissances eussent à « intervenir. Les difficultés qui surgiraient de- « meureraient restreintes aux proportions d'un « différend particulier entre les deux gouverne- « ments, et n'auraient rien d'inquiétant pour la « paix générale.

« Dans le cas, au contraire, où quelques-unes « des principales puissances de l'Europe se « seraient associées à la France, les interven- « tions étrangères qu'entraînerait une garantie « multiple produiraient inévitablement une per- « turbation générale qui dégénérerait bientôt en « guerre européenne. »

« Si maintenant nous nous plaçons au point « de vue de l'Italie, cette puissance ne pourrait-« elle pas, à juste titre, se sentir blessée de la « conclusion d'un traité qui serait, à son égard, « un témoignage public de défiance ? L'acte au-« quel on voudrait nous convier semblerait, en « effet, inspiré par la crainte que le gouverne-« ment du roi Victor-Emmanuel, après s'être lié « envers la France, ne voulût violer une promesse « solennelle et n'eût donné sa parole que pour « la retirer. Le gouvernement italien ne peut « qu'être frappé comme nous de la gravité des « considérations qui précèdent. Il ne saurait « manquer de comprendre qu'il dépend de lui « surtout de faciliter notre réponse aux sugges-« tions des puissances catholiques. C'est la « netteté de son attitude, c'est la fermeté de son « langage dans les circonstances présentes qui « pourront le mieux nous aider à nous maintenir « dans l'ordre d'idées que je viens de déve-« lopper. En ne laissant planer aucune incerti-« tude sur ses desseins, en marchant avec « résolution dans la voie où elle est entrée « aujourd'hui, l'Italie fera naître la conviction

« que la signature du traité du 15 septembre a
« été de sa part un acte sérieux dont elle accepte
« toutes les conséquences. La confiance que
« cette politique loyale et ferme aura le droit
« d'inspirer rendra toute autre garantie super-
« flue et sera notre argument le plus puissant
« pour en décliner la proposition.

« Si, au contraire, la ligne de conduite suivie
« par le gouvernement italien ne devait pas
« nous permettre de justifier à tous les yeux
« notre confiance dans sa loyauté, nous nous
« trouverions d'autant plus embarrassés de re-
« jeter les ouvertures des gouvernements catho-
« liques que ces derniers, en recherchant une
« entente avec nous, auraient en vue justement
« le même but que nous avons désiré atteindre
« de notre côté, en traitant directement avec le
« cabinet de Turin. — Vous pourrez donner
« confidentiellement lecture de cette dépêche à
« M. le général de la Marmora. »

Rien n'était plus propre à stimuler le zèle des défenseurs officiels ou officieux de la convention du 15 septembre devant le parlement de Turin que la crainte d'une intervention diplomatique

de l'Europe. Les changements apportés dans le cabinet italien ne modifiaient pas, sur ce point, les dispositions de ses membres. A la suite d'agitations tumultueuses qui s'étaient produites dans les rues de Turin, une crise ministérielle avait eu lieu, et il en résultait qu'au moment de la réunion des Chambres, l'acte conclu par les membres du précédent cabinet allait être présenté et soutenu par leurs successeurs. Toutefois, le nouveau président du conseil, le général de la Marmora, considérait leur œuvre comme sienne et se montrait disposé à ne négliger aucun effort pour obtenir la sanction parlementaire.

Bien que le gouvernement français restât convaincu des bonnes intentions des ministres italiens, il avait des doutes sur leur fermeté. M. Drouyn de Lhuys, dans sa dépêche du 15 octobre, charge le baron de Malaret de faire ressortir auprès du général de la Marmora les graves inconvénients auxquels on s'exposerait en laissant le débat s'égarer sur des points que la convention ne soulevait pas :

« Le langage qui vous a été tenu par le pré-
« sident du conseil est tel que nous devions

« l'attendre de son caractère..... Mais ce qui « n'est pas moins nécessaire à notre avis que « l'unité de vues et d'entente entre les membres « du cabinet, c'est de choisir le terrain de la « discussion et d'en fixer les limites.

« Ce terrain ne saurait être autre que celui « qui est indiqué par les actes du 15 septembre « et par les engagements qu'ils consacrent.

« Que les hommes du parti extrême et qui « s'affranchissent aisément de la prudence et de « la retenue, parce qu'ils n'ont pas de respon- « sabilité, cherchent à faire dévier la discussion « et à attirer les orateurs du gouvernement dans « des régions aventureuses et compromettantes, « cela est tout naturel. Il y a là une cause de « difficultés que je ne prétends pas méconnaître ; « mais le moyen le plus sûr, pour le gouverne- « ment italien, d'en triompher, c'est de dégager « tout d'abord les délibérations qui vont s'ou- « vrir de ce que l'on appelle les aspirations ita- « liennes, de se maintenir dans le domaine des « réalités et de défendre résolûment les avantages « du présent contre les témérités de l'avenir.

« Pour ce qui me concerne, Monsieur le

« baron, je croirais trahir mon devoir si je ne « vous mettais en mesure de vous expliquer « avec la plus entière franchise vis-à-vis des « hommes honorables qui composent le cabinet « de Turin. Dites-le donc loyalement au général « de la Marmora, à ses collègues, aux membres « de l'ancien ministère et à tous les hommes « éclairés et amis de l'Italie : la plus grande « objection qui soit dirigée contre les actes du « 15 septembre, c'est de donner à entendre que « le gouvernement du roi Victor-Emmanuel ne « voudra pas ou ne pourra pas assurer l'exécu- « tion des stipulations signées entre la France « et l'Italie; qu'il aura la main forcée et que, « peut-être, il ne sera pas très-fâché qu'il en « soit ainsi.

« Ce n'est là, nous le savons, qu'une calomnie « contre le gouvernement italien; et, pour le « dire en passant, c'est parce que nous en « sommes convaincus que nous nous sommes « abstenus de nous adresser à lui pour relever « certains entraînements de langage qui se sont « manifestés dans des sphères qui ne lui sont « pas tout à fait étrangères, entraînements d'au-

« tant plus regrettables, si le gouvernement du
« Roi ne se hâtait de les répudier, qu'ils ten-
« draient à faire supposer que l'établissement de
« la capitale à Florence n'est qu'une étape à
« courte échéance vers Rome; ce qui reviendrait
« à dire que le gouvernement italien ne se serait
« engagé vis-à-vis de nous qu'à la condition
« tacite de ne pas tenir ses engagements et de
« ne nous donner qu'une satisfaction illusoire.
« .....Je croirais superflu, Monsieur le baron,
« d'insister sur l'intérêt de premier ordre qu'il
« y a pour l'Italie à ne rien faire qui soit de
« nature à altérer les sentiments d'amitié que lui
« porte la France, et dont les témoignages inscrits
« dans l'histoire de ces dernières années n'ont
« pas besoin d'être rappelés. Il serait déplorable
« qu'une transaction destinée, dans la pensée
« de ses auteurs, à améliorer encore ces rela-
« tions réciproques, pût devenir, entre les deux
« gouvernements et les deux pays, une occasion
« de refroidissement et peut-être de conflit. Nul
« ne peut dire aujourd'hui avec assurance quel
« sera, dans sa forme définitive, l'avenir de
« l'Italie; et les gouvernements, comme les

« hommes, ne peuvent prétendre à faire des « œuvres à jamais durables. Le gouvernement « de l'Empereur ne saurait donc, en réclamant « l'accomplissement sans réserve de stipulations « qu'il a signées, se porter garant de la perpé- « tuité pas plus de l'état actuel des choses en « Italie que du pouvoir temporel de la papauté. « La solution de ces grandes questions est aux « mains de la Providence; mais ce qui est de la « compétence de la politique, ce qui doit-être « évident pour le gouvernement du roi Victor- « Emmanuel comme pour nous, c'est que l'Italie « a tout intérêt à préparer un rapprochement « entre elle et la papauté, tandis que, d'un autre « côté, elle doit éviter de soulever contre elle les « ressentiments du monde catholique.

« On peut le dire sans exagération, l'Italie « touche, en ce moment-ci, une des crises les « plus décisives de son développement. Les « hommes qui se trouvent appelés à la diriger « dans ces conjonctures solennelles auront certai- « nement à cœur de montrer une fermeté de lan- « gage et de conduite au niveau de leurs devoirs « et de leur responsabilité. »

Toutes les assurances données au baron de Malaret par le général de la Marmora et par M. Visconti Venosta, qui devaient soutenir le projet devant le Parlement, étaient fort satisfaisantes; mais les commentaires des journaux et l'interprétation abusive que plusieurs personnages marquants avaient donnée du texte de la convention causaient en France un juste émoi et rendaient souvent des explications nécessaires.

Une dépêche écrite, le 20 octobre, par M. Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, mentionne l'importante conversation qui avait eu lieu la veille entre l'Empereur et le marquis Pepoli, l'un des négociateurs de la convention:

« M. le marquis Pepoli a eu l'honneur d'être « reçu hier par l'Empereur, et Sa Majesté a eu « avec lui un entretien auquel j'ai assisté et « dont je suis autorisé à vous faire connaître les « traits essentiels. L'Empereur a rappelé la par- « faite loyauté qui a présidé à la négociation de « la convention du 15 septembre, et l'entière « sincérité des explications qui ont été échan- « gées alors entre son gouvernement et celui du « roi d'Italie.

« Sa Majesté a insisté avec force sur la néces-
« sité de maintenir la discussion qui va s'ouvrir
« au parlement de Turin sur le terrain stricte-
« ment défini par la convention, même et d'éviter
« dans les déclarations des ministres et dans les
« résolutions des Chambres tout sous-entendu
« et toute interprétation équivoque ou abusive
« qui nous obligerait nous-même à rétablir le
« sens que nous avons voulu attacher et que
« nous attachons aux actes du 15 septembre.
« L'Italie s'est interdit toute attaque contre les
« possessions actuelles du Saint-Père, et s'est
« engagée à n'en tolérer d'aucune sorte. En même
« temps, des mesures ont été indiquées dont
« l'effet doit être d'assurer la tranquillité inté-
« rieure du domaine pontifical. Ainsi la conven-
« tion consacre la sécurité et l'indépendance du
« Pape, et elle ne prévoit aucune éventualité qui
« mettrait en question cette sécurité et cette
« indépendance.

« Toute interprétation qui tendrait à faire
« envisager les arrangements conclus entre nous
« et l'Italie comme devant aboutir à l'absorption
« de la souveraineté du Pape dans l'unité ita-

« lienne, démentirait donc les prévisions des « signataires de la convention et en fausserait « l'esprit. On a voulu régler le présent et pour- « voir aux nécessités d'une situation actuelle; « c'est tout ce que peut faire la sagesse humaine : « l'avenir sera ce qu'il plaira à Dieu.

« Mais dans les conditions où l'Italie s'est « librement placée vis-à-vis de la France par la « convention du 15 septembre à l'égard de « Rome, tout encouragement, toute complai- « sance pour les aspirations impatientes, com- « promettrait inévitablement l'œuvre des deux « gouvernements.

« ...Si des mouvements révolutionnaires fo- « mentés au dehors à l'aide de manœuvres dés- « avouées certainement par le gouvernement « italien, mais dont il serait cependant infailli- « blement rendu responsable, mettaient en péril « le gouvernement du Saint-Père ; si le Pape quit- « tait Rome dans de semblables circonstances, « l'honneur des signataires de la convention leur « prescrirait impérieusement de ne pas souffrir « une conséquence de leurs actes aussi diamé- « tralement opposée à leurs intentions.

« La prise de possession de Rome par l'Italie « dans de pareilles conditions serait un résultat « de la convention du 15 septembre que l'Em- « pereur ne saurait accepter ni tolérer.

« Vous voudrez bien donner confidentielle- « ment lecture de cette dépêche à M. le général « de la Marmora. »

Au parlement de Turin et dans la presse, on cherchait souvent à établir que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, en signant la convention du 15 septembre, n'avait renoncé ni à l'emploi des forces morales, ni aux aspirations italiennes. Le général de la Marmora, questionné par M. le baron de Malaret sur le sens qu'il attachait à ces expressions, répondit que le gouvernement entendait par forces morales l'action légitime de la civilisation et du progrès, et qu'une réconciliation avec la papauté était le but des aspirations nationales.

Pendant qu'on discutait la valeur des moyens moraux, Garibaldi faisait entendre la note des hommes d'action ; et il écrivait de Caprera, le 10 octobre, la lettre suivante :

« Que les coupables cherchent à trouver des

« complices, c'est chose naturelle; mais qu'on « veuille me plonger dans la fange des hommes « qui souillent l'Italie avec la convention du « 15 septembre, je ne m'y attendais pas. Avec « Bonaparte, il n'y a qu'une seule convention « possible : purifier notre pays de sa présence, « non pas en deux années, mais en deux heu- « res. »

A la lecture de cette pièce, le baron de Malaret se demanda s'il ne devait pas appeler l'attention du gouvernement italien sur une lettre qui contenait une provocation très-peu déguisée à l'assassinat. La réponse envoyée de Paris fut négative; elle était ainsi conçue :

« Ne vous occupez pas de la lettre de Gari- « baldi. »

Une partie de la popularité de Garibaldi était due à ses intempérances de parole. Si à Turin on avait le désir de le ménager, à Paris on n'avait pas l'espoir de le convaincre. Ce qu'on cherchait à rallier, c'était l'opinion moyenne. Du côté français comme du côté italien, on se préoccupait de la signification que le public donnerait à l'acte du 15 septembre. Le gouvernement italien s'ef-

forçait de prouver qu'il n'avait pas fait l'abandon de ses espérances, et le gouvernement français ne voulait pas être accusé d'avoir livré le Pape. Une publication qui avait eu lieu au *Moniteur français* dans le but d'éclairer l'opinion ayant porté quelque ombrage au cabinet de Turin, on répondit aussitôt en adressant à M. Nigra une dépêche qui fut communiquée aux journaux par les soins du gouvernement italien au moment même où elle venait d'être écrite.

M. le baron de Malaret, dans sa lettre du 7 novembre, constate la tentative infructueuse qu'il fit pour retarder cette communication :

« Le général m'a dit que le gouvernement du « Roi, pour faciliter la situation parlementaire, « avait jugé à propos d'écrire une nouvelle dépê- « che à M. Nigra, et qu'il croyait utile de la « faire publier dans le numéro de la *Gazette* « *officielle* qui devait paraître aujourd'hui « même ; il m'a donné lecture de ce document.

« J'ai observé à M. le président du conseil « que la publication d'une pièce de cette nature « avant même qu'elle fût parvenue à l'agent di- « plomatique auquel elle est adressée, et sans

« que le gouvernement auquel elle doit être
« communiquée ait pu en connaître, non-seule-
« ment la teneur, mais l'existence, me semblait
« une dérogation aux usages généralement reçus,
« un acte impolitique, inutile et dangereux. . .
« . . . Je ne suis point parvenu à convaincre
« M. le président du conseil. La dépêche du
« 7 novembre est dans sa pensée, comme dans
« celle de ses collègues, le complément néces-
« saire des publications insérées dans le *Moni-*
« *teur*. . . . . En présence d'une détermina-
« tion aussi arrêtée, j'ai cru inutile d'insister. . .
« Ce document a été concerté hier au soir au
« conseil des ministres. M. le président du
« conseil espère, et je veux espérer avec lui que
« Votre Excellence aura égard à la situation dif-
« ficile des ministres et du Roi, qu'elle s'en tien-
« dra, en ce qui concerne le gouvernement de
« l'Empereur, aux publications déjà faites. »

Aux yeux du gouvernement italien, la nécessité la plus urgente était de définir nettement son programme; car le Parlement était déjà réuni, et les débats s'ouvraient au milieu de circonstances particulièrement solennelles, puisqu'on délibé-

rait à Turin même sur la convenance qu'il y aurait à lui ôter son titre de capitale pour le donner à Florence.

Parmi les discours prononcés, le plus digne de remarque fut celui du général de la Marmora, parce qu'il montre la liaison des événements qui intéressent l'Italie depuis la campagne de Crimée, et parce qu'il établit que le nouveau royaume n'échappa, en 1860, aux plus graves dangers qu'en raison du concours indirect prêté par l'empereur des Français :

« Je noterai ici une légère circonstance ignorée « peut-être du plus grand nombre. Dans le « traité conclu par nous à l'époque de la guerre « de Crimée, on voulut insérer une clause en « faveur de l'Italie, en compensation des sacri- « fices que le Piémont s'imposait pour concourir « à une guerre incertaine dans son issue et dans « les dépenses qu'elle devait entraîner. Nous ne « réussîmes pas, et le ministre des affaires « étrangères d'alors se retira... On alla en Cri- « mée, sans la clause que nous avions réclamée; « les choses allèrent assez bien, et le mieux fut « que nous sortions de cette guerre amis de tous,

« et qu'en fin de compte l'ennemi ne nous en
« conserva pas rancune.

« ...Si l'on n'avait pas consenti à l'insertion
« de la clause dont je vous ai parlé dans l'accord
« qui a précédé la guerre, on avait laissé ce-
« pendant concevoir quelque espoir que malgré
« cela il serait fait quelque chose au profit de
« l'Italie... L'Empereur m'entretint longue-
« ment des affaires de l'Italie, et dans des termes
« tels qu'il me fut impossible de ne pas être
« convaincu qu'il lui était favorable...

« Vous savez comment le congrès eut lieu en-
« suite, et comment le comte de Cavour put y
« dire ce qu'il y dit... Vous savez comment,
« après le congrès, vint Plombières ; après
« Plombières, 1859 : tous ces faits sont liés les
« uns aux autres... En 1860, commença le
« mouvement de l'Italie méridionale. On ne
« peut dire qu'à ce moment la Lombardie fût
« dégarnie ; mais je sais combien de troupes
« j'avais en Lombardie ; il est certain que je
« n'avais pas des forces capables de résister,
« dans le cas où l'Autriche fût sortie des lignes
« du Mincio... J'eus alors une longue conver-

« sation avec le regrettable comte de Cavour...
« Nous nous battrons ; nous nous ferons égor-
« ger ; mais nous ne sommes pas en nombre...
« Les Autrichiens ne nous attaquèrent pas ;
« mais croyez-vous que le mérite n'en revient
« pas en partie à la France? Croyez-vous que
« l'Autriche n'avait pas calculé que jamais l'em-
« pereur des Français n'aurait laissé détruire
« l'œuvre qu'il avait si puissamment contribué à
« fonder? »

La discussion qui suivit est résumée avec beaucoup d'impartialité par le baron de Malaret, dans ses dépêches du 13 et du 20 novembre :

« Les délibérations donnent lieu de la part de
« certains orateurs à des écarts de parole sans
« doute regrettables; mais cet inconvénient est
« inhérent aux institutions parlementaires... Il
« est certain que, pour un grand nombre d'Ita-
« liens, les traditions de la cour de Rome, la
« tendance qu'on lui attribue à transporter dans
« le domaine politique l'immobilité des dogmes
« religieux, rendront très-difficile, pour ne pas
« dire impossible, une transaction directe entre

« la papauté et l'Italie; ils prévoient que, livré à « lui-même, le gouvernement pontifical, en butte « aux attaques auxquelles sont exposés dans les « temps de troubles où nous sommes tous les « gouvernements réguliers, ne saura point se « défendre.....

« Pour cette école, assez nombreuse, il faut le « dire, le problème que la convention du 15 sep- « tembre a eu pour objet d'éloigner et de sim- « plifier en même temps, se représentera forcé- « ment dans un temps limité; et je n'ai pas « besoin de dire qu'elle espère le voir se résou- « dre conformément à ses espérances ou à ses « passions.

« D'autres hommes, dont la valeur person- « nelle compense peut-être le nombre relative- « ment restreint, pensent, au contraire, que le « gouvernement pontifical lui-même ne saurait « résister indéfiniment à cette transformation « plus ou moins rapide, mais évidente, qui se « produit de nos jours dans les sociétés moder- « nes. Ils croient que l'État romain ne pourra « se soustraire à la contagion de l'exemple ; que « l'Italie, de son côté, tourmentée en ce moment

« par une sorte de fièvre de croissance, revien-
« dra avec le temps à des appréciations plus
« modérées ; qu'elle comprendra que la papauté
« a été et peut redevenir pour elle une force et
« une gloire, et que, par une de ces combinai-
« sons dont la Providence garde le secret, cette
« conciliation dont beaucoup de gens parlent
« aujourd'hui sans y croire, mais que tous les
« hommes sensés désirent, cessera d'être pour les
« uns un vain mot, pour les autres une vague
« espérance, et entrera un jour sérieusement et
« définitivement dans le domaine des faits...
« ...Les idées de modération et de sagesse ont
« fait, depuis quelques années, de grands pro-
« grès en Italie. Il ne faut point oublier que le
« parlement actuel est né d'une révolution. Les
« hommes qui le composent se sont trouvés
« dans les premiers temps en présence des diffi-
« cultés inhérentes aux grandes transformations
« politiques... L'Italie, à cette époque, était
« accoutumée aux miracles, enivrée par une
« série de succès pour la plupart inespérés. Non-
« seulement elle ne croyait pas à l'impossible,
« mais elle en était venue à régler son avenir, à

« disposer quelquefois de celui des autres, sans « compter ni mesurer les obstacles.

« Quatre ans d'expérience ont fait pénétrer « dans les sphères politiques, si ce n'est encore « dans les masses, un sentiment plus juste de la « réalité. Les hommes d'État qui ont exercé le « pouvoir, ceux qui, sans être ministres, ont « été mêlés, de près ou de loin, aux affaires pu- « bliques, se sont aperçus que les solutions les « plus radicales ne sont pas toujours les plus « pratiques et, par conséquent, les meilleures. « En mettant de côté la presse toujours exces- « sive et la masse malheureusement très-nom- « breuse des esprits timorés qui n'acceptent une « idée que lorsqu'elle n'est plus contestée par « personne, divers symptômes me portent à « croire que le sentiment ou l'opinion que je « viens d'indiquer a fait de notables progrès « dans la partie éclairée du public italien. »

Après un long débat, la convention fut votée par les deux Chambres à une grande majorité. Au milieu de nombreuses déclamations, on avait pu constater des traces d'apaisement; au Sénat spécialement, plusieurs orateurs n'avaient pas

craint de risquer leur popularité en donnant des conseils de prudence. Ils soutenaient que le véritable intérêt italien était de voir dans Rome une simple capitale d'honneur et d'accepter Florence à titre de capitale définitive. C'était la solution que M. Drouyn de Lhuys cherchait à préparer, en négociant l'acte du 15 septembre. Elle a échoué, par suite de circonstances qui nous touchaient de plus près et qui échappaient alors à toutes les prévisions.

II

Un des reproches que la convention du 15 septembre a encourus était de régler en dehors du Pape des questions qui touchaient aux intérêts du Pape.

Cette anomalie s'explique lorsqu'on voit combien était grande à Rome et à Paris la différence des points de départ : le gouvernement pontifical se maintenait invariablement sur le terrain du droit ; M. Drouyn de Lhuys restait forcément

sur le terrain des faits et ne pouvait avoir en vue qu'une transaction ; il avait déconseillé la campagne d'Italie en prédisant qu'on ne serait pas libre d'en arrêter les effets. Son retour aux affaires à la fin de 1862 eut pour origine réelle la préoccupation causée à Napoléon III par ses propres actes. Le ministre appelé à modérer une impulsion qui a été donnée sans lui et contrairement à ses avis est loi d'avoir sa pleine liberté ; les événements accomplis le dominent ; il est obligé de les reconnaître comme on reconnaît une perturbation atmosphérique, et ne doit prétendre qu'à en tirer le meilleur parti possible, sans essayer de remonter des courants qui ne peuvent plus être maîtrisés.

M. Drouyn de Lhuys évita de porter à la connaissance du Saint-Siége les pourparlers qui précédèrent la convention du 15 septembre, afin de ne pas se heurter à une résistance qu'il prévoyait. Au moment de la signature, le texte de la convention fut communiqué à Rome par le comte de Sartiges, ambassadeur de France. En le chargeant de donner au Saint-Siége les explications que l'acte comportait, M. Drouyn de Lhuys ajoutait :

« Ne provoquez aucune réponse; ne vous « exposez pas à rencontrer une protestation ex- « plicite en cherchant un assentiment. »

La pensée à laquelle le gouvernement français avait obéi en apposant sa signature aux stipulations arrêtées avec l'Italie était exposée dans une dépêche adressée par lui à l'ambassadeur de France à Rome, et qui fut remise entre les mains du Pape et du cardinal Antonelli. Comme cette dépêche figure dans les documents qui ont été communiqués au Corps législatif, je n'en reproduit pas le texte; mais la relation faite par l'ambassadeur français des entrevues dans lesquelles la dépêche fut montrée au Pape et au cardinal Antonelli n'a jamais été publiée et donne une idée fort exacte des sentiments qui régnaient à la cour de Rome. Pie IX et son ministre étaient loin de faire un accueil favorable à la convention, si l'on en juge par les termes du compte rendu envoyé le 23 septembre par le comte de Sartiges :

« Après avoir lu avec attention la dépêche de « Votre Excellence, du 12 septembre, le car- « dinal Antonelli me dit en me la rendant : — Il

« est impossible au Saint-Siége d'avoir con-
« fiance dans les paroles ou la signature du
« Piémont. Entré sur notre territoire en pro-
« clamant qu'il allait combattre la république à
« Naples, il a commencé par écraser notre petite
« armée et fini par garder les quatre cinquièmes
« de nos provinces. Quant à ses engagements,
« il a manqué après Villafranca à ceux qu'avaient
« pris pour lui les deux empereurs; il a man-
« qué, après Zurich, à ceux auxquels il avait
« apposé sa signature; il manquera à ceux qu'il
« a souscrits, il y a huit jours, à Paris; et même,
« en acceptant volontiers, comme je le fais, votre
« réplique que les garanties données à la France
« sont des garanties données par la France,
« qu'elles sont sérieuses, efficaces, redoutables,
« que nous garantissez-vous? Des limites que
« l'usurpation nous a faites?... Les accepter se-
« rait sanctionner l'usurpation. — Mais, repartis-
« je, sans vouloir discuter avec vous le droit
« que vous croyez avoir de protester contre la
« violence qui a présidé à l'envahissement de
« vos provinces, pouvez-vous indiquer un moyen
« humain pour nous de vous les rendre, ou pour

« vous de les reprendre? et je passai rapidement « en revue la condition des puissances de l'Eu- « rope qui fait à chacune d'entre elles un devoir « absolu de s'occuper d'abord de ses intérêts « propres. Je l'engageai également à ne pas « perdre de vue que le sentiment qui, à notre « époque, primait l'individu comme le gouver- « nement, était la recherche ou la conservation « de ses intérêts immédiats de famille, de race, « de patrie; j'ajoutai que l'intérêt que les na- « tions catholiques pouvaient attacher à ce que « le pouvoir spirituel eût ses coudées franches « dans un rayon de quarante lieues plutôt que « dans un rayon de trente, n'irait certainement « pas jusqu'à compromettre leur propre exis- « tence pour rendre au Saint-Siége un territoire « qu'il avait perdu... Je lui demandai sur qui « et sur quoi le Saint-Père pouvait compter pour « rentrer dans ses possessions anciennes.

« Le cardinal repartit que c'était avant tout « sur la Providence, et aussi sur la condition « lamentable dans laquelle se trouvent, d'après « les rapports qui lui sont faits, les provinces « détachées.

« Il ajouta que la papauté s'était souvent « trouvée dans des passes bien plus critiques « que celle-ci ; qu'elle en avait toujours été tirée « par la main de Dieu, enfin qu'à Rome on « était habitué à attendre...

« Il est naturel, continua le cardinal, qu'avant « que nous exprimions nous-mêmes notre avis « sur la convention franco-italienne, nous solli- « citions l'opinion des puissances catholiques, et « aujourd'hui j'écris aux nonces accrédités près « d'elles. . . . . .

« . . . Il n'y a pas que l'opinion des gou- « vernements dont nous ayons à tenir compte ; « il y a encore celle des évêques de la catholicité « entière. Ceux qui sont venus à Rome pour la « canonisation des martyrs japonais, comme « ceux qui sont restés dans leurs diocèses, ont « déclaré que les domaines de l'Église, dans leur « intégrité première, étaient nécessaires au Sou- « verain Pontife pour assurer sa liberté d'action « dans le gouvernement de l'Église. Ils ont ap- « prouvé sa conduite antérieure et l'ont engagé « à persévérer..... C'est une lourde responsa- « bilité à prendre que de se prononcer dans un

« cas de cette gravité. Le Saint-Père consultera,
« réfléchira et étudiera toutes les faces de l'ar-
« rangement conclu entre vous et le Piémont
« pour faciliter la cessation de l'occupation fran-
« çaise..... »

L'argumentation du comte de Sartiges consistait à dire que si le gouvernement pontifical était habitué à attendre, le gouvernement impérial, qui entretenait des troupes à Rome, n'était pas libre d'observer la même attitude ; qu'il ne pouvait éparpiller ainsi son action militaire pour un délai indéterminé ; qu'il avait donné au Saint-Siége une garantie sérieuse et efficace, en obtenant la translation de la capitale du royaume d'Italie de Turin à Florence ; enfin qu'il ne voulait pas rester en état de quasi-hostilité avec une puissance dont le rapprochent ses intérêts ou ses sympathies.

Quelques heures après cet entretien, le comte de Sartiges avait une audience du Pape, dont le compte rendu fut transmis à Paris le 24 septembre :

« ...Le Pape commença à haute voix la lec-
« ture de la dépêche du 12 septembre, en

« l'interrompant de temps à autre par les com-
« mentaires suivants. Ainsi, à la mention qu'au
« commencement de 1859 il avait fait la propo-
« sition de fixer à la fin de cette année l'éva-
« cuation du territoire gardé par nos troupes,
« il interrompit sa lecture pour dire : — C'est
« vrai, mais on me disait alors que la présence
« des Français et des Autrichiens amènerait
« une guerre européenne. Naturellement, j'ai
« souscrit au départ de nos troupes pour éviter
« cette éventualité..... Le Pape admit la diffé-
« rence des points de vue politiques et des prin-
« cipes qui inspirent les deux gouvernements, et
« qui sont le résultat des conditions théocrati-
« ques du sien et laïque du nôtre.

« Le Saint-Père montre quelque incrédulité à
« l'endroit des changements en bien qui se se-
« raient produits dans la situation générale de la
« Péninsule. Il ne croit pas que les associations
« dont les projets étaient principalement dirigés
« contre Rome aient cessé d'être en rapport avec
« le gouvernement de Turin ; en un mot, il nie
« la bonne foi du gouvernement italien et sou-
« tient que, quand bien même ce gouvernement

« serait devenu conservateur, il ne lui serait pas
« possible, dans l'état où se trouve aujourd'hui
« l'Italie, de prendre des engagements politiques
« sérieux.

« Je représentai au Saint-Père, ainsi que je
« l'avais fait auprès du cardinal Antonelli, que
« la garantie demandée par l'Empereur à l'Italie
« était une chose solennelle, efficace, que l'Italie
« ne voudrait pas, ne pourrait pas violer.....
« Je fis ressortir aussi l'empressement que mon-
« trait le gouvernement de l'Empereur à faciliter
« le recrutement d'une armée pontificale suffi-
« sante pour assurer la tranquillité à l'intérieur.
« Le Pape se prit à sourire en disant : — Les
« Piémontais se réservent à l'avance la faculté
« de détruire mon armée.....

« ...Il faudra bien, ajouta le Pape, en par-
« lant de l'article de la convention relatif à la
« dette pontificale, que nous continuions à vivre
« sur nos propres ressources ; car traiter direc-
« tement avec le gouvernement du roi Victor-
« Emmanuel, ce serait lui reconnaître le droit
« qu'il prétend avoir de conserver les provinces
« qu'il a enlevées aux États de l'Église, et cela,

« mon cher ambassadeur, vous savez bien que
« ni moi ni mes successeurs ne voudrions ni ne
« pourrions le faire..... J'ai pour moi la con-
« science du monde catholique; le monde est
« avec moi. — Le monde, repris-je respectueu-
« sement, admire les vertus et le haut caractère
« de Votre Sainteté; il se montre sympathique
« à la continuation du pouvoir temporel, mais
« ce serait s'exposer à se tromper que de trop
« faire compte sur la valeur de ses sympathies
« et de croire qu'elles peuvent engager ses in-
« térêts immédiats sur une question aussi étran-
« gère pour lui que celle de la plus ou moins
« grande étendue des États pontificaux. — Le
« Saint-Père admit, tout en s'en plaignant,
« qu'en effet les intérêts matériels dominent
« dans les sociétés modernes..... — Je connais,
« dit-il, la condition de l'Europe, qui est déplo-
« rable; j'admets les exigences de certaines
« situations.....; mais j'avoue que cette nou-
« velle m'est arrivée comme un coup de foudre.
« Toutefois, nous avons, assure-t-on, deux ans
« devant nous; il faudra voir ce que deviendra
« l'Italie.

« ...Comme je demandais quelles étaient les « paroles que Sa Sainteté m'autorisait à écrire à « Paris comme résumé de l'entretien qu'elle « daignait avoir avec moi : — Écrivez, répondit « le Saint-Père, que le Pape ne peut donner de « grandes espérances, mais qu'il étudiera mûre- « ment la question, qu'il s'entourera des con- « seils des cardinaux, et qu'ensuite il vous fera « connaître son opinion, si toutefois vous la lui « demandez, car jusqu'ici tout s'est fait en de- « hors de moi. »

Au cours des entretiens qui suivirent, l'ambassadeur de Napoléon III et le gouvernement pontifical restèrent sur le même terrain. La cour de Rome, en ce qui concerne la convention du 15 septembre, persista dans son attitude passive et résignée. Il n'entrait pas dans les vues de M. Drouyn de Lhuys de chercher à l'en faire sortir. Quelles que fussent les dispositions arrêtées entre Paris et Turin, elles ne pouvaient être accueillies à Rome qu'avec la plus extrême froideur.

Un rapprochement entre le Pape et ceux qui lui avaient pris la majeure partie de ses provinces était

improbable. La seule chose qu'on pût espérer était de voir le Saint-Siége transiger plus tard avec une situation qui s'imposait. Entre deux pouvoirs aussi dissemblables, les éléments d'une entente faisaient défaut. On pouvait prévoir ou préparer une coexistence : on ne devait pas s'attendre à un accord.

Pendant plusieurs mois, l'acte signé à Paris fut l'objet de récriminations passionnées et d'accusations contradictoires. Les uns se plaignaient qu'on abandonnât le Pape, les autres qu'on barrât aux Italiens le chemin de leur capitale naturelle.

Un comité de Gênes, qui s'était donné pour mandat de faire prévaloir les solutions extrêmes, adressait le 5 novembre à ses associés de Rome la lettre suivante :

« Chacun comprend que le gouvernement ita-
« lien, étant le vil esclave du gouvernement
« français dont les chefs sont entièrement do-
« minés par un principe de pure ambition, et
« non par le bien de l'humanité, ne pourra ja-
« mais nous prêter secours, mais qu'il nous op-
« primerait même, si cela lui était permis, et

« c'est pour cela que nous devons, pour notre « propre cause, faire des sacrifices d'argent et de « vies..... Ces résultats, sans aucun doute, de- « vront être heureux et montrer aux nations « entières que lorsque les vrais fils d'une d'en- « tre elles veulent se racheter de la servitude, ils « sont capables de le faire eux-mêmes ; qu'il ne « faut pas, bien plus, que c'est de la bêtise que « d'espérer dans les infâmes têtes couronnées..... « Il faut faire de grands et continuels efforts « jusqu'à ce que la dernière heure des tyrans « soit venue, jusqu'à ce que l'Italie soit re- « levée par le cri universel de : *Vive la Répu- « blique!* »

Les espérances que le parti de l'action avouait ou dissimulait tour à tour étaient faites pour inspirer au cabinet de Turin de mûres réflexions. En laissant la voie ouverte aux entreprises que des hommes exaltés rêvaient, il s'exposait à être jeté malgré lui au milieu des aventures les plus périlleuses.

La convention du 15 septembre, si on l'examine dans son esprit plutôt que dans ses détails, était une ligue entre le gouvernement du roi

Victor-Emmanuel et le gouvernement français contre la démagogie italienne, dont les exigences prenaient un caractère alarmant. Le cabinet de Turin, qui parlait sans cesse de ses aspirations vers Rome, accueillait avec une mauvaise humeur apparente et une satisfaction secrète les entraves mises à sa marche. En s'appuyant sur un traité conclu avec une puissance étrangère, il gagnait une base de résistance et pouvait toujours mettre en avant l'impossibilité matérielle de donner au parti exalté les satisfactions qu'il réclamait. On était fondé à espérer que cette impossibilité découragerait les meneurs, éloignerait d'eux la majorité et laisserait le gouvernement libre de créer peu à peu à Florence un faisceau d'intérêts suffisant pour établir dans cette ville le centre réel et définitif du royaume.

Pendant les années qui suivirent, on put croire que le transfert de la capitale à Florence atteindrait le résultat que le gouvernement français avait en vue. Jusqu'en 1867, aucune tentative n'est faite contre la convention de 1864. A partir du moment où l'étoile de Napoléon III s'obscurcit, les meneurs italiens deviennent plus

impérieux ; le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, n'ayant plus les mêmes arguments à leur opposer et ne se croyant plus capable de combattre le mouvement, prend la résolution de le suivre. A mesure que les événements se déroulent en Europe, la situation s'aggrave dans les États pontificaux. Il y avait un lien étroit entre les stipulations du 15 septembre et le renom militaire de l'Empire ; elles n'eurent plus aucune valeur le jour où l'on commença à douter de sa force.

CHAPITRE IV

1866. — AVANT SADOWA.

I

Au moment de la campagne de Crimée, l'Empire était à son apogée. Il avait encore un ascendant marqué en Europe lorsque la convention relative au transport à Florence de la capitale du royaume d'Italie fut signée. A l'époque de Sadowa, le déclin commence.

Si 1870 a mérité le nom d'année terrible, on peut dire que 1866 a été l'année décisive.

Les événements de 1866, en détruisant l'équilibre qui existait entre les puissances allemandes, ont été le point de départ d'un ordre de choses nouveau. La crise a eu, en ce qui concerne la France, des résultats trop graves pour que ses détails n'aient pas à nos yeux une im-

portance particulière; et parmi ces détails, la lutte soutenue par deux ministres contre leur propre souverain n'est pas le moins intéressant.

Le comte de Bismarck a fini par entraîner le roi Guillaume dans une entreprise qui a réussi, mais qui était pleine de périls. M. Drouyn de Lhuys n'a pu amener l'empereur Napoléon III à une détermination qui, sans être absolument dépourvue de risques, offrait les meilleures chances de succès. Toute l'année 1866 se résume dans cette double question : la Prusse osera-t-elle? la France laissera-t-elle faire?

Napoléon III a été, pendant la plus grande partie de sa vie, sous le joug des réminiscences de sa jeunesse. En répudiant l'alliance qu'il pouvait conclure lors des conférences de Vienne, il avait déjà en vue l'affranchissement des Italiens, qui commence à s'effectuer par ses soins dès 1859. Plus tard, il s'effraya de son œuvre et chercha, de concert avec M. Drouyn de Lhuys, à en atténuer les résultats au moyen de la convention du 15 septembre 1864. Cette disposition d'esprit fut passagère; Napoléon III retourna promptement aux mêmes rêves et aux

mêmes préoccupations. Pendant toute la crise de 1866, il fut beaucoup plus frappé des avantages qui devaient en résulter pour l'Italie que du préjudice à en redouter pour la France. Le comte de Bismarck connaissait cette faiblesse et sut en tirer parti. La convention prusso-italienne, qui fut conclue le 8 avril et qui était le premier acte du drame, n'éveilla point de susceptibilités aux Tuileries, parce que son effet devait être de compléter au moyen de la réunion du territoire vénitien l'œuvre de l'unité italienne.

Cette réunion était également un des buts que M. Drouyn de Lhuys poursuivait, mais il voulait y arriver par des voies qui ne missent point nos intérêts en péril. La question de la Vénétie, avant d'être traitée à Berlin, donna lieu à de nombreux pourparlers. On se crut plusieurs fois à la veille de réussir. Tantôt la Vénétie devait être cédée en échange des provinces danubiennes qu'un mouvement révolutionnaire venait d'arracher au prince Couza; tantôt elle faisait l'objet d'un arrangement pécuniaire débattu entre le cabinet de Vienne et les Italiens, qui devaient prendre à leur charge la partie de la

dette autrichienne afférente au territoire vénitien et verser en outre une somme dont la destination apparente aurait été de permettre au cabinet de Vienne de construire une ligne de forteresses sur la frontière qui eût séparé désormais l'Italie de l'Allemagne. La première combinaison échoua devant le désaccord des puissances, la seconde devant les répugnances de l'Autriche. C'est alors que le cabinet de Florence envoya à Berlin le général Govone pour préparer la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre les deux pays. Dans ce nouveau milieu, on représentait naturellement à l'envoyé italien que tous les projets mis en avant pour une cession amiable de la Vénétie étaient un leurre, et qu'une action commune avec la Prusse était le seul moyen d'enlever cette province à l'Autriche. M. de Bismarck s'étudia à prouver au général Govone que la conquête était bien préférable à l'achat; qu'on obtenait ainsi, en même temps qu'une économie réelle, une grande simplification, parce qu'un arrangement à l'amiable laisse toujours des difficultés de frontières que la guerre tranche d'un seul coup.

Des théories semblables exigent le succès et sèment la défiance. Quand les pourparlers commencèrent, il y eut beaucoup d'hésitation de part et d'autre. Les deux gouvernements étaient obsédés par le même soupçon. A Florence comme à Berlin, on craignait qu'en dehors de la négociation prusso-italienne il y eut tout d'un coup un arrangement direct avec l'Autriche. Si le cabinet de Vienne s'entendait avec l'Italie, la position des Prussiens devenait très-mauvaise, et si, au contraire, l'entente s'opérait entre Vienne et Berlin, l'Autriche restait libre de diriger la totalité de ses forces contre l'Italie.

Malgré toutes ces préoccupations, l'intérêt qu'il y avait pour la Prusse et pour l'Italie à mettre l'Autriche entre deux feux était si grand qu'on se décida à signer. L'alliance était moins périlleuse que l'abstention.

Si l'on n'envisage que le résultat, cette alliance a été très-favorable au cabinet de Berlin; mais en tenant compte des circonstances au milieu desquelles les pourparlers s'engageaient, il y avait une grande incertitude sur les effets probables du traité qui semblait particulièrement

dangereux pour la Prusse; car dans un cas extrême l'Italie pouvait espérer de Napoléon III un secours matériel que la Prusse n'était pas fondée à attendre.

Était-il opportun au point de vue français d'entraver cette négociation? M. Drouyn de Lhuys ne le pensait pas. Si l'Italie entamait sous sa propre responsabilité une négociation qui pouvait lui procurer des accroissements territoriaux, il n'estimait pas que nous dussions y mettre obstacle. En ne contestant pas au roi Victor-Emmanuel le droit de chercher à étendre sa frontière du côté du nord, on était d'autant mieux en mesure d'exiger de lui la stricte observation des engagements qu'il avait pris à l'égard des provinces pontificales lorsque la capitale du royaume avait été transférée à Florence. Sur tous les points qui ne touchaient pas aux stipulations arrêtées par nous avec lui, notre rôle était de le laisser agir plutôt que de peser sur sa décision. Ses efforts d'ailleurs pouvaient, à une heure donnée et suivant la direction que la lutte prendrait, faciliter notre tâche, qui était de ne pas permettre à l'une des deux puissances allemandes

de gagner vis-à-vis de l'autre une supériorité nuisible aux intérêts français. Nous redoutions autant à cette époque une Autriche sans contrepoids qu'une Prusse agrandie. La guerre de Crimée avait été entreprise pour contenir le développement exagéré de la puissance russe; d'après les mêmes principes, nous devions mettre nos soins à empêcher l'Autriche ou la Prusse d'acquérir une prépotence qui serait devenue également dangereuse. Quelques mois après, lorsque l'Autriche eut abandonné la Vénétie, M. Drouyn de Lhuys fut d'avis qu'on forçât les Italiens à borner leurs exigences; au commencement de 1866, il ne croyait pas utile d'inspirer ou de déconseiller au cabinet de Florence telle ou telle ligne de conduite, et se bornait à combattre la tendance qui existait dans l'entourage de Napoléon III à favoriser l'alliance prusso-italienne; car le gouvernement français, en paraissant y prêter les mains, accusait pour la politique générale de la Prusse dans la question allemande une préférence regrettable.

A la cour des Tuileries, il n'était pas facile de maintenir l'unité de direction. Napoléon III a

toujours eu dans les affaires extérieures une politique personnelle. A partir du moment où il est entré pour la première fois au palais de l'Élysée comme président de la République, il a entretenu des correspondances, noué des relations ou accueilli des ouvertures auxquelles ses conseillers officiels restaient étrangers. Cette disposition, qui avait sa raison d'être quand il était obligé de prendre dans une majorité parlementaire les membres de son gouvernement, s'expliquait moins lorsqu'il devint libre de choisir à son gré ses ministres. Elle persista néanmoins; M. Drouyn de Lhuys la connaissait mieux que personne, l'envisageait comme une gêne inhérente à la situation, et se bornait à en diminuer, autant que possible, les résultats fâcheux. Les négociateurs italiens et prussiens qui préparèrent le traité du 8 avril purent donc très-bien avoir en même temps devant eux l'abstention du gouvernement français et les encouragements secrets de Napoléon III.

Par ce traité, la Prusse et l'Italie unissaient leur action de la manière la plus étroite, puisque l'Italie s'engageait, dès qu'elle en recevrait le

signal, à déclarer la guerre non-seulement à l'Autriche, mais à tous les États allemands qui prendraient parti pour elle.

Dès que les cabinets de Florence et de Berlin se furent mis d'accord contre le gouvernement autrichien, ils commencèrent à se plaindre de ses armements et à les présenter comme une menace. Les Italiens étaient arrivés à qualifier sincèrement de manifestation hostile toute résistance à leurs désirs. A Berlin, la guerre devenait une espérance et un besoin; les ministres y voyaient une perspective d'agrandissement pour leur patrie et un moyen de ressaisir la direction des esprits, qui leur échappait. La crise parlementaire était arrivée à l'état aigu; il ne fallait rien moins qu'un coup d'éclat pour ramener l'opinion. Les mandataires d'un peuple ont rarement donné le spectacle d'un pareil déchaînement contre les dépositaires du pouvoir. Si l'on veut porter un jugement impartial sur les événements de 1866, la lecture des débats parlementaires qui eurent lieu au commencement de l'année est instructive; ils montrent combien l'autorité du cabinet de Berlin était minée à l'in-

térieur, et quel immense intérêt il avait à ménager les gouvernements qui pouvaient entraver la réussite de sa politique extérieure.

Deux députés ayant tenu un langage que le ministère trouva diffamatoire avaient été traduits par lui devant la Cour suprême de justice de Berlin, qui les condamna. C'était une grave atteinte aux immunités parlementaires. On s'en plaignit amèrement à la Chambre. Une proposition fut aussitôt formulée dans le but de faire déclarer inconstitutionnel l'arrêt de la Cour suprême. Le rapporteur de la proposition, M. de Forckenbeck, la présentait comme un acte de légitime défense contre un excès de pouvoir de la justice et une juste revendication des privilèges attribués aux membres de la Chambre dans un but d'utilité publique. Comment les députés, qui peuvent, en certains cas, accuser de trahison un ministre, arriveraient-ils à le faire sans employer un langage offensant ou diffamatoire? Le discours de M. de Forckenbeck se terminait ainsi : « La lutte que nous soutenons « n'est pas sans espoir; un système qui se borne « à demander au pays journellement de plus

« grands sacrifices d'hommes et d'argent, en « comprimant toute liberté, doit forcément crou- « ler. Puisse-t-il, lorsque le moment arrivera, « n'enterrer que lui seul sous ses ruines ! »

Le comte de Lippe, ministre de la justice, défendit hautement la procédure suivie. « En « cherchant, dit-il, à substituer des décisions « unilatérales aux lois du pays, la Chambre se « rendrait coupable d'un empiétement inouï sur « le domaine du pouvoir judiciaire. La motion « est de nature à provoquer des résistances ma- « térielles aux mandements de la justice. La « responsabilité de ces faits retombera sur ses « promoteurs. Je n'hésite pas à déclarer que le « gouvernement est en mesure de briser ces « résistances.

« La Constitution, comme toute autre loi, est « sujette à l'interprétation des tribunaux ; la « Cour suprême l'a interprétée selon sa con- « science..... La liberté de discussion des « Chambres n'implique pas la liberté de l'injure « et de la calomnie. Cette liberté n'a jamais « existé qu'en France pendant la Terreur, et là « elle a eu la conséquence qu'on guillottinait

« ceux qui se permettaient d'être d'un avis op-
« posé à l'opinion de la majorité. »

Un membre de la gauche, M. Twesten, répondit au ministre par une apostrophe menaçante :

« Le gouvernement dispose de l'autorité du
« nom royal, de l'argent, des canons, de la po-
« lice, des tribunaux; mais il a contre lui la
« conscience publique. Des actes comme celui
« contre lequel nous protestons provoquent
« l'opposition de tous les honnêtes gens, et
« celle-ci finit toujours par l'emporter. Les vio-
« lences marquent habituellement le commen-
« cement de la fin. Le jour où Charles Ier voulut
« faire arrêter des membres de la Chambre des
« communes fut le dernier de son autorité à
« Londres. Manuel, il est vrai, fut empoigné
« par des gendarmes, mais ce fut le trône et
« non la tribune qui s'écroula. Le droit est pour
« nous; il finira par prévaloir. »

M. de Bismarck intervint à la fin des débats, mais ses explications ne furent pas mieux accueillies que celles du ministre de la justice. Une énorme majorité se prononça pour la motion de M. de Forckenbeck, qui déclarait inconstitu-

tionnel l'arrêt de la Cour suprême de justice.

Un autre incident augmenta encore la tension qui existait dans les rapports du Parlement avec les ministres. Le président de la Chambre ayant communiqué officiellement au gouvernement diverses résolutions prises par elle, M. de Bismarck refusa d'accepter ces communications, sous prétexte que la Chambre avait excédé les limites de sa compétence. « La Chambre, disait M. de Bis-
« marck dans la lettre qui contenait son refus,
« n'a le droit ni d'invalider un acte internatio-
« nal conclu par le Roi, ni d'attaquer une déci-
« sion judiciaire, ni de faire la leçon aux agents
« du pouvoir exécutif, et le gouvernement ne
« saurait recevoir officiellement communication
« de décisions illégales. »

Ce langage devait naturellement amener dans les rangs de la majorité la plus vive irritation. Pour empêcher les députés de s'entendre et de se reconnaître, M. de Bismarck vint annoncer brusquement à la Chambre que ses travaux étaient suspendus et que le Roi ordonnait la clôture de la session. Comme la législature touchait à sa fin, on était parfaitement résolu à ne plus

laisser aux députés la moindre occasion d'exprimer leurs sentiments et à gouverner sans parlement jusqu'à l'expiration du délai indiqué par la constitution pour la convocation d'une nouvelle Chambre.

M. de Bismarck ne ménageait pas plus en Allemagne qu'en Prusse les représentants légaux de la nation; il qualifiait sans cesse la Confédération germanique d'institution vieillie et peu propre à comprendre les besoins de l'époque. Il ne parlait de rien moins que de substituer à la Diète, composée des envoyés des gouvernements, une Assemblée issue du suffrage universel.

La tactique adoptée à Berlin consistait à répondre aux attaques des libéraux en se montrant plus libéral qu'eux. Battus à maintes reprises devant le suffrage restreint, les ministres prussiens affectaient de s'appuyer sur une autorité plus haute.

Lorsque les circonstauces lui paraissaient favorables, M. de Bismarck ne craignait point de recourir aux théories les plus avancées, en prenant soin de les remanier suivant l'usage qu'il

désirait en faire. L'idée de faire nommer une chambre par l'universalité des citoyens ne lui répugnait aucunement; il voulait seulement que les sujets dont cette assemblée pourraient être saisie fussent déterminés à l'avance. Ainsi, dans sa pensée, le futur parlement allemand ne devait s'occuper que de matières économiques, en laissant toutes les autres à l'écart.

M. de Bismarck admettait aussi qu'on pût, dans certains cas, consulter les habitants d'une province avant de régler sa destinée. L'hypothèse d'un vote des habitants du Holstein ayant été un jour abordée dans le cours d'un entretien avec M. Benedetti, M. de Bismarck fit remarquer que si les populations devaient être consultées, on ne devait pas se borner à interroger les Holsteinois, et qu'il fallait recueillir en même temps l'avis de tous les Allemands, le sort de l'Allemagne ne devant pas dépendre des dispositions isolées des fractions diverses dont elle se compose. Une semblable interprétation de la doctrine en vertu de laquelle les habitants d'un territoire en litige ont droit à décider de leur sort est assez caractéristique. Lorsqu'on a mis

cette doctrine en avant, on a eu l'intention de donner au faible une garantie contre le fort. Si l'on admet que tous deux sont consultés au même titre et prennent part au même vote, le résultat n'est pas douteux, et la garantie disparaît.

Quant au suffrage universel lui-même, M. de Bismarck y voyait principalement un moyen d'entretenir an milieu des masses l'état de surexcitation nécessaire à l'accomplissement des projets de la Prusse. On avait tout avantage à se montrer plein de respect pour cette voix publique restée muette jusqu'alors et qu'on exaltait aux dépens des pouvoirs existants. Tandis que l'Autriche ne laissait échapper aucune occasion de s'incliner devant la Diète germanique, M. de Bismarck aimait mieux s'incliner devant une puissance à venir; et il était d'autant plus disposé à reconnaître la puissance du suffrage universel qu'elle n'avait pu encore se manifester d'une manière gênante.

Vis-à-vis des puissances étrangères qui avaient contribué à l'établissement de la Confédération germanique et qui étaient depuis cinquante ans en rapport avec elle, un changement considé-

rable dans le mode d'élection et dans le rôle du pouvoir fédéral soulevait de nombreuses objections. M. Drouyn de Lhuys attacha de l'importance à les mentionner tout d'abord, moins à titre de protestation qu'à titre de réserve. M. Benedetti, chargé de s'entendre sur ce point avec le cabinet de Berlin, rend compte dans sa dépêche du 17 avril de l'accueil que ces objections trouvèrent auprès de M. de Bismarck :

« . . . . .J'ai exprimé la persuasion que la « Prusse se montrerait spontanément animée « du désir de se concerter avec nous dans le « cas où la réforme fédérale entraînerait des con- « séquences dont nos intérêts auraient à souf- « frir. Le président du conseil m'a formelle- « ment déclaré qu'il admettait sans restriction « les réserves et les appréciations du gouver- « nement de l'Empereur. Il a reconnu, sans les « contester, la justesse des observations que je « lui présentais, et il m'a assuré que le gouver- « nement du Roi était, à l'égard de la France et « pour toutes les éventualités auxquelles je fai- « sais allusion, sincèrement pénétré des senti- « ments que nous lui supposions.

« En présence de ces explications, à la fois si « nettes et si précises, je n'ai pas cru devoir « insister davantage, et je me suis borné à ajou- « ter que j'en rendrais fidèlement compte à Votre « Excellence..... »

Cette dépêche montre qu'au mois d'avril 1866 on admettait parfaitement que la France fit entendre sa voix lorsqu'il s'agissait de changer les bases de la Confédération germanique. M. Drouyn de Lhuys tenait beaucoup à la constatation de ce droit, qui, sans préjuger l'avenir, fournissait un motif légitime d'intervention à la France et lui permettait de prendre plus tard l'attitude que les circonstances commanderaient.

II

Pendant que M. de Bismarck cherchait à éveiller en Allemagne des sentiments et des aspirations dont l'influence prussienne aurait à bénéficier, il entendait bien tirer de la question des armements tout ce qu'elle pouvait donner. En Autriche, on était très-disposé à un désarmement réciproque, d'abord pour ôter à la Prusse

tout prétexte d'attaque, ensuite pour satisfaire l'opinion dans les États secondaires. Mais le cabinet de Vienne, en face des projets fort peu dissimulés des Italiens sur la Vénétie, était obligé à des mesures de défense sur sa frontière méridionale. M. de Bismarck n'admettait pas une distinction semblable. Il voulait que le désarmement fût complet et recevait très-mal les explications ou assurances fournies par les ministres autrichiens. On peut en juger par l'extrait suivant d'une dépêche adressée par lui le 15 avril au baron de Werther, et destinée à être communiquée officiellement au comte de Mensdorff :

« Je déplore que la dépêche (du comte de « Mensdorff) ne parle des préparatifs effective- « ment faits qu'en termes très-élastiques et qui, « par cela même, ne sont pas propres à donner « une image précise de l'état réel des choses : « point de concentrations notables de troupes le « long de la frontière; point d'achats extraordi- « naires de chevaux; point d'appel de réserves « dans des proportions dignes d'attention : tout « cela, ce sont des expressions d'une portée très- « vague et qui légitiment la question. Qu'est-ce

« qui est notable? Qu'est-ce qui est digne d'at-
« tention? Nous sommes privés de tout moyen
« de nous informer d'une manière plus précise,
« depuis que le gouvernement impérial a été
« jusqu'à interdire aux feuilles autrichiennes
« de publier des notices concernant les arme-
« ments. Vis-à-vis de ce secret, je ne veux m'en
« rapporter qu'aux dislocations réellement or-
« données, dont parle la dépêche..... Quant
« aux précautions partielles par lesquelles nous
« avons cherché à contre-balancer les prépa-
« ratifs autrichiens, elles ne pourront être aban-
« données tant que le motif qui les a provo-
« quées n'aura pas été écarté; il appartient
« donc au gouvernement impérial de prendre
« l'initiative de contremander les mesures qu'il
« a adoptées avant que le moindre symptôme
« d'armements prussiens se fût produit; il lui
« appartient de rétablir le *statu quo ante*... »

En réalité, l'Autriche, dépourvue d'alliés, objet de toutes les convoitises, ayant peu d'espoir d'être appuyée par l'empereur des Français, qui était imbu d'anciens préjugés contre elle, et par l'empereur Alexandre II, qu'elle avait tant indis-

posé en 1855, ne cherchait qu'à se soustraire aux animosités de ses voisins; mais M. de Bismarck était décidé à voir des agresseurs partout. L'armée saxonne elle-même le remplissait d'inquiétude.

Rendant compte à Paris d'une conversation avec lui, M. Benedetti écrivait le 28 avril : « Suivant M. le président du conseil, la Saxe « aurait terminé ses armements, et son armée, « mise ainsi sur le pied de guerre, peut être con- « sidérée devant les dispositions dont la cour de « Vienne se montre animée comme l'avant-garde « de l'armée autrichienne. Il a donc chargé l'en- « voyé prussien en Saxe de déclarer au baron « de Beust que le gouvernement du Roi ne peut « s'empêcher d'aviser à sa sécurité si l'armée « saxonne est maintenue sur le pied où elle a été « mise. M. de Bismarck a ajouté que s'il n'était « pas tenu compte de ces observations, les troupes « prussiennes ne tarderaient pas à prendre posi- « tion sur la frontière des deux États. »

Le tour que prenait le débat entre les deux grandes puissances allemandes ne laissait guère prévoir une solution amiable. On continuait

à discuter, moins pour obtenir un résultat que pour éviter la responsabilité d'une rupture. Du côté italien, les déclarations les plus rassurantes étaient continuellement renouvelées. Le général La Marmora, ministre des affaires étrangères, écrivait à M. Nigra, le 27 avril, peu de jours après la signature du traité d'alliance offensive et défensive avec la Prusse : Qu'il était notoire qu'aucun préparatif militaire ou concentration de troupes ne pouvaient être signalés en Italie; que les ministres du roi Victor-Emmanuel se voyaient obligés de sortir de leur réserve par suite de l'attitude menaçante des Autrichiens; que la nécessité de prendre les mesures réclamées par la défense du pays devenait urgente, et qu'il y avait lieu d'appeler sur ces faits l'attention de la France.

Les instructions du général La Marmora étaient ponctuellement suivies à Paris. M. Nigra affirmait que les vues de l'Italie étaient entièrement dans le sens de la paix, et ne négligeait rien pour inspirer cette conviction en France. Il écrivait, le 3 mai au matin, à M. Drouyn de Lhuys un billet ainsi conçu :

« Mon cher ministre, ne croyez-vous pas qu'il « serait utile de déclarer au Corps législatif aujourd'hui que le gouvernement italien vous a « donné l'assurance qu'il n'a pas l'intention « d'attaquer l'Autriche? Je suis, pour ma part, « autorisé à vous donner cette assurance officiellement. Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de ma haute considération. Tout à « vous. »

En marge du billet il y a au crayon, de la main de M. Drouyn de Lhuys, ces deux mots : « A garder. »

Du côté de la Prusse, on se répandait également en protestations pacifiques et en plaintes sur l'attitude du cabinet de Vienne. Les journaux inspirés par M. de Bismarck enregistraient les moindres détails relatifs aux mouvements de troupes qui s'opéraient en Autriche, et attribuaient nettement à cet ensemble de faits le caractère d'une provocation.

A Paris, le prince de Metternich s'efforçait de combattre l'impression produite par les démarches des adversaires de sa cour; il insistait sur cette considération que la neutralité de la France

venait en aide aux ambitions prussiennes, et que notre conduite semblerait plus équitable si, au lieu d'encourager par notre abstention les perturbateurs de l'ordre établi, nous déclarions vouloir nous tourner contre quiconque violerait la paix publique.

M. Drouyn de Lhuys écarta péremptoirement cette idée et fit observer qu'un État cesse d'être neutre s'il désigne, sous quelque forme que ce soit, celle des deux parties contre laquelle il agira.

La combinaison mise en avant par le prince de Metternich était plus spécieuse qu'applicable. En réalité, ce qu'on demandait à la France, c'était de s'ériger en tribunal, et de faire respecter ses décisions par la force. Une pareille attitude est fertile en mécomptes. L'opprimé de la veille devient souvent l'oppresseur du lendemain. Ne devait-on pas craindre, si la Prusse était humiliée et moralement amoindrie, que sa rivale usât trop largement de ses avantages? Il aurait fallu que la France changeât d'adversaire quand les Autrichiens auraient changé de disposition.

Un gouvernement prévoyant se borne à faire

entendre partout des paroles de conciliation et ne met la main sur la garde de son épée que le jour où le pays qu'il représente est directement engagé.

Laissé à lui-même, le cabinet de Vienne ne prolongea point avec la Prusse une discussion qui était désormais sans objet. La dernière dépêche autrichienne, relative aux armements et mise par le comte Karoly sous les yeux de M. de Bismarck, porte la date du 4 mai : « La Prusse n'a « point à craindre de nous une agression, ni « l'Allemagne une violation de la paix fédérale. « L'Autriche a tout aussi peu l'intention d'atta- « quer l'Italie, bien que la conquête d'une por- « tion du territoire de la monarchie autrichienne « forme le programme avoué du gouvernement « de Florence, son programme avoué en toute « occasion. Par contre, il est de notre devoir de « veiller à la défense de la monarchie; et du « moment que le gouvernement prussien envi- « sage nos mesures défensives contre l'Italie « comme un motif de maintenir ses propres pré- « paratifs de guerre, il ne nous reste qu'à rem- « plir ce devoir qui ne comporte aucun contrôle

« étranger sans nous engager dans des contro-
« verses ultérieures sur la priorité ou l'étendue
« de telle ou telle disposition militaire.

« On ne peut d'ailleurs ignorer à Berlin que
« nous avons à garantir contre une attaque de
« l'Italie, non-seulement l'intégrité de notre
« empire, mais aussi le territoire de la Confédé-
« ration germanique, et nous osons et devons,
« dans l'intérêt de l'Allemagne, adresser à la
« Prusse la question grave comment elle pourra
« concilier la demande à nous faite de laisser
« sans défense les frontières allemandes avec
« les obligations qui incombent à une puissance
« allemande. »

La persistance de l'Autriche à maintenir ses armements fournissait à Berlin le prétexte dont on avait besoin. Peu de jours après, le gouvernement prussien dissolvait la Chambre, commençait l'opération de sa mobilisation et signifiait à Francfort, aux États confédérés, qu'il devait s'inspirer, avant tout, des exigences de sa propre sécurité. Le sentiment que ces mesures provoquèrent dans toute l'étendue de la monarchie prussienne fut loin d'avoir, au premier abord,

le caractère d'une approbation. M. Benedetti traduit dans sa dépêche du 13 mai les impressions qui régnaient à ce moment autour de lui :

« L'opinion libérale ne se montre nullement « disposée à abdiquer ses ressentiments, et « jusqu'à présent rien n'annonce que le patrio- « tisme des masses vienne seconder la politique « et les efforts du gouvernement pour l'aider à « sortir triomphant de la lutte formidable dans « laquelle il peut se trouver engagé..... Les « officiers de la landwehr, requis pour servir « activement, loin de témoigner un grand em- « pressement, semblent regretter, si je suis bien « informé, les sacrifices qu'on leur impose. L'in- « quiétude est plus visible que la confiance dans « tous les rangs de la population, et la dépres- « sion constante et excessive des valeurs prus- « siennes que l'on a toujours considérées comme « propres à résister aux complications les plus « graves donne la mesure des appréhensions « qui se sont emparées des esprits. La situation « financière, naguère si florissante en Prusse, est « déjà gravement compromise ; les gens d'affaires

« ne cachent pas leurs alarmes, et l'un d'entre « eux m'assurait hier qu'il était surtout frappé « de la disparition des ressources métalliques : « symptôme grave, parce qu'il démontre que de « toutes parts on songe à s'assurer une réserve « monnayée pour des éventualités désastreuses. « Dans cet état de choses et devant les dissenti- « ments qui divisent les partis, une bataille « perdue, un accident peuvent avoir des consé- « quences de toute sorte, soulever le pays tout « entier pour la défense du trône et de l'indé- « pendance nationale, ou le jeter dans une oppo- « sition qui ne mettrait aucune mesure à ses « entraînements. »

Mêmes appréciations dans la dépêche du 18 mai :

« Les événements de ces derniers jours et les « entretiens que j'ai eus avec un grand nombre « de personnes occupant les fonctions les plus « élevées me portent à croire que, loin d'avoir « assombri le tableau, j'en ai plutôt adouci les « teintes. L'opinion publique, en effet, se pro- « nonce ici contre la guerre avec une énergie « croissante. Dans les classes où les inconvénients

« de la mobilisation se font le plus vivement « sentir, dans la bourgeoisie et dans le peuple, « le malaise est chaque jour plus sensible. On « serait tenté de croire que l'appel des hommes « appartenant à la réserve et à la landwehr, en « enlevant à l'industrie des milliers de bras, « aurait du moins assuré du travail à ceux qui « restent; il n'en est rien. Dans les grands éta- « blissements comme dans les petits ateliers, le « travail devient rare, et le taux des salaires « diminue. D'autre part, les hommes requis pour « un service actif se rendent à leur corps avec « répugnance, et dans certaines localités, à Mag- « debourg, Koslin, à Goslin, etc., ces répu- « gnances se sont traduites par des excès.

« Les officiers de la landwehr, laissant leurs « intérêts en souffrance et leurs foyers désorga- « nisés, sont, en général, animés de dispositions « analogues. La lutte, il est vrai, peut changer « ces dispositions...; au début, cet état des esprits « ne laisse pas que d'être assez inquiétant. Les « officiers de l'armée de ligne ne montrent guère « plus d'élan. La rivalité qui les animait jadis « contre l'Autriche ne se manifeste nulle part.

« La discipline, le dévouement et l'obéissance « au Roi, le sentiment du devoir et de l'honneur « en un mot, les animeront sur le champ de « bataille; mais s'il fallait croire tout ce qui se « dit, il leur répugne de se battre contre l'Au- « triche. »

C'était également l'opinion du général Govone. Il affirme dans sa correspondance avec le cabinet de Florence que les classes moyennes aussi bien que les hautes classes voient de mauvais œil l'attitude prise par M. de Bismarck, et que l'armée elle-même a vis-à-vis de l'Autriche beaucoup plus de sympathie que d'hostilité.

Les journaux restés en dehors de l'influence gouvernementale déploraient à l'envi une guerre fratricide ou discutaient la question de l'emprunt, qui était difficilement réalisable sans le concours du Parlement, et que la Chambre n'accorderait sans doute qu'en posant ses conditions.

Dans le camp ministériel, on espérait que le sentiment patriotique ramènerait les chefs du parti libéral.

A l'occasion des graves événements qui se préparaient, M. Benningsen, président du *Na-*

tional Verein, eut avec M. de Bismarck un entretien qui fut très-commenté dans tout le pays. M. Benningsen discuta les deux hypothèses d'une défaite ou d'une victoire; sans insister beaucoup sur la première, il examina les conséquences qui résulteraient d'un succès. « Dans ce cas, dit-il à M. de Bismarck, la Prusse devient une puissance formidable, et la France ne peut le tolérer. Comment l'apaiserez-vous? Je ne veux pas le savoir, mais vous devez avoir prévu cette nécessité. »

Il y avait là, en effet, un sous-entendu qui frappait tout le monde. Bien que l'idée d'une compensation territoriale n'eût été encore émise sous aucune forme, cette pensée venait si naturellement à l'esprit que ceux mêmes qui étaient le plus disposés à la repousser y faisaient continuellement allusion. Le rôle du gouvernement français était alors tellement considérable qu'on avait peine à se représenter une modification de l'équilibre européen opérée à son détriment et sans réclamation de sa part. Parmi toutes les éventualités que le conflit austro-prussien laissait prévoir, il y en avait une à laquelle personne ne

croyait, celle d'une Prusse agrandie en face d'une France impassible.

Devant une situation tellement tendue, un congrès n'offrait pas de grandes probabilités de réussite, mais on voulait avoir épuisé tous les moyens d'arriver à une solution pacifique.

On savait que le roi Guillaume, en face des témérités de son ministre, éprouvait des scrupules et des hésitations qui pouvaient encore laisser quelque chances à une tentative d'arrangement. Les puissances se mirent d'accord pour adresser à l'Autriche, à la Prusse et à l'Italie l'invitation de prendre part à des conférences.

Ce projet avait d'abord été accueilli très-froidement à Berlin. En examinant la question de plus près, on pensa qu'un refus serait mal interprété, et qu'il valait mieux se mettre en mesure de profiter des incidents que la réunion des plénipotentiaires pouvait faire naître.

Sur l'observation faite par M. Drouyn de Lhuys que le congrès serait plus efficace et plus rapidement conduit si les ministres des affaires étrangères de chaque puissance venaient eux-

mêmes y siéger, M. de Bismarck promit d'assister aux délibérations.

L'impression qu'il avait montrée d'abord subsistait toujours, mais il pensait, non sans raison, que les prétextes de rupture ne manqueraient pas. Cette occasion se produisit avant même que le congrès fût réuni. L'Autriche en y adhérant subordonna son assentiment à la double condition qu'on n'y débattrait aucune question territoriale, et que les puissances qui y seraient représentées renonceraient d'avance à tout agrandissement. Théoriquement, cette réserve était inattaquable ; pratiquement, elle ressemblait trop à une fin de non-recevoir et mettait obstacle à toute proposition ayant pour but de chercher dans un remaniement de territoires la solution des difficultés pendantes.

A Berlin, on se hâta de prendre acte de la réponse autrichienne en la qualifiant de refus déguisé et en faisant ressortir l'accueil favorable que le gouvernement prussien avait fait, au contraire, à la proposition de congrès. M. de Bismarck écrit le 4 juin au comte de Goltz, ambassadeur à Paris, pour lui exposer et surtout

pour le charger d'exposer tout ce que la Prusse a fait dans le but de maintenir la paix :

« D'après tout ce que nous avons appris, « nous voyons que la résolution est prise à « Vienne de faire la guerre à la Prusse. Je puis « dire confidentiellement à Votre Excellence, « autorisé à cet effet par Sa Majesté, qu'au mo- « ment où nous adressâmes à Vienne la commu- « nication conciliante mentionnée ci-dessus, le « Roi, pénétré du devoir de maintenir la paix « aussi longtemps que possible, accueillit avec « empressement des ouvertures extra-officielles « qui lui furent faites de Vienne, et qu'il reçut « directement sans l'intervention de son minis- « tère, pour s'assurer si l'empereur d'Autriche « avait encore le désir de maintenir la paix..... « Ces négociations, inspirées par les intentions « les plus conciliantes des médiateurs, n'ont fait « que constater, ainsi que Sa Majesté me l'a « communiqué, qu'un sentiment de cette nature « n'existe plus à Vienne; que malgré l'amour de « la paix que l'Empereur professe en théorie, « tout son conseil, mettant de côté toute autre « considération, est dominé par le désir de faire

« la guerre..... Non-seulement le défaut absolu
« de toute bonne volonté d'entamer des négo-
« ciations confidentielles pour discuter les possi-
« bilités d'un rapprochement s'est manifesté,
« mais le Roi a eu, de source certaine, connais-
« sance de paroles de plusieurs hommes d'État
« influents et conseillers de l'Empereur qui ne
« laissent aucun doute que les ministres impé-
« riaux veulent la guerre à tout prix, soit dans
« l'espoir de succès militaires, soit pour vaincre
« les difficultés intérieures, soit même dans l'in-
« tention bien prononcée de relever les finances
« autrichiennes par des contributions prus-
« siennes ou par une banqueroute honorable.
« Les actes du gouvernement autrichien ne sont
« que trop d'accord avec ces intentions..... La
« guerre même est fermement décidée à Vienne;
« il s'agit seulement de choisir le moment pro-
« pice pour la commencer..... Cette conviction
« nous est imposée impérieusement par les faits
« les plus récents, et nous croyons qu'il faut
« avoir pris son parti pour se refuser à cette
« évidence..... On ne pourra pas non plus
« s'empêcher de reconnaître les véritables motifs

« des armements par lesquels l'Autriche a donné
« lieu à la crise actuelle, que le congrès devait
« conjurer, et dont la réunion sera également
« rendue impossible par l'attitude de l'Autriche.
« Nous pouvons en appeler avec confiance au
« jugement de tous les hommes impartiaux, qui
« diront de quel côté ont été jusqu'au dernier
« moment la conciliation et l'amour de la paix.
« Je prie Votre Excellence de se prononcer dans
« le sens de cette dépêche vis-à-vis de M. le
« ministre des affaires étrangères de France. »

A Berlin même, en dehors des sphères officielles, on ne paraissait pas aussi convaincu de l'impossibilité où se trouvait le pays d'éviter la guerre. Le conseil municipal interdisait l'acceptation dans les caisses communales des billets d'une banque de prêt qui venait d'être instituée avec le concours du gouvernement. La discussion fut très-vive dans le sein du conseil. Les conservateurs ayant fait observer que cette mesure antipatriotique, en dépréciant le nouveau papier-monnaie, pousserait les classes inférieures à des excès, un membre de la gauche répondit que lorsque le peuple se présenterait à l'hôtel de

ville pour se plaindre, on lui dirait à qui il devait s'en prendre des calamités qui fondaient sur la patrie.

Le gouvernement prit des mesures énergiques pour couper court aux désordres. Mais la misère, l'inquiétude, les sombres pronostics, le travail des meneurs, l'annonce de l'apparition du choléra à Stettin, faisaient naître dans la population de la capitale une effervescence qui se traduisait quelquefois par des manifestations bizarres.

Un ancien militaire se jeta un jour aux pieds du Roi, au moment où Sa Majesté rentrait de sa promenade, et le supplia d'éviter la guerre, en lui assurant qu'il avait, dans une vision, acquis la certitude que l'armée prussienne, si elle entrait en campagne contre les Autrichiens, essuierait des revers désastreux. On conduisit ce militaire dans une maison d'aliénés, mais sa démarche fut l'objet de nombreux commentaires.

Ce qui était incontestable aux yeux du gouvernement comme aux yeux de tous les sujets du Roi, c'est que le poids des charges militaires était trop lourd pour être imposé longtemps. On était ainsi amené à brusquer une solution. C'est

probablement dans ce but que l'ordre fut transmis aux troupes prussiennes d'entrer dans le Holstein, car non-seulement l'ordre était contraire aux arrangements pris avec l'Autriche, mais il atteignait la diète elle-même, qui ne pouvait admettre, sans que son consentement eût été demandé, l'occupation à main armée d'un État confédéré. L'Autriche ne manqua pas de faire remarquer que, dans la prévision de ce cas, les lois constitutives de la Confédération prescrivent la mobilisation des troupes fédérales, qui fut votée, en effet, dans la séance du 14 juin.

III

A Berlin, cette mesure provoqua aussitôt les résolutions extrêmes en vue desquelles tous les préparatifs étaient déjà faits. Le cabinet prussien prit d'abord ses plus proches voisins à partie. Il notifia aux gouvernements de Saxe, de Hanovre et de Cassel que la résolution de la diète impliquait une déclaration de guerre à la Prusse de

tous les États qui y avaient participé, que la Confédération était dissoute, que, néanmoins, il proposait aux trois cours de former une alliance avec lui et de se prêter à la convocation d'un parlement, mais que le rejet de cette proposition aurait pour conséquence l'ouverture immédiate des hostilités. En même temps, M. de Bismarck prévenait le ministre du roi Victor-Emmanuel que le conflit avait éclaté et demandait à l'Italie, conformément aux stipulations du traité du 8 avril, de déclarer la guerre à l'Autriche.

Le thème prussien, relativement à la diète de Francfort, était qu'un vote de mobilisation ne pouvait avoir lieu sans une série de formalités préalables qui n'avaient pas été remplies et dont l'absence invalidait, au point de vue légal, la décision elle-même. On retrouve cette même assertion dans la dépêche adressée le 17 juin par le comte de Goltz à M. Drouyn de Lhuys :

« La diète germanique siégeant à Francfort-« sur-Mein a, dans sa séance du 14 juin, voté « par 9 voix sur 16 la mobilisation de l'armée « fédérale, à l'exception du contingent prus-« sien..... La proposition autrichienne, si émi-

« nemment contraire au droit fédéral, ayant été « discutee malgré la protestation de la Prusse et « votée par la diète, à la simple majorité, l'en- « voyé du Roi près la Confédération germanique « a, au nom de Sa Majesté, constaté par une « déclaration solennelle la rupture du pacte « fédéral, et il a aussitôt quitté cette assemblée... « Le gouvernement du Roi a donc le devoir de « notifier formellement la rupture du pacte fédé- « ral, dont les stipulations ont perdu toute « valeur, aux puissances qui, par la signature de « l'acte du congrès de Vienne du 8 juin 1815 « ou par leur adhésion à cet acte, ont contribué « à la création de cette œuvre, bien qu'elles n'en « eussent pas garanti le maintien. »

Par suite de la direction que les événements avaient prise, on s'était trouvé à Berlin dans l'obligation de donner pour motif à la rupture le vote de la diète du 14 juin. Ce n'était pas de propos délibéré qu'on choisissait un prétexte qui avait l'inconvénient de mettre en cause la Confédération germanique tout entière. On aurait beaucoup mieux aimé que la rupture se fît sur une collision à laquelle eût donné lieu l'entrée

des troupes prussiennes dans le Holstein. Si un engagement partiel, échauffourée ou rixe s'étaient produits avec le corps d'armée autrichien, il aurait été facile de représenter la Prusse comme ayant été l'objet d'une agression intolérable. Mais les instructions données dans ce sens furent mal comprises. M. de Bismarck en éprouva une violente irritation et reprocha amèrement au général Manteuffel de s'être laissé enguirlander par le chef du corps d'armée autrichien. Le général La Marmora, ministre des affaires étrangères d'Italie, dans un télégramme qu'il a publié depuis et qu'il adressait le 11 juin 1866 à M. Nigra à Paris, pour le tenir au courant de la situation, plaide les circonstances atténuantes en faveur du général Manteuffel. Après avoir mentionné le désappointement que M. de Bismarck avait montré en apprenant que l'occupation du Holstein s'effectuait sans conflit, le général La Marmora ajoute : « Je ne vois pas trop comment Manteuffel pou-« vait tirer sur les Autrichiens qui se retiraient « sans résistance. »

A défaut d'un conflit local, on dut patienter pendant quelques jours, attendre la décision

fédérale du 14 juin et chercher à en tirer tout le parti possible. Le *Moniteur prussien*, dans le but de mettre en relief les torts de la Confédération, publia dans sa partie officielle un manifeste qui résumait les griefs de la Prusse.

On reprochait à la diète d'avoir pendant cinquante ans représenté et favorisé le morcellement de l'Allemagne, de ne plus mériter la confiance de la nation, d'apparaître aux yeux de l'étranger comme une garantie de faiblesse, d'appeler l'Allemagne aux armes contre un confédéré qui, en proposant de convoquer un parlement allemand, venait de faire la première démarche décisive pour donner satisfaction aux aspirations nationales; de déchirer le pacte fédéral et de placer la Prusse dans la nécessité de ne plus écouter que l'intérêt de sa propre conservation.

Ce manifeste contenait le passage suivant :

« Dans un moment si grave, la Prusse ne peut « tolérer ni sur ses frontières, ni, à plus forte « raison, entre ses frontières, des ennemis ou « des amis douteux.

« Les troupes prussiennes ne franchissent

« pas les limites du royaume en ennemis des po-
« pulations; la Prusse respecte leur indépen-
« dance et compte régler, de concert avec leurs
« représentants au sein de l'Assemblée nationale
« allemande, les destinées futures de la patrie
« allemande..... »

La dernière phrase est digne de remarque, parce qu'elle indique le soin qui était mis à séparer la cause des souverains de celle des peuples. C'était une théorie presque révolutionnaire. La Convention ne tenait pas un autre langage lorsque ses armées envahissaient des pays voisins à la fin du siècle précédent. Sans doute les deux époques sont très-peu assimilables; mais il n'en est pas moins vrai que M. de Bismarck avait dû faire de grands efforts pour décider le roi Guillaume à prendre une telle attitude.

Un communiqué inséré par le *Moniteur prussien*, à la suite du manifeste, exprimait en termes différents une pensée analogue :

« Le gouvernement hanovrien aura à assu-
« mer vis-à-vis de son pays la responsabilité
« d'avoir repoussé l'expédient si amicalement
« offert d'un traité de neutralité avec la Prusse,

« qui eût en même temps garanti les posses-
« sions et la souveraineté du Hanovre, et de lui
« avoir préféré l'alliance autrichienne. »

Dans l'ordre d'idées dont ces proclamations s'inspiraient, les princes étaient accusés d'une sorte de forfaiture vis-à-vis de leurs sujets. Il est vrai que la Prusse ne ménageait pas plus les villes libres que les dynasties. M. de Richthofen, ministre prussien à Hambourg, écrivait, le 16 juin, au sénat de Lubeck :

« Le soussigné est chargé par le Roi de pro-
« poser au haut Sénat, au nom de Sa Majesté,
« une alliance sur des bases qui seront discu-
« tées et précisées par un parlement qui doit
« être convoqué prochainement. Il l'invite, à la
« même occasion, à mettre immédiatement les
« troupes de Lubeck sur le pied de guerre et à
« les placer sous les ordres de S. M. le Roi. »

Des communications semblables ayant été adressées aux sénats de Brême et de Hambourg, les trois villes s'entendirent pour rédiger une réponse commune, qui fut faite par le syndic de Hambourg, M. Merck. La lettre porte à la fois un cachet d'humilité et de sourd mécontentement :

« Le Sénat a examiné ces communications « avec la maturité que réclame l'importance du « sujet. Il est naturel qu'il dut hésiter à se « mettre en opposition avec les prescriptions du « pacte fédéral qui assuraient à la ville libre de « Hambourg une existence indépendante au sein « de la Confédération germanique reconnue par « toutes les puissances européennes. Mais les « événements qui se sont produits dans les divers « États de l'Allemagne du Nord, la force des « circonstances à l'influence desquelles il ne peut « se soustraire, l'ont mis dans la nécessité de « faire taire ses scrupules dans l'intérêt de la « république qu'il gouverne..... D'accord avec « les sénats des autres villes, celui de Hambourg « a invité son ministre à Francfort à ne prendre « aucune part aux travaux de l'Assemblée fédé- « rale, et il a décidé de faire observer à ses trou- « pes la plus stricte neutralité. Les notes du « 17 courant invitent, d'autre part, le Sénat à « mettre sans délai les troupes hambourgeoises « à la disposition de S. M. le roi de Prusse. « A cet égard, le Sénat ose exprimer la confiance « que le rôle passif qu'il a joué jusqu'ici sera

« jugé également suffisant pour l'avenir, et il « attend de la générosité du Roi que son gou- « vernement n'insistera pas pour faire participer « les villes anséatiques à une guerre contre des « États qui ont été jusqu'ici ses confédérés. »

Les doléances des villes libres avaient peu de chance d'être écoutées, au moment où le bruit des armes retentissait dans l'Allemagne entière. Tous les regards étaient fixés sur la Bohême, où le choc des troupes autrichiennes et prussiennes allait se produire.

A ce moment, la situation des Autrichiens semblait meilleure; ils combattaient sur leur propre terrain, avec l'aide d'une population dévouée qui montrait contre les Prussiens un acharnement extrême. Les paysans, armés de fusils et de faux, arrêtaient les convois et détruisaient tout ce qui pouvait faciliter la marche de l'envahisseur. Quand il y avait la moindre possibilité de se défendre, on soutenait la lutte avec énergie. A Turnau, un grand nombre de bourgeois, qui s'étaient réfugiés avec des munitions dans la tour de l'église, ne purent en être délogés qu'à coups de canon. A Nachod, où il y eut un com-

bat de rues, les femmes jetaient de l'huile bouillante sur les assaillants. Lorsque la résistance était impossible, les paysans bouchaient les puits, abandonnaient leurs habitations, emmenaient les troupeaux et s'efforçaient de faire le vide autour de l'ennemi. On était impitoyable pour les blessés et les traînards. A Reichenberg, sept soldats prussiens logés chez un bourgeois furent tous empoisonnés. Le ton seul des proclamations ou avis émanant des généraux prussiens montre combien l'attitude de la population leur causait d'embarras :

« Habitants du glorieux pays de Bohême, di-
« sait le chef de l'état-major de l'armée prus-
« sienne, la guerre que l'empereur d'Autriche
« a provoquée contre notre gré nous amène sur
« votre sol. Nous n'y venons pas en ennemis et
« en conquérants, mais avec l'intention de res-
« pecter vos droits historiques et nationaux. Ce
« n'est pas la guerre et la dévastation, c'est
« notre amitié que nous apportons aux popula-
« tions, sans distinction de classe, de religion
« et de nationalité. N'écoutez pas nos adver-
« saires et nos calomniateurs qui prétendent

« que notre soif de conquêtes a amené la guerre « actuelle. L'Autriche nous a contraints à tirer « l'épée ; elle a voulu tomber sur nous, de con- « cert avec les gouvernements allemands..... « Si vous venez avec confiance au-devant de « nous, vous apprendrez à nous connaître comme « amis et non comme ennemis. Il est déraison- « nable de votre part de fuir vos habitations et « de les vouer ainsi à la destruction. Vous ferez « mieux d'y attendre paisiblement nos soldats « et de leur fournir, de gré à gré, les vivres dont « ils ont absolument besoin. Les chefs militaires « ne réclameront de vous que le strict nécessaire, « et ils protégeront vos biens, que votre fuite « expose à la ruine et au pillage. Nous aban- « donnons le surplus, avec confiance, au Dieu « des armées. »

On doit croire que ces exhortations, où les perspectives de pillage et la confiance dans l'appui de la Divinité étaient bizarrement associées, amenèrent peu d'effet, puisqu'on fut obligé, quelques jours après l'entrée en campagne, de publier l'avis suivant :

« Nos troupes ont traité jusqu'ici les habi-

« tants de la Bohême avec les plus grands mé-
« nagements. Néanmoins des dégâts considéra-
« bles ont été commis sur le chemin de fer et
« les lignes télégraphiques à peine rétablis.
« Quiconque sera reconnu coupable sera immé-
« diatement traduit devant un conseil de guerre.
« En outre, on imposera une forte amende aux
« communes sur le territoire desquelles ils au-
« ront eu lieu. Une récompense de cinq cents
« florins en argent est assurée à celui qui dé-
« noncera l'auteur ou les auteurs des délits sus-
« mentionnés. »

L'attitude malveillante des habitants d'un pays peut faire d'un échec un désastre, mais elle importe peu lorsque l'envahisseur obtient des succès considérables. Ceux des généraux prussiens dépassèrent toutes les prévisions.

Pendant qu'ils poursuivaient leurs avantages, on délibérait à Londres et à Saint-Pétersbourg sur le rôle à prendre en face de la déclaration de rupture du pacte fédéral.

Lord Clarendon avait accueilli la communication du représentant de la Prusse, le comte Bernstorff, avec une froideur extrême; et l'opinion

publique anglaise, autrefois si hostile à l'Autriche, lui était évidemment sympathique dans la lutte qui agitait l'Allemagne.

On voit dans la correspondance du prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, que les membres de la famille royale les plus rapprochés du trône ne cachaient point leur impression à cet égard ; le lien de parenté qui les unissait à l'héritier de la couronne de Prusse ne leur fermait pas les yeux sur le péril dont l'équilibre européen était menacé. A la Chambre des communes, une interpellation ayant été formulée sur les affaires allemandes, la plupart des orateurs eurent pour la politique prussienne des appréciations très-sévères. Le cabinet Gladstone chargea lord Cowley, ambassadeur de la Reine, de dire à M. Drouyn de Lhuys qu'aux yeux du gouvernement anglais la retraite de l'un des États composant la Confédération germanique n'entraînait pas la dissolution du pacte fédéral et ne pouvait rompre une organisation instituée avec le concours des puissances européennes.

En Russie, les symptômes de mécontentement n'étaient pas moindres.

Le prince Gortschakoff semblait particulièrement désireux de provoquer une action commune des puissances. Il s'était montré aussi glacial vis-à-vis du comte de Redern, ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg, qu'on l'avait été à Londres à l'égard du comte Bernstorff. Une lettre particulière adressée par le baron de Talleyrand à M. Drouyn de Lhuys donne quelques détails sur les dispositions du gouvernement russe :

« ...Le prince Gortschakoff s'est décidé à « rompre le silence que je vous signalais hier « dans ma dépêche officielle. Voici l'analyse « aussi sèche que fidèle de l'entretien qu'il m'a « demandé. Le vice-chancelier m'a d'abord rap- « pelé que M. de Bismarck avait notifié par une « pièce diplomatique passée à Paris, Londres et « Saint-Pétersbourg, la sortie de la Prusse de la « Confédération germanique et la dissolution de « la diète. Il ignorait quelle avait été votre ré- « ponse ; l'Angleterre s'était bornée à accuser « simplement réception de la communication ; « quant à lui, après avoir écouté silencieusement « le comte de Redern, il avait changé de conver- « sation.

« Le mutisme dans le cas présent couvre-t-il « suffisamment la dignité des grandes puissances « neutres et les intérêts d'ordre européen dont « elles sont la sauvegarde? Le prince Gortschakoff « ne le croit pas. Selon lui, il serait même fort à « propos d'accuser plus nettement l'attitude des « trois pays et de lui imprimer, s'il est possible, « un caractère d'uniformité... Quant à la rédac- « tion de la note en question, le vice-chancelier « s'en rapporte volontiers à vous, mon cher mi- « nistre, et d'avance il se déclare prêt à signer ce « que d'accord avec le cabinet de Londres vous « aurez arrêté... Il pense que plus la note sera « concise, mieux elle s'adaptera au goût anglais; « et c'est cette brièveté désirable qui fait espérer « au prince Gortschakoff que vous voudrez bien, « en cas d'acceptation de votre part, m'en faire « parvenir le texte par voie télégraphique. Le « vice-chancelier, n'ayant pas le temps aujour- « d'hui d'informer M. de Budberg de l'idée « qu'il vous soumet par mon intermédiaire, vous « serait très-reconnaissant d'être assez bon pour « la lui communiquer... »

Les paroles du prince Gortschakoff témoignent

de l'inquiétude qui commençait à régner à Saint-Pétersbourg et du besoin qu'on éprouvait de concerter avec nous un plan de résistance. Même cette prière inusitée de faire connaître à l'ambassadeur russe à Paris sur un point spécial les intentions de sa cour était l'indice d'un désir très-marqué de se mettre avec le gouvernement français sur le pied d'une grande intimité.

L'armée prussienne toutefois marchait d'un pas plus rapide que les négociateurs. Entrée le 24 juin en Bohême, elle remportait à Sadowa, le 3 juillet, une victoire si complète que la route de Vienne était désormais ouverte.

CHAPITRE V

1866. — APRÈS SADOWA.

I

La journée de Sadowa eut partout un énorme retentissement; désormais les Prussiens allaient tenir l'Autriche à leur discrétion et pouvaient réorganiser l'Allemagne à leur convenance. Dans une pareille situation, ce n'était plus l'Autriche seulement qui était en cause, c'était l'équilibre européen.

M. Drouyn de Lhuys soumit immédiatement à l'Empereur un ensemble de dispositions répondant à la gravité des circonstances : convocation des Chambres, préparatifs militaires pour la formation d'un corps d'observation, neutralité armée; affirmation du droit et de la volonté du gouvernement français de ne pas laisser modifier sans son assentiment les conditions ter-

ritoriales respectives des grandes puissances.

Dans le conseil des ministres du 5 juillet, ce plan fut discuté, chaleureusement soutenu par le maréchal Randon, ministre de la guerre, et adopté. La mesure qui devait précéder toutes les autres était la réunion du Corps législatif. On rédigea, séance tenante, le décret convoquant d'urgence les deux Chambres, afin qu'il parût au *Journal officiel* le lendemain 6 juillet.

M. Drouyn de Lhuys, ayant constaté le lendemain matin que l'*Officiel* était muet, adressa les reproches les plus véhéments au directeur du journal, M. Dalloz, qui affirma n'avoir rien reçu. Les éclaircissements demandés aussitôt firent connaître promptement ce qui s'était passé. Dans la soirée du 5, une démarche très-pressante avait été faite par M. Rouher et par M. de Lavalette auprès de l'Empereur, qui, sur leurs représentations, avait empêché l'envoi du décret.

Comme la non-exécution du plan de M. Drouyn de Lhuys a eu sur la direction des événements un effet considérable, il est intéressant de rechercher quelles étaient la portée réelle et, autant qu'on peut se prononcer en pareille ma-

tière, la conséquence probable des dispositions recommandées par lui.

Dans la décision qui fut prise à ce moment, les influences italiennes ont joué un grand rôle; on souhaitait, au point de vue italien, que la France restât immobile, et l'on s'efforçait de trouver des prétextes plausibles à cette immobilité. La raison mise en avant par les adversaires de la politique de M. Drouyn de Lhuys était que la France, épuisée par les sacrifices que le Mexique lui avait coûté, se trouverait difficilement en état d'entreprendre une guerre européenne. Cette argumentation était formellement contredite par un homme très-compétent, le maréchal Randon, ministre de la guerre. français.

Le maréchal déclarait, et la même thèse est soutenue dans ses mémoires avec des détails très-circonstanciés, que les sacrifices causés par l'expédition du Mexique semblaient fort lourds, parce qu'ils avaient été inutiles; mais que si on les mettait en regard des ressources du pays, il y avait une exagération évidente à présenter celles-ci comme épuisées. On avait envoyé au Mexique 28,000 hommes, tandis que la France pouvait

mettre sur pied de guerre un effectif de 450,000 combattants; le nombre des canons embarqués à destination du Mexique ne dépassait pas 60, tandis que nos arsenaux en contenaient plus de 10,000. La conclusion du maréchal était l'assurance donnée par lui que l'armée française était en mesure de faire face aux nécessités que la situation comportait.

Toute démonstration militaire comporte la possibilité d'une guerre, et la prudence exigeait qu'on se mît en mesure de parer à toutes les éventualités. Mais si l'on se reporte à la situation qui existait alors, on voit combien nous étions fondés à espérer qu'une démonstration énergique suffirait à sauvegarder les intérêts français, sans que nos troupes eussent à livrer le moindre combat.

L'Autriche était plutôt démoralisée que vaincue, ses armées étaient dispersées, son territoire occupé, le chemin de sa capitale ouvert; mais elle avait encore des ressources considérables. Elle venait de céder la Vénétie à l'empereur Napoléon III et retrouvait ainsi la libre disposition d'une excellente armée, si la France le voulait;

car il dépendait de Napoléon III, en rétrocédant la Vénétie aux Italiens de les obliger à s'en contenter et à respecter la frontière autrichienne. Le cabinet de Vienne, libre de toute préoccupation du côté du sud, pouvait alors opposer aux Prussiens 130,000 hommes aguerris, jusque-là éloignés du théâtre de ses revers, et mis, au contraire, en haleine par la victoire de Custozza. L'arrivée de ce puissant renfort aurait relevé les courages, permis de rallier les débris de la défaite et de mettre à profit la situation avancée des Prussiens dans un pays qui leur était profondément hostile. Toute la population de la Bohême et de la Moravie était encore frémissante. Les contrées que le succès non interrompu et le rapide passage de l'armée prussienne avaient étourdies pouvaient se refermer derrière elle. Même dans le nord de l'Allemagne, un brusque changement n'offrait rien d'improbable. Aux yeux de la majorité des électeurs prussiens, le cabinet de Berlin représentait l'arbitraire; aux yeux des États confédérés, la rupture, à main armée, du pacte qui les unissait. En Prusse, dans le cas d'un échec, un parti nombreux était

prêt à traduire devant l'opinion le ministre qui avait jeté le pays dans la plus terrible des aventures. A Hanovre, à Dresde, à Cassel et sur tout le vaste territoire que les troupes prussiennes sillonnaient pour le tenir en respect, on cédait à la force, mais on supportait avec impatience le joug du vainqueur.

Au milieu d'éléments semblables, la nouvelle de la mise sur le pied de guerre d'une partie de l'armée française était faite pour produire un immense effet. Suivant toute apparence, la mobilisation de nos troupes n'aurait amené en Allemagne ni des pourparlers fort longs, ni une campagne nouvelle. La Prusse, placée entre les concessions et les catastrophes, n'aurait pas hésité. En danger de tout perdre, elle aurait souscrit sans difficulté aux demandes que le gouvernement français eût formulées et qui auraient été un simple équivalent, comme aussi une garantie indirecte, des avantages qu'elle s'attribuait à elle-même.

L'abandon dans lequel le gouvernement prussien laissait les provinces rhénanes était digne de remarque. D'après les renseignements parvenus

au ministère de la guerre, à Paris, les garnisons auxquelles restait confiée la garde de ces provinces étaient extrêmement faibles; il semble que le cabinet de Berlin prévît la nécessité où il pourrait être de s'en séparer. Les dégarnir de troupes dans un pareil moment, c'était presque dire qu'on ne ferait pas la guerre pour les défendre.

Quand le projet d'une démonstration militaire accepté d'abord par l'Empereur fut ensuite écarté par lui, M. Drouyn de Lhuys ne se retira pas immédiatement. Cet ajournement de sa démission tint à diverses causes. M. Drouyn de Lhuys était persuadé qu'il fallait agir rapidement; mais, tout en déplorant le retard apporté à des mesures énergiques, il ne désespérait pas d'amener l'Empereur à les prendre. A cette époque, et en dépit de l'autorité apparente qui avait été rendue aux Chambres, la volonté impériale restait décisive. Cette volonté n'était pas immuable. Napoléon III avait des alternatives d'irrésolution et de fermeté; sous le coup de nouvelles qui l'auraient rendu moins confiant, ou de procédés qui l'auraient froissé, il pouvait revenir aux idées dont la hardiesse l'avait d'abord effrayé, pourvu qu'il

n'eût pas accentué son attitude en se séparant de ses conseillers officiels. A un autre point de vue, l'impression produite sur les puissances étrangères par les succès du gouvernement prussien était encore mal connue; elle devait être un des éléments qui ébranleraient ou confirmeraient l'Empereur dans les vues que la situation lui inspirait. Tels sont les motifs qui portèrent M. Drouyn de Lhuys à conserver momentanément son portefeuille. Si l'on adopte la théorie plus correcte que judicieuse en vertu de laquelle un ministre dont les propositions ne sont pas acceptées doit se démettre de sa charge, on a lieu de s'étonner que M. Drouyn de Lhuys soit resté aux affaires. Si l'on tient compte des circonstances, on lui sait gré, au contraire, d'avoir gardé ouverte, durant six semaines, la porte que la fortune pouvait prendre pour nous revenir. Les bases de la circulaire que M. de Lavalette écrivit plus tard étaient prêtes; avant qu'elles devinssent la règle de conduite de nos diplomates, ne valait-il pas mieux accorder un sursis à l'amour-propre national et attendre les chances, incidents, résistances, froissements ou péripéties que la

campagne de Sadowa pouvait faire naître ?

La question de l'attitude que la France prendrait en présence des agrandissements de la Prusse resta ainsi suspendue pendant les mois de juillet et d'août. Tant que les ministres de Napoléon III n'étaient pas changés, le doute pouvait exister sur ses intentions.

Si l'on s'en rapporte à divers symptômes que j'indiquerai tout à l'heure, il est permis de croire qu'on ne se trouva entièrement rassuré à Berlin qu'après la retraite définitive de M. Drouyn de Lhuys.

Un des premiers effets de la campagne avait été de décider l'Autriche à remettre la Vénétie entre les mains de la France. Cette offre comblait les vœux de Napoléon III : d'une part, elle lui permettait de réaliser le programme de 1859 ; et, d'autre part, elle répondait à une tendance particulière de son esprit, qui était de se complaire dans le rôle de médiateur. L'apaisement des différends, la distribution des royaumes, l'arbitrage sous toutes ses formes étaient, parmi les attributs de la souveraineté, ceux qui lui semblaient le plus enviables.

Cette disposition eut, à l'époque dont nous

parlons, des résultats très-fâcheux. Elle entraîna l'empereur Napoléon à disséminer son action et à dépenser pour la protection d'intérêts qui nous étaient étrangers une somme d'efforts qui aurait trouvé un meilleur emploi pour une cause exclusivement française. L'œuvre à laquelle l'Empereur se vouait l'exposait à beaucoup de mécomptes; on pouvait penser qu'ils amèneraient un revirement dans son esprit. C'était l'espoir secret gardé par M. Drouyn de Lhuys, qui servait d'organe aux idées de l'Empereur, en épiant l'heure de le rallier aux siennes.

II

La médiation proprement dite ne rencontrait pas beaucoup d'obstacles, mais elle comportait un armistice dont personne ne se souciait. Les Autrichiens, en cédant la Vénétie, n'avaient pas eu la pensée d'ouvrir une négociation, mais de reprendre immédiatement la libre disposition de leur armée du Sud. Les Prussiens, enivrés par le

succès, étaient peu disposés à s'arrêter devant une parole de l'Empereur, du moment que cette parole ne s'appuyait sur aucune démonstration effective. Les Italiens étaient blessés de recevoir la Vénétie comme un don, et pour lui donner l'apparence d'une conquête, ils souhaitaient la continuation de la lutte.

La résistance du cabinet de Vienne était la plus facile à surmonter. Ébranlé par ses revers, il n'était pas en mesure de repousser le vœu de Napoléon III. Néanmoins, une grande incertitude régnait, à cet égard, parmi les conseillers de l'empereur François-Joseph. On aurait voulu scinder la question de l'armistice; il était naturel qu'on désirât obtenir par l'intermédiaire de la France un armistice avec l'Italie. L'arrivée de cent trente mille hommes de troupes fraîches sous les murs de Vienne pouvait donner à la situation un nouvel aspect, ou au moins procurer à l'Autriche un succès qui eût fourni une meilleure base de négociation. Mais si un armistice était conclu immédiatement avec la Prusse, on craignait qu'elle ne formulât ensuite des conditions de paix inacceptables. Napoléon III dut

insister beaucoup pour obtenir le consentement du gouvernement autrichien.

Du côté prussien, on devait s'attendre à plus d'obstacles; ils étaient encore augmentés par la difficulté de joindre le Roi et M. de Bismarck, qui suivaient l'armée et changeaient de résidence chaque jour. M. Benedetti reçut ordre d'aller les trouver; il rend compte de sa démarche dans une dépêche datée de Czerna-Hora (Moravie), le 12 juillet.

Son voyage avait été entravé par des difficultés matérielles de toute sorte. Plusieurs fois il manqua de quelques heures seulement le roi Guillaume et son ministre, et réussit enfin à rencontrer M. de Bismarck à Zwittau. L'ambassadeur français, arrivé au milieu de la nuit, se fit indiquer sans retard la demeure du président du conseil, qui le reçut aussitôt en lui offrant d'occuper l'un des étages de l'habitation où il était lui-même établi, et dont le propriétaire avait fui à l'approche des Prussiens. Dans cette maisonnette d'une bourgade de Moravie furent agitées des questions qui devaient peser d'un grand poids sur les destinées de la France.

En voyant apparaître M. Benedetti, le comte de Bismarck put craindre un moment que Napoléon III eût modifié ses vues et se fût décidé à quelque manifestation militaire sérieuse qui, en relevant le courage des pays occupés ou menacés, aurait mis la Prusse dans le plus terrible embarras. Les premières paroles qui furent dites rassurèrent le président du conseil. L'ambassadeur français aborda immédiatement l'objet de sa venue, la conclusion d'un armistice, et fit valoir toutes les considérations qui devaient porter le gouvernement prussien à accepter les bons offices de Napoléon III.

En lisant le compte rendu de l'entretien, on est frappé des efforts de M. Benedetti pour donner à un thème assez faible des apparences de vigueur. Il y avait quelque chose d'un peu étrange dans le rôle d'un ambassadeur arrivant au quartier général d'une armée triomphante pour parler des bienfaits de la paix, de la nécessité de la modération, des ménagements à garder vis-à-vis du vaincu, des maux que la guerre entraîne, de l'inconvénient d'imposer des conditions qui froisseraient le sentiment public, et de

l'approbation qu'on rencontre en bornant ses exigences après une campagne heureuse.

M. Benedetti emploie toute son adresse à masquer cette anomalie. Il laisse entrevoir le danger que des revendications extrêmes pourraient faire courir à la Prusse; il va même jusqu'à parler des mesures préventives que des États voisins seraient amenés à prendre. Mais il est obligé de se maintenir dans des termes fort généraux, et la nuance est très-bien saisie par son interlocuteur. M. de Bismarck s'aperçoit promptement que rien n'est changé, que les renseignements transmis par le comte de Goltz sur les intentions de Napoléon III n'ont pas cessé d'être exacts, et que M. Drouyn de Lhuys n'a encore regagné quoi que ce soit sur l'esprit de son souverain. Dès lors le but de M. de Bismarck paraît être de grossir l'importance des sacrifices qu'on lui demandait; sans repousser les bons offices de la France, il fait remarquer combien la médiation va nuire à la Prusse; il tient, à l'égard de Napoléon III, le langage le plus déférent et se présente comme un allié respectueux dont on soumet le bon vouloir à une rude épreuve :

« Bien que notre confiance, dit-il, dans les « dispositions bienveillantes de la France n'en « soit atteinte à aucun degré, nous ne pouvons « cependant nous empêcher de regretter une « interposition qui compromet dans ce qu'ils ont « de plus important les résultats que nous avons « obtenus. »

M. de Bismarck subordonnait d'ailleurs ses décisions à celles de l'Italie, dont le consentement était nécessaire pour la conclusion d'un armistice, aux termes du traité du 8 avril. M. Benedetti ayant insisté pour obtenir au moins la suspension des hostilités, un conseil présidé par le Roi fut réuni à Czerna-Hora et décida que les hostilités seraient suspendues pendant trois jours, sans admettre, comme l'ambassadeur français le désirait, que ce délai fût porté à cinq jours. M. de Bismarck, en donnant connaissance de cette décision à M. Benedetti, lui dit que le Roi ne voulait point paraître aux yeux des Autrichiens avoir pris l'initiative de la suspension d'hostilités, et que le meilleur moyen d'en informer les avant-postes autrichiens était d'y envoyer le secrétaire d'ambassade qui se trouvait alors au camp avec

l'ambassadeur. Le but réel de M. de Bismarck était de laisser croire à un accord très-intime entre la France et la Prusse. M. Benedetti essaya vainement d'ébranler une résolution qui n'était pas sans lui causer de l'embarras; mais il ne voulut pas faire échouer, pour une question de détail, la mesure à laquelle Napoléon III attachait personnellement une extrême importance. C'est ainsi qu'on eut le bizarre spectacle d'un secrétaire d'ambassade français allant porter aux avant-postes autrichiens l'avis que les chefs de l'armée prussienne consentaient à s'abstenir de tout mouvement hostile pendant soixante-douze heures.

L'idée sur laquelle M. de Bismarck revenait le plus volontiers à ce moment était celle d'une entente directe avec la France, sans qu'aucune autre puissance intervînt. Il tenait principalement à éviter une démonstration militaire de notre part, tant que l'Autriche n'aurait pas été réduite à merci; et, dans le but de nous prouver que cette démonstration était inutile à la protection de nos intérêts, il disait à M. Benedetti qu'un des résultats de la guerre serait de permettre à

la France et à la Prusse de redresser leurs frontières respectives. Seulement M. de Bismarck formulait ses demandes en termes très-précis et ses offres en expressions très-vagues ; il souhaitait que Napoléon III approuvât l'annexion de la Saxe, de la Hesse électorale et du Hanovre. En ce qui regarde la France, elle pourrait librement procéder à la modification de son état territorial ; car avec le concours de la Prusse aucune résistance n'était à craindre, et les deux puissances étaient en mesure d'aplanir de concert toute difficulté qui surgirait. Leur action commune pour le présent comme pour l'avenir devait être féconde et efficace. Dans le règlement des différends qui avaient armé la Prusse et l'Autriche l'une contre l'autre, il importait surtout de tenir l'Europe à l'écart.

On suit le développement de cette pensée dans une dépêche de M. Benedetti datée de Brünn en Moravie, le 15 juillet :

« Ce qui séduit M. de Bismarck dans la mé-
« diation de Sa Majesté, c'est qu'elle exclut dans
« son opinion l'intervention des autres cours.
« Je ne saurais affirmer que, grâce à la souplesse

« qui chez lui s'unit aisément à la fermeté, il ne
« s'empresse, s'il le juge bon, de changer d'avis ;
« mais, durant tout mon séjour au quartier
« général, il n'a cessé de prétendre que la paix
« entre l'Autriche d'une part, la Prusse et l'Italie
« de l'autre, doit être conclue avec le concours
« exclusif de la France, intervenant à titre de
« médiatrice, et nullement dans une conférence
« européenne. Le président du conseil m'a
« déclaré qu'une assurance personnelle de l'Em-
« pereur lui garantissant, en termes plus ou
« moins généraux, le bon vouloir de Sa Majesté
« sur certains points essentiels, notamment en
« ce qui concerne la contiguïté des frontières de
« la Prusse et le lien à établir entre elle et les
« États de l'Allemagne du Nord, satisferait le
« Roi. Dans ce cas, a ajouté le président du
« conseil, l'armistice pourrait être conclu sans
« retard, en réglant uniquement, au besoin, la
« situation respective des armées, sans toucher
« aux questions politiques, si l'Italie, toutefois,
« n'y met pas obstinément obstacle. »

De ce côté-là, en effet, Napoléon III rencontrait la plus grande difficulté à faire prévaloir ses

désirs, en ce qui concernait l'armistice. Battus par les Autrichiens à Custozza, les Italiens éprouvaient un amer regret de ne pas devoir la Vénétie à leurs propres efforts, et pensaient que si la campagne se terminait immédiatement, l'Italie resterait contestée comme puissance militaire. Il fallut exercer sur le cabinet de Florence une véritable pression pour le décider à accepter le don gratuit d'une province. En Autriche et en Prusse on avait accepté, tout d'abord, la médiation ; les objections portaient sur l'armistice ; à Florence, la médiation elle-même trouvait peu d'accueil. Quelques passages des dépêches que le baron de Malaret, ministre de France auprès du roi Victor-Emmanuel, écrivait à ce moment, montreront à quel degré d'irritation et de mauvaise humeur le gouvernement italien était parvenu.

« On s'obstine généralement à voir une sorte « d'humiliation pour le sentiment national et « pour sa dignité militaire dans la forme que « l'empereur d'Autriche a voulu donner à la ces- « sion de la Vénétie..... L'opinion publique en « est venue à considérer comme un malheur la « perspective d'une paix dont les conditions

« sont cependant de nature à satisfaire les vœux
« les plus légitimes et les plus ardents du pays.....
« A de très-rares exceptions près, les hommes
« habituellement les plus sensés et les plus cal-
« mes partagent en ce moment l'émotion gé-
« nérale.

« La dépêche par laquelle vous me faites
« l'honneur de m'annoncer l'acceptation par
« S. M. le roi de Prusse de la médiation de
« l'Empereur m'est parvenue à neuf heures du
« soir. Votre Excellence m'ayant ordonné par le
« même télégramme d'insister auprès du gou-
« vernement italien pour arrêter une effusion
« de sang devenue inutile, j'ai cru que cette com-
« munication ne souffrait aucun retard, et je me
« suis rendu immédiatement au ministère des
« affaires étrangères..... M. Visconti-Venosta
« m'a fait observer que si la dépêche de Votre
« Excellence établissait clairement l'acceptation,
« de la part de la Prusse, de la médiation de
« l'Empereur, elle ne parlait point de l'armis-
« tice. Selon lui, il était fort possible que la
« suspension des hostilités en Allemagne ne
« fût point la conséquence nécessaire de la mé-

« diation acceptée; et dans l'incertitude, l'Italie
« ne pouvait se condamner à l'inaction avant de
« s'être préalablement concertée avec son alliée.
« M. Visconti-Venosta a d'ailleurs ajouté qu'il
« lui serait impossible de donner une ré-
« ponse officielle sans avoir pris l'avis de ses
« collègues. Je n'ai pas manqué de représenter
« à M. le ministre des affaires étrangères qu'en
« admettant qu'il y eût incertitude en ce qui
« touche l'armistice, la vie des hommes me pa-
« raissait chose assez précieuse pour qu'il valût
« la peine de ne pas l'exposer inutilement, jus-
« qu'à ce que la question fût éclaircie..... La
« pensée m'est venue qu'en voyant immédiate-
« ment M. le président du conseil, j'aurais quel-
« que chance d'éviter un délai dont les consé-
« quences pouvaient n'être pas sans gravité.
« M. Visconti-Venosta, à qui j'ai fait part de
« mon intention, ne m'en a pas dissuadé; mais
« il m'a demandé la permission de se rendre
« avant moi chez M. le baron Ricasoli, afin de
« conférer avec lui sur l'important sujet dont je
« me proposais de l'entretenir. Il m'eût été dif-
« ficile de ne point déférer à ce vœu. J'ai, en

« conséquence, prié M. Visconti-Venosta d'an-
« noncer ma visite, et ne me suis rendu au mi-
« nistère de l'intérieur que quelques moments
« plus tard. Lorsque j'y suis arrivé, j'ai trouvé
« M. le baron Ricasoli qui en sortait lui-même,
« sans m'attendre, ce qui m'a semblé d'un mau-
« vais augure. Il est cependant rentré sur ma
« demande, et je lui ai exposé le but de ma vi-
« site en termes à peu près analogues à ceux
« dont je m'étais servi avec M. le ministre des
« affaires étrangères. Après m'avoir écouté pen-
« dant quelques instants, M. le président du
« conseil m'a interrompu pour me dire qu'il
« comprenait parfaitement la situation; que,
« dans son opinion, ni l'Italie ni la Prusse
« n'étaient en droit de suspendre les hostilités
« sans s'être préalablement mises d'accord; que
« si la Prusse avait agi autrement, elle avait
« mal observé les stipulations de son traité avec
« l'Italie, et que, quant à lui, il ne pouvait
« prendre de détermination en ce qui concerne
« la suspension ou la poursuite des opérations
« militaires avant de connaître, par la cour de
« Berlin elle-même, la résolution à laquelle le

« roi Guillaume avait jugé à propos de s'arrêter.
« Il a ajouté qu'une plus longue insistance de
« ma part lui donnerait lieu de croire que mon
« projet était de l'intimider. J'ai été, je l'avoue,
« un peu surpris du ton assez sec de M. le pré-
« sident du conseil, et particulièrement de la
« phrase que je viens de citer en dernier lieu.
« Je lui ai répondu que de moi à lui, pas plus
« que de lui à moi, il ne pouvait, en aucun cas,
« être question d'intimidation; que si, contre
« mon gré et contre mon habitude, il m'était
« arrivé de laisser échapper, dans le cours de la
« conversation, quelque parole qui lui ait paru
« malsonnante, j'étais prêt à lui en faire des
« excuses; mais que je ne le croyais point, et
« que, dans le cas où il n'aurait rien à me repro-
« cher qu'une insistance à laquelle il n'avait pas
« d'ailleurs laissé le temps de devenir impor-
« tune, je le priais de considérer que cette in-
« sistance m'avait été commandée par la dépêche
« même dont je venais de donner lecture, et que
« tout le respect que je professais pour sa per-
« sonne ne pouvait me dispenser d'obéir aux
« ordres de mon gouvernement. M. le président

« du conseil ayant eu la bonté de reconnaître la « justesse de mes observations, j'ai jugé à pro- « pos de mettre fin à un entretien dont je ne « pouvais espérer aucun résultat satisfaisant. « Après avoir dégagé ma responsabilité person- « nelle et celle du gouvernement de l'Empereur, « en constatant que j'avais accompli fidèlement « et en temps opportun les ordres que Votre Ex- « cellence m'avait donnés, j'ai dit à M. le baron « Ricasoli que j'allais transmettre exactement à « Paris la réponse qu'il m'avait faite..... J'ai « cru devoir, Monsieur le ministre, vous rendre « compte, avec quelques détails, d'un incident « auquel je n'attache pas grande importance, « j'entends la boutade fort inattendue du ba- « ron Ricasoli. M. le président du conseil est, « dit-on, assez sujet à ce genre d'excentricités, « et il appelle cela de la dignité et de l'indépen- « dance. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes « quittés en très-bons termes.....

« Les dernières communications que j'ai eu « l'honneur de vous adresser vous ont tenu au « courant de l'état de l'opinion publique à Flo- « rence. On s'est montré, et l'on se montre en-

« core, dans les principales villes de l'Italie,
« surtout dans celles du Nord, fort oublieux d'un
« passé qui est cependant bien près de nous.....
« Je crois, pour mon compte, que si le gouverne-
« ment du Roi avait cherché sérieusement à cal-
« mer les emportements de l'opinion publique,
« à dissiper ses erreurs, à la ramener enfin dans
« la voie de la vérité et du bon sens, l'Italie au-
« rait épargné à ses amis attristés le spectacle
« d'une nation qui s'insurge contre sa bonne
« fortune et qui parle de sacrifier à un faux point
« d'honneur ses intérêts dans le présent, ceux
« de sa politique dans l'avenir, et cette réputa-
« tion d'habileté, de prudence et de finesse qui
« est la seule chose que nous ne lui avons pas
« donnée. Malheureusement, il n'en a pas été
« ainsi. Bien que M. le baron Ricasoli m'ait
« tenu, dans le principe, un langage relative-
« ment raisonnable, je ne pense pas qu'il ait
« rien fait pour calmer une agitation puérile, à
« force d'être excessive..... On a fait ici de
« grands efforts pour amener la Prusse à ne
« point accepter l'armistice. Si, comme on pour-
« rait le supposer, d'après les nouvelles d'Alle-

« magne publiées en Italie, le cabinet de Berlin « n'est pas fâché d'avoir un prétexte pour con- « tinuer les hostilités, il est à craindre que ce « prétexte ne lui soit fourni par le gouverne- « ment du Roi. »

Depuis la victoire des Prussiens, l'Italie avait beaucoup augmenté ses exigences. Elle ne se contentait plus de la Vénétie, qui lui apparaissait autrefois comme l'entier accomplissement de ses vœux. Ses journaux réclamaient le Trentin, l'Istrie avec le port de Trieste, la Dalmatie et quelques autres possessions de la république de Venise. En cas de refus de l'Autriche, on ne parlait rien moins que de faire traverser les Alpes à une armée qui opérerait sa jonction avec les Prussiens sous les murs de Vienne.

En dépit des dispositions belliqueuses qui règnaient à Florence, la force des choses, plus que les instances de Napoléon III, amena le gouvernement italien à donner son consentement à l'armistice, le 23 juillet. Mais le baron Ricasoli eut soin de constater qu'il ne pouvait s'opposer à une mesure acceptée par la Prusse et l'Autriche. Il ajoutait que l'éloignement de divers

corps de troupes, parmi lesquelles il citait les volontaires de Garibaldi, pourrait rendre difficile un temps d'arrêt complet et immédiat dans les opérations militaires, particulièrement dans les contrées où les communications sont souvent arrêtées par des obstacles matériels.

Le but de cette réserve était de revendiquer à la paix tous les territoires où flotterait le drapeau italien. Comme les nécessités de la guerre contre la Prusse avaient obligé l'Autriche à dégarnir sa frontière méridionale, les incursions des corps francs avaient trouvé peu de résistance. En organisant des manifestations populaires dans les pays occupés, il devait être facile, plus tard, de soutenir que les habitants demandaient une réunion à l'Italie.

III

Si nos efforts avaient servi la cause de l'humanité, ils avaient eu peu de résultat en ce qui nous concernait. On se rendait fort bien compte, à Berlin, des embarras qu'une médiation telle-

ment laborieuse causait à l'Empereur. M. de Bismarck commençait à espérer qu'un remaniement de l'Allemagne s'opérerait sans qu'on eût à compter avec nous, et que la Prusse pourrait tout acquérir sans avoir rien à céder. Après la suspension d'hostilités, et pendant qu'on discutait les bases de l'armistice, le roi Guillaume avait transporté sa résidence au château de Nikolsbourg. M. Benedetti, qui avait passé quelques instants à Vienne, vint rejoindre le Roi au quartier général.

La présence d'un diplomate au lieu de campement d'une armée trouve sa justification naturelle lorsqu'il a des paroles très-sérieuses à prononcer. Dans l'hypothèse contraire, cette présence n'est pas sans inconvénient. Il y a une certaine incompatibilité entre les arguments qu'un négociateur est habitué à employer et ceux qui ont cours dans une réunion de chefs d'armée, où l'idée d'une limitation des droits de la victoire est difficilement admise. Lorsque les plénipotentiaires autrichiens, qui étaient amenés, eux, par une dure nécessité en face du vainqueur, parurent à Nikolsbourg, M. Benedetti s'efforça de faciliter

leurs rapports avec les représentants de la Prusse. Aux uns il disait : « Acceptez les conséquences de la défaite » ; aux autres : « N'abusez pas de vos succès. » Ses habiletés de forme donnaient quelque ampleur à sa situation; mais cette ampleur était factice. On l'écoutait avec courtoisie, sans tenir grand compte de ses avis, qui étaient dépourvus d'autorité parce qu'ils manquaient de sanction.

Pendant ce temps, l'ambassadeur du roi Guillaume à Paris ne restait pas inactif. Mettant à profit la disposition de l'Empereur à s'occuper directement avec les agents étrangers des affaires les plus graves, sa crainte de voir échouer la médiation, son penchant à distribuer des territoires, ses préjugés contre les Autrichiens, l'état de sa santé, les imprudentes déclarations qu'il avait faites publiquement au sujet de la mauvaise délimitation de la Prusse, M. le comte de Goltz obtenait de lui la promesse de laisser résoudre dans le sens des désirs du cabinet de Berlin la question de la contiguïté des territoires. Par cet euphémisme, M. de Bismarck entendait l'incorporation à la monarchie prussienne du Hanovre,

de la Hesse électorale et d'une partie de la Hesse grand-ducale. Les résultats de cet entretien furent considérables. M. de Bismarck s'en servit immédiatement pour peser à Nikolsbourg sur les plénipotentiaires autrichiens, et produisit la dépêche télégraphique du comte de Goltz. Comme cette question de l'agrandissement de la Prusse aux dépens des petits États nous intéressait presque au même degré que l'Autriche, il était difficile que cette dernière puissance, après sa défaite, écartât une condition que la France ne trouvait pas exorbitante. Toutefois, par suite même de l'ambiguïté des termes, une grande marge restait à la discussion. L'enivrement de la victoire était devenu tel dans le camp prussien que M. de Bismarck y jouait le rôle de modérateur. Ses vues restaient au-dessous des projets du Roi et des prétentions des chefs de l'armée. M. de Bismarck avait toujours les yeux fixés sur Paris. Tant qu'un acte patent, tel qu'un changement de ministère, n'avait pas irrévocablement engagé Napoléon III dans les voies de la résignation, un revirement d'opinion, un changement de politique, un accord avec d'autres puissances

n'avaient rien d'impossible. La préoccupation constante de M. de Bismarck était d'agir rapidement, de maintenir, autant que possible, la cour des Tuileries sous l'influence italienne, de persuader à Napoléon III que la ruine des Autrichiens était l'affermissement de sa dynastie, et d'empêcher M. Drouyn de Lhuys de ressaisir l'action qu'il avait exercée longtemps sur l'esprit de l'Empereur.

Dans les affaires de détail, M. de Bismarck conservait l'attitude qu'il avait prise tout d'abord, celle d'un allié rempli de déférence, animé des sentiments les plus sympathiques et disposé à toutes les concessions que la force des choses ne lui interdisait pas. L'Empereur, pour donner un corps et une vie à la médiation dont l'initiative lui appartenait, usait son influence dans des questions secondaires : tantôt des indications étaient données en son nom à Nikolsbourg sur la manière dont le grand-duc de Hesse pourrait être indemnisé des territoires qu'on lui prenait sur la rive droite du Rhin; tantôt M. Benedetti recevait ordre d'interposer ses bons offices pour que le chiffre de la contribution de guerre à

payer par l'Autriche fût abaissé de 25 millions de thalers à 20 millions; après avoir admis l'établissement d'une confédération du Nord sous la direction de la Prusse, nous luttions péniblement dans le but d'obtenir que les États du Sud eussent également la faculté de se réunir en confédération.

Plus la France était discrète dans ses démarches, plus les récriminations contre son ingérence augmentaient. On n'observait point dans la presse les égards dont M. de Bismarck eût trouvé, en ce qui le concernait, imprudent de s'affranchir. Beaucoup de Prussiens qui, au début, et pour ne pas perdre les fruits de la campagne, eussent fait le sacrifice des provinces rhénanes, étaient venus à s'indigner sincèrement de l'appui que le gouvernement français prêtait à l'établissement d'une confédération des États de l'Allemagne du Sud.

Néanmoins, les paroles dites par l'Empereur au comte de Goltz n'avaient été ni officielles, ni précises, et la grande question que tout le monde se posait alors, celle de savoir si la France laisserait s'accomplir sans résistance le plan de la Prusse, n'était pas encore tranchée.

L'idée d'une compensation à attribuer à la France, dans le but de rétablir l'équilibre qui allait être rompu à son détriment, était tellement dans l'air, que M. de Bismarck lui-même y faisait volontiers allusion en cherchant à diriger l'attention de Napoléon III vers d'autres pays que l'Allemagne.

Un témoignage de cette disposition est consigné dans la lettre adressée de Berlin le 25 juillet à M. Drouyn de Lhuys par M. Lefèvre de Béhaine, qui remplissait en l'absence de M. Benedetti les fonctions de chargé d'affaires et qui avait passé quelques jours avec lui au quartier général prussien, à Zwittau et à Brünn. M. de Béhaine mentionne l'entretien qu'il a eu la veille de son départ de Brünn avec le comte de Bismarck. Ce dernier, après avoir parlé avec admiration et orgueil des exploits de l'armée prussienne, ajouta que Napoléon III, si les accroissements de la Prusse lui donnaient de l'ombrage, n'avait qu'un parti à prendre, c'était de se tourner du côté de la Belgique. M. de Bismarck s'étendit avec complaisance sur les avantages qu'une combinaison semblable offrirait.

Des invitations si peu déguisées n'étaient pas sans causer quelque embarras à M. de Béhaine, ainsi qu'on le voit par la fin de sa lettre :

« Nous touchions le seuil de la maison où « M. de Bismarck avait bien voulu me donner « l'hospitalité, lorsqu'il finissait l'exposé de ce « programme. Je me hâtai de dire bonsoir à mon « compromettant interlocuteur, après lui avoir « fait observer, sur le ton de la plaisanterie, que, « non content d'appliquer un système nouveau « à l'Allemagne, il avait l'ambition de faire école « en Europe; ce qu'il ne contesta point. Je ne « fais point un pas à Berlin sans voir qu'il a « déjà formé beaucoup de professeurs pour ré- « pandre, avec moins d'originalité, il est vrai, « les idées que je n'ai pas cru devoir laisser « ignorer à Votre Excellence. »

Une autre dépêche adressée, dans les derniers jours de juillet, à M. Drouyn de Lhuys par le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, est également un indice des préoccupations causées à tous les gouvernements par cette pensée des dédommagements que la France pouvait demander.

Les ministres anglais avaient naturellement, à propos de la Belgique, des vues très-différentes de celles de M. de Bismarck, mais ils semblaient, eux aussi, partager l'impression générale que la France ne laisserait pas changer les bases de l'équilibre européen sans rien réclamer pour elle-même.

« Lord Stanley me disait, il y a peu de jours, « dans une conversation d'un caractère d'ail- « leurs tout intime : La France peut chercher « des compensations du côté de l'Allemagne, si « elle estime qu'un agrandissement trop consi- « dérable de la Prusse lui en fait une nécessité; « l'Angleterre, vraisemblablement, ne s'y oppo- « serait pas sérieusement. Aussi longtemps que « l'Égypte, Constantinople, ou la Belgique, vis- « à-vis de laquelle nous sommes liés par des en- « gagements formels, ne seront pas mis en cause, « nous nous abstiendrons, j'ai lieu de le croire, « d'intervenir dans les affaires du continent; « mais si vous attachez du prix au maintien de « la paix, évitez de soulever aucune de ces trois « questions. Il va sans dire, ajoutait lord Stan- « ley, que je ne vous parle pas comme ministre,

« mais simplement comme un homme qui juge « les sentiments de son pays d'après les siens « propres. »

La Russie, sans se prononcer sur les agrandissements de la Prusse, nous prêtait un appui indirect, en proposant la réunion d'un congrès. Dans les circonstances où l'on se trouvait, demander un congrès, c'était dire que l'équilibre européen pouvait être modifié seulement par l'assentiment de toutes les puissances, et non par la volonté d'une seule.

Pendant qu'on cherchait dans les capitales de l'Europe les éléments d'une entente, le cabinet de Berlin travaillait à la réalisation de ses vues avec une assurance qui pouvait avoir le double résultat d'intimider les uns et d'éclairer les autres.

En dehors du fait même de la conquête, le commentaire qu'on y donnait n'était pas sans importance. Une fois les annexions opérées, on s'occupa de les justifier. Quand les généraux eurent accompli leur œuvre, les jurisconsultes entrèrent en scène et établirent, de la manière la plus nette, que les procédés de la Prusse étaient entièrement conformes aux doctrines de Wattel,

l'oracle de la vieille diplomatie, et à celles de plusieurs autres écrivains dont les ouvrages sur le droit des gens sont restés célèbres. On publia sur ce sujet une consultation assez curieuse, dans laquelle était discutée la position respective de la couronne de Prusse et des princes dépossédés au point de vue du droit des gens. Cette consultation ne fut pas mise directement dans les journaux de Berlin; elle parut dans la *Gazette de Silésie* et fut ensuite reproduite par le *Moniteur prussien* à titre de travail remarquable. En voici la teneur :

« Pendant des années, les cours de Hanovre, « de Dresde, de Cassel, de Darmstadt, de Nas- « sau, de Meiningen, de Reuss (ligne aînée), « ont suivi une politique hostile à la Prusse. Le « 14 juin 1866, elles ont adopté la motion au- « trichienne demandant la mobilisation de l'ar- « mée fédérale contre la Prusse. Cette motion « constituait une violation grave du droit fédé- « ral, lequel n'admettait une mobilisation qu'en « tant qu'elle serait dirigée contre un ennemi « étranger, et non contre un État confédéré. A « partir du 14 juin, le droit fédéral était anéanti;

« il n'existait plus de diète de Francfort, et l'as-
« semblée qui y siégeait ne représentait plus
« qu'une coalition antiprussienne, aveugle in-
« strument de la cour de Vienne. Nonobstant
« cet acte patent d'hostilité, qui constituait déjà
« par lui-même un légitime *casus belli*, la
« Prusse a accordé aux trois premières cours
« énumérées ci-dessus un délai pour délibérer, et
« leur a offert l'expédient honorable de rester
« neutres pendant la lutte gigantesque qui allait
« éclater entre les deux puissances. Ce n'est
« qu'après leur réponse négative à cet ultima-
« tum que la Prusse leur a déclaré la guerre et
« qu'elle a envahi leur territoire. On ne saurait
« imaginer une conduite plus loyale, un respect
« plus scrupuleux des principes et des formes
« du droit international.

« Les États des princes ennemis furent
« promptement conquis par les armes victo-
« rieuses de la Prusse. Reste à examiner com-
« ment on pourra mettre fin à la guerre ac
« tuelle.

« Le droit des gens connaît deux moyens de
« finir légitimement une guerre : 1° le traité de

« paix. Il est nécessaire d'y recourir quand « l'État victorieux se trouve, malgré ses succès, « en présence d'un pouvoir encore debout. Ainsi, « pour ce qui concerne l'Autriche, la guerre ne « pourra cesser qu'en vertu d'un traité solen- « nel de paix, parce que l'empereur François- « Joseph continue à être un véritable monarque « en possession d'un pouvoir souverain effectif; « et les territoires autrichiens occupés par nos « troupes, en supposant qu'on voulût les acqué- « rir, ne passeraient légitimement sous la domi- « nation prussienne que s'ils étaient régulière- « ment cédés. Jusque-là, nous ne sommes que « les détenteurs de ces territoires..... 2° Le se- « cond moyen de terminer légitimement une « guerre est la conquête complète du territoire « ennemi, *debellatio*. La conquête complète « rend tout traité de paix superflu et même im- « possible, parce que l'État victorieux ne se « trouve plus en présence d'un pouvoir poli- « tique ayant, au point de vue du droit des « gens, la capacité de contracter. Le cas, nous « le répétons, se présente quand tout le terri- « toire est conquis. D'après les principes du

« droit des gens, un prince complétement dé-
« possédé n'est plus, en effet, un véritable sou-
« verain; il devient un particulier auquel on
« laisse, par courtoisie, le titre dont il jouissait
« antérieurement, mais sans lui reconnaître les
« priviléges réels de la royauté..... Tous les
« auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur
« le droit des gens sont unanimes à reconnaître
« qu'il est superflu de traiter avec un État com-
« plétement occupé, soit monarchie, soit répu-
« blique, comme Francfort-sur-le-Mein, et que
« le sort de cet État se trouve fixé par le droit de
« la conquête. Nous citerons sous ce rapport,
« en première ligne, l'autorité de Wattel (*Droit*
« *des gens,* titre II, paragraphe 201), l'oracle
« de l'ancienne diplomatie. Il dit : « .....Mais
« si l'État entier est conquis, quel traitement
« pourra lui faire le vainqueur, sans sortir des
« bornes de la justice? Quels seront ses droits
« sur sa conquête?..... Le vainqueur peut se
« mettre simplement à la place du souverain qu'il
« a dépossédé. Enfin le conquérant peut gou-
« verner sa conquête comme un État à part, en
« y laissant subsister la forme du gouverne-

« ment..... » Heffter, dans son *Droit des gens*
« (*Völkerrecht,* paragraphe 178), et Bluntschli,
« dans son *Droit moderne* (*Modernes Kriegs-*
« *recht,* paragraphe 185), s'expriment dans le
« même sens.

« Ce sont là les principes d'après lesquels la cou-
« ronne de Prusse devra régler sa conduite dans
« les circonstances présentes. Vis-à-vis de l'em-
« pereur d'Autriche, un traité de paix est indis-
« pensable ; mais la Prusse ne fera pas aux dy-
« nasties dépossédées l'honneur de traiter avec
« elles, puisqu'elles ne jouissent plus d'une sou-
« veraineté effective. La couronne de Prusse,
« en vertu du droit de la guerre, est autorisée à
« garder les États complétement occupés par ses
« armées, et il est inutile qu'elle fasse certifier
« son titre de possession par un acte quelconque.
« La restauration de l'une ou de l'autre des dy-
« nasties dépossédées serait donc un pur acte de
« générosité, une faveur de la part de la cou-
« ronne de Prusse. Ce serait une dotation *ex*
« *jure novo* dont la Prusse aurait à faire les con-
« ditions. Nous n'examinerons pas ici la ques-
« tion de savoir s'il serait avantageux pour les

« intérêts de la Prusse et propice à la régénéra-
« tion de l'Allemagne d'accorder une grâce de
« cette espèce à des princes régulièrement dé-
« chus de leur couronne, et qui ne se plieraient
« qu'avec une rage secrète (*ingrimm*) au nouvel
« ordre de choses ; mais nous nous bornons à
« faire ressortir un point qui nous paraît très-
« important, c'est que la Prusse a expressément
« déclaré qu'elle ne combattait que les gouver-
« nements, non les peuples. Cette déclaration
« l'oblige à respecter, autant que faire se peut,
« leurs droits, leurs institutions politiques et,
« avant tout, l'intégrité de leurs territoires res-
« pectifs. Rien ne blesserait plus profondément
« les populations que le morcellement arbitraire
« de leur sol, auquel le temps a prêté une indi-
« vidualité historique..... La Prusse a fait, sous
« ce rapport, une triste expérience. Rien ne lui
« a valu autant d'ennemis que le partage de la
« Saxe, en 1815. La population annexée s'est
« promptement assimilée au peuple prussien.....
« Mais dans les contrées restées saxonnes s'est
« développé, par contre, la haine antiprus-
« sienne, qui dure jusqu'à nos jours. Si en 1815

« la Saxe tout entière avait été réunie à la Prusse,
« Dresde serait depuis longtemps une ville aussi
« prussienne de sentiments que Breslau et Mag-
« debourg. Puisse cette expérience ne pas se re-
« nouveler..... Ayons confiance dans la force
« d'assimilation de notre État encore jeune et
« expansif; elle a déjà fait merveille; elle est
« destinée à atteindre des résultats considé-
« rables encore. »

Malgré l'autorité qui s'attache au nom des trois publicistes cités dans ce mémoire, et sans entrer dans la discussion des thèses qu'il leur attribue, on a peine à admettre que l'envahisseur acquière tous les droits par le seul fait qu'il a pris tout le territoire, et que l'État envahi, monarchie ou république, encoure une déchéance légale si les vainqueurs peuvent établir qu'ils ne lui ont rien laissé. La Suisse, la Belgique, la Hollande, dont la superficie est restreinte et qui peuvent être exposés, dans un moment de crise, à une occupation totale, souscriront difficilement à une doctrine qui, en cas d'invasion, écarterait comme contraire au droit des gens toute réclamation de leur part.

On pouvait se demander aussi, en lisant le passage relatif à l'abus de pouvoir de la diète germanique, quelle était la sanction du droit fédéral, si la mobilisation dirigée contre un État confédéré était une mesure absolument interdite. Enfin, et même dans le cas où la Diète aurait réellement outre-passé ses pouvoirs, il est contestable que la promulgation d'une sentence mal fondée anéantisse, *ipso facto,* le tribunal qui l'a prononcée.

Vis-à-vis d'une armée victorieuse, aucune objection n'a de poids. Les discours royaux, les proclamations, les décrets de prise de possession sont pleinement d'accord avec la thèse soutenue par les jurisconsultes.

Dans le projet de loi sur les annexions, on ne vise qu'un seul texte. Nous prenons possession, dit le roi Guillaume, en vertu de l'article 55 de la charte constitutionnelle. En se référant à cet article, on trouve simplement : « Sans le consentement des deux Chambres, le Roi ne peut devenir le souverain d'autres États. »

Ce consentement devait, en effet, être présumé. Une nation ne refuse pas des avantages

semblables. Les nouvelles élections faites au moment où la guerre éclatait avaient d'ailleurs sensiblement modifié la composition de la seconde Chambre. Élue pendant une crise qui mettait en jeu l'existence même de l'État, elle n'avait pas montré vis-à-vis des ministres des dispositions aussi hostiles que ses devancières; et elle subissait l'ascendant qu'une série de succès inespérés et incontestés donnait au Gouvernement. Mais l'assentiment qu'on demandait aux deux Chambres était une conséquence des événements plutôt qu'un titre de possession.

Les considérants accompagnant le projet de loi et destinés à en indiquer l'esprit ne laissent aucune incertitude sur les principes que le cabinet de Berlin avait l'intention de faire prévaloir :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, etc., « faisons savoir par les présentes ce qui suit : Les « gouvernements du royaume de Hanovre, de « l'électorat de Hesse et du duché de Nassau, « ainsi que la ville libre de Francfort, en s'as- « sociant à la conduite hostile de la ci-devant « diète germanique, se sont mis en guerre ou-

« verte avec la Prusse; ils ont repoussé les pro-
« positions d'alliance que la Prusse a faites à
« plusieurs reprises, même à la dernière heure,
« en leur offrant de leur garantir l'intégrité de
« leurs territoires; ils ont pris une part active à
« la guerre de l'Autriche contre la Prusse et en
« ont appelé au sort des armes pour eux et pour
« leur pays. D'après les décrets de la Providence,
« le sort a décidé contre eux. La nécessité poli-
« tique nous force à ne point leur rendre l'au-
« torité souveraine dont ils ont été dépouillés
« par la victoire de nos armées... Nous savons
« fort bien qu'une partie seulement des habi-
« tants est pénétrée avec nous de cette nécessité.
« Nous honorons les sentiments de fidélité et
« d'attachement que ces populations ont voués
« à leurs maisons ci-devant régnantes et à leur
« indépendance politique. Nous avons la con-
« fiance que leur participation à ce développe-
« ment progressif de la grande communauté na-
« tionale, jointe aux ménagements dont on usera
« à l'égard de légitimes intérêts particuliers, fa-
« cilitera la transition inévitable. Nous invi-
« tons les deux Chambres du Parlement à ac-

« corder leur consentement aux annexions pro-
« jetées. »

L'allusion aux décrets de la Providence semble plus naturellement applicable aux cas où l'issue d'un combat peut être douteuse ; il n'en était pas ainsi pour les petits États du nord de l'Allemagne, et surtout pour les villes libres. Dans une lutte matérielle entre la ville de Francfort, qui n'avait ni force militaire sérieuse, ni murailles, et le gouvernement prussien, qui mettait en marche une armée formidable, on ne voit pas bien comment la Providence aurait pu se prononcer en faveur de Francfort.

Une autre remarque était également amenée par la lecture du document qui précède. Au moment de l'entrée en campagne, on affirmait que la guerre entreprise par la Prusse était dirigée contre les gouvernements, et non contre les populations. Deux mois plus tard, on disait dans les décrets de prise de possession : Les gouvernements ayant appelé au sort des armes pour eux *et pour leur pays,* le sort a décidé contre eux. Il y avait une contradiction évidente à séparer, au début de la lutte, les souverains des peuples, et à

déclarer après la victoire qu'ils étaient solidaires. Ces deux thèses ne s'accordaient que sur un point, la volonté bien positive d'effectuer l'annexion ; le seul tempérament apporté à la mesure consistait à respecter, suivant les principes émis dans le mémoire qui a été cité plus haut, l'intégrité de chaque État en le prenant tout entier.

De l'aveu même du cabinet de Berlin, la grande majorité des habitants du territoire incorporé à la Prusse était hostile à la réunion. Cet aveu donnait aux puissances qui avaient contribué à l'établissement de la Confédération germanique un terrain de discussion très-solide ; car si elles pouvaient difficilement empêcher une réunion opérée de commun accord, elles étaient parfaitement en droit de ne pas ratifier une conquête.

Sous ce rapport, le gouvernement prussien fournissait journellement à l'Europe des arguments contre lui. M. de Bismarck, ayant à défendre sa politique devant la seconde Chambre, s'exprimait ainsi :

« Notre ambition est grande, modérons-la, au « lieu de la stimuler. Aux termes mêmes des pré- « liminaires de paix, le règlement des rapports

« internationaux de la Confédération du Sud « avec celle du Nord est réservé. Tout lien n'est « donc pas rompu; laissons à l'avenir le soin « de décider ce qu'il en adviendra. Il s'agit, « avant tout, de savoir si le sentiment des po- « pulations et des gouvernements se modifiera. « Aujourd'hui, *quand des militaires prussiens « franchissent la ligne de démarcation, ils sont « exposés aux fureurs de la foule. Ne n'oublions « pas.* Je crois qu'il faudra n'établir qu'un lien « très-flottant entre le Nord et le Midi; autre- « ment, comment ferions-nous accepter l'al- « liance à un État comme la Bavière? Pour la « Confédération du Nord, nous agirons diffé- « remment. Avant tout, il faut éviter que des « populations sœurs des nôtres, ayant avec « elles beaucoup d'affinités, ne soient amenées à « lutter encore une fois contre notre armée. « Pour en arriver là, il y a deux ou trois mé- « thodes. L'une est l'incorporation pure et sim- « ple, la fusion absolue avec la Prusse, *malgré la « résistance des populations* et les répugnances « des fonctionnaires et des militaires liés par « leurs serments aux anciennes dynasties. Nous

« triompherons de ces difficultés à la manière
« allemande, par la douceur, les ménagements
« et le temps, et non tout d'un coup, à la façon
« des peuples qui ont conservé les traditions de
« domination romaine. La seconde méthode
« consiste à partager la souveraineté de manière
« qu'il y ait, pour ainsi dire, un souverain
« civil et un souverain militaire. Nous sommes
« obligés par les circonstances à devoir user de
« cette méthode en Saxe.

« ... Une troisième méthode est le démembre-
« ment des pays conquis. Nous aurions pu
« amoindrir le Hanovre, la Saxe, la Hesse élec-
« torale, etc. Mais c'est ce que nous avons fait
« en Saxe, et mal nous en a pris: Dans ce qui est
« resté de l'ancien royaume de Saxe, les popu-
« lations nous ont pris en haine... »

IV

Il s'agissait donc, on ne cherchait pas à le dissimuler, d'une entreprise violente dans laquelle

la Prusse avait les populations et les gouvernements contre elle. Les États secondaires de l'Allemagne voyaient s'étendre devant eux les perspectives les plus sombres. Ceux que le cabinet de Berlin appelait dédaigneusement dans les documents officiels « la ci-devant diète germanique, les ci-devant maisons régnantes », étaient frappés à la fois dans leurs droits, leur importance sociale et dans leur dignité; les uns perdaient absolument leur indépendance, les autres craignaient de n'en conserver que l'ombre; leur seule pensée à ce moment était de se soustraire au joug qui les menaçait; ils invoquaient partout un appui, et, sous le coup de la terreur que leur inspirait la Prusse, faisaient aux agents français des ouvertures significatives. Notre chargé d'affaires à Berlin, M. Lefèvre de Béhaine, écrivait, le 10 et le 11 août, à M. Drouyn de Lhuys :

« M. de Bismarck a réclamé, avant-hier soir,
« de M. von der Pfordten, la remise immédiate
« à la Prusse de Mayence, commandée par un
« général bavarois... — Pas avant la signature
« de la paix, lui a répondu M. von der Pfordten,

« qui m'a donné ce renseignement à titre confi-
« dentiel. Je me suis contenté de dire à M. von
« der Pfordten que j'allais informer Votre Ex-
« cellence... Dans le cours de l'entretien que
« M. von der Pfordten a eu avec moi, j'ai con-
« stamment évité de répondre aux arguments
« employés par mon interlocuteur pour me dé-
« montrer, et les dangers que la chute ou la
« quasi-médiatisation des États secondaires du
« Sud entraînerait pour la France, et les avan-
« tages que nous trouverions à étendre sans
« retard une main protectrice sur les dynasties
« qui sont aujourd'hui à la merci de la Prusse.

« Des quatre États situés au sud du Mein,
« c'est la Bavière qui se trouve aux prises avec
« les exigences les plus cruelles..... L'idée
« de consentir à ces énormes sacrifices met
« M. von der Pfordten au désespoir. M. de
« Bismarck ne conteste pas que ces rigueurs
« soient excessives, mais il fait remarquer que
« la cour de Munich n'a pas, comme le grand-
« duché de Hesse, le grand-duc de Bade et le
« roi de Wurtemberg, à invoquer l'appui d'une
« grande puissance; dès lors, ajoute-t-il, la Ba-

« vière doit payer pour les autres. Un mot de « l'Empereur, m'a dit M. von der Pfordten, « nous sauverait des dangers de cet isolement « désastreux ; et il m'a instamment prié de si- « gnaler à votre attention cet état de choses.

« Le baron de Dalwigk a également déjà con- « féré avec M. de Bismarck. Le chef du cabinet « de Darmstadt ne paraît pas disposé à se prêter « à la pensée de la Prusse d'opposer les intérêts « du grand-duché de Hesse à ceux de la Bavière ; « et M. de Dalwigk marcherait d'accord jusqu'à « présent avec son collègue de Munich. Le pré- « sident du conseil lui a annoncé la résolution « d'annexer la haute Hesse et de dédommager « le grand-duc en lui assurant la possession « d'une partie du Palatinat. M. de Dalwigk s'est « récrié, en déclarant que son souverain tenait « fort peu à s'agrandir sur la rive gauche du « Rhin, considérant le voisinage de la France « comme plus compromettant que jamais, dans « les circonstances actuelles. La même pensée « inspirait, j'ai lieu de croire, M. von der Pford- « ten, quand il m'a dit que le Palatinat était le « territoire dont la conservation préoccupait le

« moins la Bavière... M. de Bismarck a fait à « M. de Dalwigk la même déclaration qu'à « M. von der Pfordten, relativement à Mayence. « Il a demandé que, sans attendre l'expiration « de l'armistice, cette position importante fût « remise à la Prusse. M. von der Pfordten m'a « parlé de Mayence, au moment où je prenais « congé de lui, évidemment avec le désir de « donner à la communication qu'il me chargeait « de transmettre à Votre Excellence un cachet « tout particulier d'urgence et de solennité.

« M. de Dalwigk, lui, a été plus explicite en- « core; il m'a dit que la France devrait entrer « sans délai dans le Palatinat et la Hesse rhé- « nane; il m'a assuré que nous n'y trouverions « ni haines, ni préjugés nationaux très-difficiles « à surmonter..... Il m'a parlé de l'immense « effet que produirait une démonstration hardie « de la France sur l'esprit de ces populations du « Midi, qui ne sont encore aujourd'hui qu'é- « tourdies et stupéfaites par les victoires de la « Prusse. J'ai demandé à M. de Dalwigk s'il ne « m'exprimait pas là une opinion personnelle, et « je ne lui ai pas caché que M. von der Pford-

« ten ne m'avait autorisé en rien à supposer
« qu'il la partageât. M. de Dalwigk m'a affirmé
« que son collègue de Bavière jugeait la situa-
« tion exactement comme lui. Ils étaient réduits
« au silence, a ajouté le plénipotentiaire hessois ;
« ils ne pouvaient pas ouvertement nous appe-
« ler, mais ils seraient heureux de nous voir
« venir tout de suite. L'entrée immédiate des
« troupes françaises dans le Palatinat rendrait
« aussitôt au midi de l'Allemagne le courage de
« résister aux envahissements de la Prusse... »

Plusieurs passages de la dépêche qui précède méritaient une grande attention. Il se présentait là peut-être une de ces occasions dont M. Drouyn de Lhuys avait eu le vague instinct, lorsque, malgré le rejet de ses propositions, il garda le portefeuille des affaires étrangères et consentit à rester l'instrument d'une politique qui ne répondait pas à ses vues, dans la persuasion que le cours des événements ramènerait l'Empereur à des idées plus pratiques. Une démarche que la France venait de faire dans le but d'obtenir des rectifications de frontières avait reçu à Berlin un accueil poli, mais décourageant. Il y avait dans

cet échec les éléments d'un retour à une situation meilleure. On pouvait se placer nettement sur un nouveau terrain, abandonner cette médiation que les Autrichiens trouvaient inutile, les Italiens humiliante et les Prussiens dommageable, se rallier au thème russe sur la nécessité d'un congrès, dénier au cabinet de Berlin le droit de dissoudre la Confédération germanique contre le vœu de la majorité de ses membres et sans l'assentiment de l'Europe, recourir à des mesures conservatoires pour ne pas laisser préjuger les questions, prendre un gage qu'on aurait annoncé l'intention de restituer le jour où la Prusse se serait déclarée prête, soit à rentrer dans ses limites, soit à négocier sur la base de concessions territoriales réciproques; montrer enfin un drapeau de résistance qui n'aurait pas tardé à grouper autour de lui de nombreux adhérents. Matériellement, la saisie du gage, d'après les renseignements qu'on avait, et en tenant compte des ouvertures qui étaient faites aux agents français, ne paraissait pas offrir de grands obstacles; moralement, elle était pleinement justifiée par les prétentions croissantes et hautement avouées de la Prusse.

Mais, à une heure si décisive, rien ne peut agir sur l'esprit de Napoléon III. Ses agents le renseignent, ses conseillers naturels l'avertissent; il oppose une froide indifférence à tous les efforts qui sont faits pour lui démontrer les périls de l'abstention. Son objection habituelle est que sa qualité de médiateur lui interdit toute démarche et même toute observation ayant un caractère comminatoire. C'était aller au-devant d'un refus, dès qu'il s'agissait de nos intérêts. Dans l'état de crise où se trouvait alors l'Allemagne, le gouvernement français pouvait faire des conditions; il était certain d'échouer s'il se bornait à faire des demandes.

Tant que les puissances belligérantes n'avaient signé que des préliminaires, l'entrée en scène de la France pouvait amener des changements considérables. Après le traité de Prague, que la Prusse et l'Autriche signent le 23 août, les derniers doutes sur l'attitude de Napoléon III disparaissent. M. de Bismarck, très-bien informé de tout ce qui se passe à Paris, n'ignore plus que la retraite de M. Drouyn de Lhuys est imminente, qu'il garde à titre provisoire la direction des af-

faires, et que les idées combattues par lui triomphent définitivement.

On voit s'opérer alors un revirement très-marqué. Une dépêche écrite de Vienne le 2 septembre par le duc de Gramont indique clairement la disposition du gouvernement prussien à renoncer aux ménagements qui avaient été observés vis-à-vis de nous aussi longtemps que les questions étaient pendantes. Cette disposition se manifeste d'abord à propos des affaires de Saxe. Le roi Jean ayant invoqué l'appui de l'Autriche et demandé les bons offices de la France, Napoléon III avait cru devoir faire transmettre quelques paroles en sa faveur, dans une mesure extrêmement discrète. M. de Bismarck s'empare de cette circonstance et tient à établir que le premier effet des recommandations de la France en faveur des princes allemands sera de compromettre ceux qui en auraient été l'objet.

« Dès que les négociations du traité de paix « entre l'Autriche et la Prusse ont été terminées, « M. le baron de Brenner s'est rendu à Berlin, « chargé par le gouvernement autrichien d'in- « tervenir en faveur du roi de Saxe en appuyant

« sa réclamation sur le texte des préliminaires « de paix acceptés à Nickolsbourg..... M. le « comte de Bismarck paraît avoir fort mal accueilli « les observations du plénipotentiaire et, d'après « le rapport de ce dernier, n'aurait même pas em- « ployé à son égard un langage fort correct..... « Il (M. de Bismarck) devait déclarer au baron « de Brenner que l'intervention de l'Autriche « et de la France en faveur du roi de Saxe n'au- « rait d'autre effet que d'aggraver le sort de ce « souverain. »

Ce langage offrait un contraste singulier avec la déférence antérieurement montrée par M. de Bismarck et avec l'assurance donnée en mainte occasion par lui aux agents français du désir qu'il avait de marcher d'accord sur tous les points avec Napoléon III.

Le changement de procédés du comte de Bismarck est plus accentué encore dans un entretien qu'il eut le 10 septembre avec le chargé d'affaires de France à Berlin. M. de Bismarck, sous l'impression des nouvelles favorables que l'ambassade prussienne lui envoie de Paris, n'hésite plus à prendre des coudées franches ; il

met de côté les égards de forme, comme on se débarrasse d'un vêtement incommode, et n'est pas fâché de montrer que le moment où de pareils égards s'imposaient, est passé.

Jusqu'à la guerre de 1866, la France était représentée à Francfort, à Cassel et à Hanovre par des ministres plénipotentiaires; le gouvernement de l'empereur Napoléon III se proposait de mettre à leur place des consuls. Cette mesure, qui résultait de la nouvelle organisation de l'Allemagne, était plutôt de nature à satisfaire le cabinet de Berlin qu'à le froisser. M. Lefèvre de Béhaine, qui avait été chargé de porter à la connaissance du président du conseil le projet du gouvernement, ne croyait nullement qu'une affaire semblable dût soulever des difficultés :

« Je comptais, dit M. Lefèvre de Béhaine, « sans l'impression que mes ouvertures, pour- « tant assez discrètes, au sujet de la réorganisa- « tion de notre représentation consulaire, allaient « causer à M. de Bismarck. Il partit de là pour « me dire que nous violions, à chaque instant, « l'esprit qui avait présidé à la rédaction des « préliminaires de paix ; que nous prétendions

« intervenir dans la constitution de la Confédé-
« ration du Nord, ce qui était inadmissible et
« tout à fait de nature à modifier l'esprit général
« de la politique prussienne.

« L'expression de mon visage, à défaut de
« paroles que je ne prononçai pas, trahit à
« M. de Bismarck mon profond étonnement.
« Comme pour justifier ces sorties étranges, il
« s'étendit en reproches sur notre intervention
« en faveur de la Bavière et de la Hesse grand-
« ducale; il me parla de la modestie excessive à
« laquelle nous avions obligé la Prusse de ré-
« duire ses prétentions vis-à-vis des cabinets de
« Munich et de Darmstadt; enfin il se plaignit
« amèrement de nos fréquentes ingérences dans
« les affaires de Saxe, en me disant que nous dé-
« sertions ainsi l'esprit et la lettre des prélimi-
« naires de paix..... Depuis la nouvelle de la
« retraite de l'honorable M. Drouyn de Lhuys,
« c'était la première fois que je voyais M. de
« Bismarck... Il fut un temps encore bien pré-
« sent à mon souvenir où jamais, à aucun prix,
« l'éminent homme d'État n'aurait eu de pareils
« abandons de paroles et de pensées... J'ai rompu

« sans regret un entretien aussi stérile. »

Le petit incident que je viens de rapporter est une sorte d'épilogue de la campagne de Sadowa, en ce qui concerne nos rapports avec la Prusse. Tant qu'une intervention de notre pays fut à craindre, nous recevions les témoignages de la plus extrême déférence. Dès que M. Drouyn de Lhuys, qu'on savait opposé à la politique d'effacement, disparait, une brusque modification coïncide avec sa retraite. Les rudesses de langage de M. de Bismarck, je me hâte de l'ajouter, n'ont été que passagères; mais la disposition est restée la même. Pendant les années qui suivent, nos réclamations les plus justes ne trouvent plus d'accès. Lorsque dans cette fatale journée du 5 juillet 1866, contrairement aux avis de M. Drouyn de Lhuys, le gouvernement impérial a montré une résignation à laquelle personne ne s'attendait, il ouvrait la série des échecs que notre diplomatie a éprouvés pendant trois ans, et à la suite desquels Napoléon III, devenu téméraire, après avoir refusé d'être ferme, aborda, sans auxiliaires, une lutte imprudente, en essayant de remonter, dans les conditions les plus

défavorables, le courant qu'il avait imprudemment laissé grossir.

La carrière politique de M. Drouyn de Lhuys a été close par la démission qu'il donna au moment où le traité de Prague entrait en vigueur. On a mentionné plusieurs fois à la tribune du Corps législatif les angoisses patriotiques que ressentirent les hommes d'État français, en 1866. Le mot n'a été que trop justifié, mais l'histoire ne doit pas mettre sur la même ligne ceux qui se bornaient à les décrire et ceux qui proposèrent résolûment les moyens d'y mettre fin, sans franchir les limites de la prudence ou du droit.

CONCLUSION

M. Drouyn de Lhuys a été un trait d'union entre la diplomatie française contemporaine et les hommes des générations antérieures qui par leur mérite, la nature de leur travail, leurs aptitudes professionnelles, l'étendue de leurs connaissances, la sûreté de leur coup d'œil, l'importance ou la durée de leur charge, se sont fait un nom aux affaires étrangères. Il a reçu d'eux l'enseignement oral qui, dans certaines matières, n'est suppléé par aucun autre, et il a puisé à cette forte école les qualités qu'il montra ensuite.

Quand il n'avait encore que la position de secrétaire d'ambassade, il était déjà fort compté. Une femme d'esprit disait de lui à cette époque qu'il ressemblait davantage à ce qu'on a lu qu'à ce qu'on a vu. Si l'on se reporte à l'attitude qu'il a eue plus tard dans les chambres et dans les

cours, on trouve que cette définition ou cet horoscope ne manquait pas de justesse. Au milieu des agitations de la vie publique, M. Drouyn de Lhuys s'est renfermé dans l'ordre de pensées qui l'avait d'abord attiré, et ne s'est pas laissé dominer par les entraînements que d'autres ont subis.

La députation n'a été qu'un des épisodes de son existence; il était peu versé dans la stratégie parlementaire, et n'abordait la tribune que pour parler de sujets qui lui fussent absolument familiers. A l'Assemblée constituante de 1848, dès qu'une question internationale se posait, il était mis à contribution, écouté et pour ainsi dire feuilleté par ses collègues. Cette compétence le touchait plus que les succès oratoires, et il mentionnait volontiers les obligations qu'il avait sur ce point aux devanciers dont je parlais tout à l'heure.

Soit dans les bureaux des affaires étrangères, soit dans le service extérieur, il y a toujours eu un petit noyau d'agents exclusivement voués à leur tâche et investis, après un long stage, d'un degré d'autorité que des études superficielles, ou une attention distraite par d'autres soins, ne comportent pas. Au ministère, ce groupe joue le

rôle que les militaires expérimentés ont dans un régiment à l'égard des nouveaux arrivants.

Une des conditions particulières aux agents du ministère des affaires étrangères est de se recruter à la fois parmi les jeunes gens qui franchissent successivement les échelons de la carrière et parmi les hommes politiques qui en occupent de prime abord les grades élevés.

Il est évident que la science diplomatique n'échappe point à la loi commune en vertu de laquelle toute personne qui a consacré sa vie entière soit à un métier, soit à une branche quelconque des connaissances humaines, y gagne ou y garde une certaine supériorité.

Cependant la diplomatie n'a jamais été et ne doit pas être un corps fermé; elle a besoin de participer au mouvement général et d'y tenir par des liens très-apparents; elle s'affaiblit en s'isolant. Lorsqu'à titre d'exception on cherche ailleurs pour elle le concours d'individualités marquantes, on lui apporte une force; mais quand l'exception devient la règle, un effet opposé se produit. Tout dépend de la mesure dans laquelle le mélange a lieu, et du soin qu'on met à conser-

ver les éléments autour desquels l'assimilation s'opère.

Si les services rendus par le groupe des spécialités ont été quelquefois méconnus, les ministres de grande envergure n'ont jamais hésité à en proclamer l'importance.

Au mois de mars 1848, un vieil employé des affaires étrangères, appelé M. de Fontenay, alla rendre visite à M. de Lamartine, avec lequel il avait été autrefois en rapport, et qui était alors membre du gouvernement provisoire chargé des relations extérieures. En montant l'escalier de cet ancien et vénérable hôtel des affaires étrangères, au boulevard des Capucines, M. de Fontenay se demandait quel accueil il recevrait, et si, dans le ministre arrivé au faîte des honneurs et d'une popularité sans exemple, il retrouverait le même homme. M. de Lamartine, aussitôt qu'il l'aperçut, s'écria : « C'est vous, mon maître, qui devriez être ici, et non pas moi. » M. de Fontenay répondit avec à-propos et bon goût : « Des disciples comme vous valent mieux que des maîtres comme moi. » Sous la forme d'une apostrophe courtoise, M. de Lamartine constatait l'influence ca-

pitale exercée sur nos affaires extérieures par les personnes qui ont dirigé toutes leurs facultés vers un même but, creusé les mêmes sujets et blanchi dans les mêmes fonctions. Beaucoup de déterminations considérables, de pièces retentissantes, de documents ou de démarches qui ont amené de grands effets, ont été l'œuvre d'agents dont le public ignorait absolument l'existence.

Aux époques les plus tourmentées, le cours des événements qui emportait les ministres, épargnait ordinairement les subordonnés, et le fil conducteur des affaires restait entre leurs mains. M. Drouyn de Lhuys a été formé, instruit et presque élevé par ces employés rompus à l'étude, habiles à trouver dans leurs souvenirs les analogies qui éclairent un point litigieux ou préparent une solution, absorbés dans leur besogne, pénétrants et discrets, qui, dans la pénombre des bureaux, ont fait preuve mainte fois de talents exceptionnels ; il avait encore vu et entendu Labesnardière, le collaborateur de tous les ministres du Consulat et de l'Empire, qui a laissé une réputation très-établie au département des relations extérieures, dont il a fait partie de 1796 à 1819,

et qui est mort dans un âge avancé. Les missions que M. Drouyn de Lhuys eut à remplir dans les premières années l'avaient mis en rapport avec Gérard de Rayneval, dont l'érudition en matière de droit international était justement appréciée, et qui a eu pendant la Restauration des fonctions analogues à celles que Labesnardière exerçait sous les régimes précédents; avec Boislecomte, cet infatigable travailleur qui n'a malheureusement rien laissé derrière lui, parce qu'il apportait plus de passion à rassembler des matériaux qu'à les mettre en œuvre; avec Cintrat, qui, sous une enveloppe un peu rude, cachait un vaste savoir, un jugement aiguisé par l'observation et une rare indépendance d'idées; avec Desage, le modèle des directeurs, interprète docile pour le bien, obstacle pour le mal, aussi propre à suggérer une résolution qu'à y donner la suite nécessaire, et qui a exécuté pendant dix-huit ans, avec la même modestie, des ordres dont il était souvent l'inspirateur.

Entre ces agents, dont l'autorité a été si acceptée au département, et M. Drouyn de Lhuys, régnait une communauté de vues qu'il aimait à

rappeler. Comme eux, il avait une connaissance laborieusement acquise des intérêts du pays, et n'était étranger qu'à ses divisions.

I

La carrière politique de M. Drouyn de Lhuys, dont je voudrais résumer les principaux incidents, tient en même temps à la période heureuse de la diplomatie impériale, qui a signalé le début du règne, et à sa période de décadence, qui a pour point de départ la campagne de Sadowa.

De 1852 à 1855, M. Drouyn de Lhuys a donné à notre politique extérieure une impulsion tout à fait remarquable. Dans un délai de trois ans, il avait conclu une étroite union avec l'Angleterre, opéré un rapprochement avec l'Autriche et posé les bases d'une triple alliance qui paraissait tellement solide que la Prusse, ne voulant pas rester isolée, faisait tous ses efforts pour y être admise. Le gouvernement français avait

entrepris la guerre de Crimée avec une fermeté et une prudence qui lui rendaient sa véritable place dans les conseils de l'Europe. Nous avions vaincu la Russie sans nous l'aliéner, et les ressentiments qui lui étaient inspirés par cette campagne avaient pour objet les alliés de la France beaucoup plus que la France elle-même. Nous étions arrivés rapidement à ce résultat essentiel qu'aucune grande question ne pouvait être résolue ou même traitée sans nous.

Dans le système d'alliances qui nous donnait à ce moment une situation très-forte, Napoléon III ne voulut pas suivre son ministre jusqu'au bout. L'acceptation de la démission de M. Drouyn de Lhuys, en mai 1855, marque un changement considérable dans la politique et dans les idées de l'Empereur. Ce qui avait été acquis avec tant d'éclat est relégué au second plan. De nouveaux projets s'élaborent. Les souhaits de l'Empereur ne se bornent plus à assurer la grandeur de la nation qu'il gouverne. Il veut donner la vie à une autre. Le rêve de l'unité italienne commence à hanter la cour des Tuileries. M. de Cavour profite habilement des dispositions qu'il y trouve, et

parvient à donner à des aspirations encore vagues une forme précise. Après quatre années de méditation, la campagne d'Italie s'ouvre en 1859 ; elle a pour exorde les paroles imprévues adressées par Napoléon III, le 1er janvier, au baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche, et pour dénoûment la paix de Villafranca, conclue également à l'improviste, au milieu des témoignages de mécontentement donnés par le pays même qu'on était venu secourir. A partir de cette date, les embarras se multiplient; aucune des combinaisons auxquelles l'Empereur s'attache n'est acceptée par les Italiens. Le traité de Zürich et le plan d'une confédération italienne présidée par le Pape sont mis à l'écart. Toutes les souverainetés de la Péninsule sont menacées ou abattues. Les Piémontais occupent à main armée une partie des provinces pontificales, et le gouvernement français semble être le complice d'une invasion qu'il n'a point empêchée. On ne se préoccupait guère à cette époque de la disparition des petits États. Bien que l'ancienne diplomatie française eût toujours vu dans leur existence un élément essentiel de l'équilibre européen, cette théorie

semblait arriérée; on ne devait reconnaître que plus tard l'importance qu'ils avaient, au point de vue de notre sécurité.

La même indifférence n'existait pas dans l'esprit de l'Empereur à l'égard de la souveraineté pontificale : elle était un pouvoir absolument distinct des autres et auquel nous unissaient des liens particulièrement étroits. Le gouvernement français encourait une grave responsabilité en permettant qu'une campagne ouverte par lui eût pour résultat l'écroulement d'une grandeur sociale qui, dans la majeure partie du monde, est considérée comme inséparable de la nôtre. Il y avait donc à Paris un désir visible de retourner en arrière ou au moins de marquer un temps d'arrêt.

Quand l'Empereur sentit que le mouvement dépassait ses prévisions, il fit venir M. Drouyn de Lhuys. Tous ceux qui ont vu de près ce dernier savent qu'il s'exprimait alors avec une franchise de langage dont l'écho arrivait certainement aux Tuileries. Ce n'était donc pas à titre de ministre agréable qu'on l'appelait, mais à titre de ministre expérimenté, en mesure de fournir un

moyen acceptable pour conjurer une situation qui s'aggravait de jour en jour.

Revenu aux affaires, M. Drouyn de Lhuys devait pourvoir, en Italie, à des embarras qu'il n'avait pas dépendu de lui d'éviter. Le conseiller d'un souverain qui se repent est obligé à de grands ménagements, sous peine de tout compromettre. La force des choses trace, en pareil cas, des limites qui ne sauraient être dépassées; on doit tenir compte à la fois de ce que le présent permet et de ce que le passé interdit. Quel ministre aurait pu engager Napoléon III à prendre les armes en 1864 pour reconquérir sur les Italiens les provinces qu'ils avaient envahies en 1860, sans opposition de sa part?

Lorsqu'on assiste au développement d'une situation en spectateur irresponsable, une rigueur absolue de principes a très bien sa raison d'être. L'inflexibilité est le privilége de ceux qui s'abstiennent; mais lorsqu'on assume la direction des affaires d'un grand pays, il y a une loi qu'on est obligé de subir, celle du possible.

La nécessité de rester sur le terrain des faits conduisit M. Drouyn de Lhuys à chercher, dans

un arrangement avec les Italiens eux-mêmes, la solution de la question romaine. Depuis l'expédition de 1849, les affaires avaient bien changé d'aspect. Il s'était formé, en dehors de la papauté et à côté d'elle, un courant d'idées nouveau dont le gouvernement impérial pouvait d'autant moins contester l'existence qu'il avait contribué à le créer. Après de longs pourparlers, M. Drouyn de Lhuys s'entendit avec le cabinet de Turin sur les termes d'une convention qui fut signée le 15 septembre 1864.

Le gouvernement italien s'interdisait toute agression contre les États du Pape tels qu'ils étaient au moment de la signature de la convention, et donnait, en gage de sa promesse, le transfert à Florence de la capitale du royaume. De son côté, le gouvernement français s'engageait à évacuer le territoire pontifical dans un délai déterminé.

Comme la convention du 15 septembre a été l'objet de polémiques très-vives, il n'est pas inutile de rappeler les motifs qu'on avait d'attribuer au transfert de la capitale à Florence un caractère sérieux. Le compromis répondait à

l'intérêt bien entendu des Italiens et contrariait seulement leurs passions. Il est très-probable que les négociateurs envoyés par le cabinet de Turin, et signant à Paris le traité du 15 septembre en face d'un gouvernement solidement assis, eurent l'intention de tenir leur promesse. Elle épargnait de grands embarras au nouveau royaume; l'ardeur des différends avec le Saint-Siége n'excluait pas un vif désir de le conserver à Rome. Or, l'opinion commune était que l'arrivée des Italiens serait le signal du départ immédiat de Pie IX, et personne ne se dissimulait que le jour où la papauté aurait changé de résidence, une force considérable eût été retirée à l'Italie. Dans les sphères gouvernementales, on aimait la popularité, mais on craignait de rester en tête-à-tête avec la démagogie. Une agitation dirigée ou tolérée en vue de la prise de possession de Rome pouvait anéantir tous les résultats que les Italiens avaient obtenus jusqu'alors, faire tomber entre les mains des hommes exaltés la direction du mouvement unitaire, et coûter à la maison de Savoie sa couronne. M. Drouyn de Lhuys avait compté sur ces légitimes inquiétudes pour donner au trans-

fert de la capitale à Florence, quelles que fussent les hésitations de langage des chefs de la majorité, l'appui sincère du gouvernement italien.

La convention du 15 septembre n'était donc pas, comme on l'a dit, une tentative sans avenir et condamnée d'avance. Il y a beaucoup d'œuvres viables qui ne vivent point ; elles succombent en raison d'une catastrophe ou pour des motifs qui ne tiennent pas à leur essence. Dans un traité diplomatique, on ne saurait assigner une place à l'inattendu, qui se charge de la faire lui-même. La confiance en la durée du gouvernement impérial était illimitée au moment où les stipulations de 1864 furent conclues. Si l'on espérait que l'Italie aurait assez de prudence pour les respecter, on ne doutait pas que la France gardât assez de pouvoir pour les maintenir. L'un des facteurs essentiels de la convention du 15 septembre était la continuation de ce pouvoir. Dès qu'il parut entamé, tout fut remis en question. Le courant nouveau qu'on avait voulu créer ou favoriser s'arrêta. Chacun de nos échecs devint pour les Italiens un prétexte et une occasion de se soustraire aux engagements contractés. A me-

sure que le prestige de la France déclinait, la valeur des garanties stipulées par elle éprouvait la même décroissance. Les événements de 1866, en affaiblissant notre influence en Europe, ébranlaient déjà la convention. Nos désastres de 1870 lui ont porté le dernier coup.

On doit malheureusement constater que la campagne de Sadowa a eu à la fois, en ce qui nous concerne, des suites déplorables et un effet rétroactif. Elle a rendu inutiles les essais qui eurent lieu plus tard pour échapper à ses conséquences, et elle a frappé de stérilité des actes qui avaient été souscrits antérieurement. C'est donc à l'année 1866 qu'il faut se référer chaque fois qu'on veut étudier l'origine ou les motifs de nos insuccès.

II

J'ai cherché à établir dans les chapitres précédents quel fut exactement le rôle de M. Drouyn de Lhuys pendant cette lamentable année. A

propos de la période qui a précédé Sadowa, deux reproches ont été faits à la politique impériale : celui d'avoir laissé se conclure le traité d'alliance offensive et défensive entre l'Italie et la Prusse, et celui de n'avoir pas pris tout d'abord, dans le différend austro-prussien, un parti plus net.

Entre l'Empereur et son ministre l'accord était apparent, mais il y avait dans leurs sentiments intimes à l'égard de l'Italie une nuance très-marquée. La fondation du nouveau royaume qui avait coûté à Napoléon III tant d'efforts et lui avait causé tant de déceptions était restée, à ses yeux, son œuvre la plus chère. Tout ce qui tendait à la compléter obtenait facilement l'approbation impériale. M. Drouyn de Lhuys voyait dans l'unité italienne un fait acquis et n'était nullement disposé, pourvu que le nouvel État respectât vis-à-vis des provinces pontificales les stipulations convenues, à empêcher qu'il poursuivît, du côté de la Vénétie, une extension de territoire. Il en résultait que le traité du 8 avril était envisagé par l'Empereur avec une secrète satisfaction, et par M. Drouyn de Lhuys avec

une certaine indifférence. Tous deux estimaient, pour des motifs différents, que la France n'avait pas à se mettre en travers d'une négociation entamée par l'Italie à ses risques et périls.

Le ministère La Marmora, en apposant sa signature au traité du 8 avril, était loin de jouer une partie sûre. A un moment donné, la Prusse pouvait s'entendre directement avec l'empereur François-Joseph et laisser le roi Victor-Emmanuel dans un redoutable isolement vis-à-vis de l'Autriche. Sans doute les Italiens espéraient qu'en un cas extrême Napoléon III ne les laisserait pas écraser; mais si le traité du 8 avril leur ouvrait des perspectives séduisantes, il leur a causé plus d'une fois de vives alarmes.

Arrêter l'Italie dans ses tentatives d'alliance, c'était accepter une tutelle dont M. Drouyn de Lhuys aimait mieux s'affranchir. Il ne voulait se prononcer ni en faveur de l'Autriche ni contre elle, et il ne pouvait garder cette attitude qu'en évitant les occasions d'intervenir dans les rapports du cabinet de Vienne avec l'Italie. Depuis 1855, la situation était absolument changée; M. Drouyn de Lhuys cherchait alors en Alle-

magne un point d'appui contre la Russie. En avril 1866, il était d'accord avec la Russie pour maintenir le *statu quo* et observer entre les deux puissances allemandes une stricte neutralité.

Parmi les écrivains qui ont apprécié les origines de la lutte austro-prussienne, plusieurs ont dit que la France aurait dû, à cette époque, se mettre franchement du côté de la Prusse ou du côté de l'Autriche. D'autres ont soutenu qu'il fallait se prononcer, d'ores et déjà, contre celle des deux puissances qui entamerait les hostilités. Un examen attentif de la situation n'amène pas à croire qu'aucun de ces partis fût très-judicieux.

Chacune des deux puissances, et c'était là le fond du débat, voulait avoir la prépondérance en Allemagne. Or notre intérêt et notre tradition constante ont été de mettre obstacle à cette prépondérance exclusive. Nous aurions, si nous étions passés dans l'un ou dans l'autre camp, abandonné de prime abord le terrain sur lequel nous nous tenions depuis longues années.

Il y avait des objections non moins fortes à traiter d'avance l'agresseur en ennemi. Nous arrivions

ainsi à devenir les soldats d'une cause qui n'était pas la nôtre. M. Drouyn de Lhuys pensait avec raison que le rôle de grand justicier offre pour un gouvernement des inconvénients de toute sorte, et que son action militaire doit être employée à sauvegarder l'intérêt national plutôt qu'à redresser les torts faits à des tiers.

Quant aux résultats présumés d'une lutte entre l'Autriche et la Prusse, l'opinion était alors extrêmement partagée : on inclinait plutôt à penser que l'Autriche, ayant une organisation militaire plus éprouvée et des difficultés intérieures moindres, avait de meilleures chances de succès.

Le sort des armes en décida autrement dans la journée de Sadowa. Dès que l'issue de la bataille fut connue, M. Drouyn de Lhuys jugea que le moment de l'abstention était passé. Il y avait un intérêt national et un intérêt européen tout à fait majeurs à ne pas permettre que le vainqueur tranchât, de son propre mouvement, des questions qui affectaient au plus haut degré les puissances voisines de l'Allemagne. M. Drouyn de Lhuys n'entendait nullement donner à une démonstration militaire le caractère d'un commen-

cement d'hostilité contre la Prusse, et voulait établir seulement, au moyen d'un acte patent, que l'état territorial de l'Allemagne consacré par les traités ne pouvait être modifié par la volonté d'une seule puissance.

Napoléon III accepta le principe de la démonstration militaire. Un conseil des ministres présidé par lui le 5 juillet décida que le Corps législatif serait réuni extraordinairement, et que le décret de convocation paraîtrait le lendemain.

Le *Moniteur universel* était alors la feuille officielle de l'Empire. J'ai raconté d'après le récit qui m'a été fait par M. Dalloz, directeur de cette feuille, comment il fut mandé, le 6 au matin, par M. Drouyn de Lhuys et reçut de lui des reproches très-vifs pour n'avoir pas inséré immédiatement le décret. Des explications qui suivirent, il résulta que l'Empereur, cédant à d'autres instances, avait, dans la soirée de la veille, arrêté l'envoi du décret.

Les arguments par lesquels l'Empereur se laissa toucher et entraîner étaient de plusieurs sortes. On lui disait d'abord que la formation d'un corps d'armée d'observation sur le Rhin

équivalait à une déclaration de guerre. M. Drouyn de Lhuys était d'un avis contraire et ne voyait là qu'une de ces mesures vigoureuses qui, en définissant nettement les situations, assurent la paix, bien loin de la compromettre.

Sans vouloir comparer des époques très-dissemblables à beaucoup de titres et qui se touchent par un seul côté, le soin extrême que les ministres prévoyants ont toujours eu de ne pas laisser altérer en Europe l'équilibre des forces, on peut rapprocher la manifestation conseillée par M. Drouyn de Lhuys de celle qui fut faite en Italie par Casimir Périer au début du règne du roi Louis-Philippe. La nouvelle de l'entrée des Autrichiens dans les Légations, en 1832, ayant causé en France une très-vive émotion, Casimir Périer ne voulut pas se borner à un échange de notes diplomatiques et fit occuper Ancône. En apparence, c'était une grande témérité. Le roi Louis-Philippe, à peine affermi sur son trône, se trouvait en face des difficultés inhérentes à un changement de régime; les puissances du Nord ne cherchaient qu'un prétexte pour traduire en actes la mauvaise humeur que la révolution

de 1830 leur causait; le gouvernement dont la ville d'Ancône dépendait avait désiré la venue des Autrichiens et protestait contre l'entrée des Français; une grande partie de l'Europe était mal disposée; l'alliance anglaise était encore bien récente. A Paris, l'émeute grondait dans les rues et mettait continuellement l'existence même du pouvoir en péril. En dépit de circonstances aussi critiques, la manifestation d'Ancône, exécutée avec hardiesse, commentée avec modération et fermeté, eut le résultat qu'on attendait; elle empêcha l'Autriche d'acquérir en Italie une prépondérance inquiétante, et ne fit naître au point de vue de la paix générale aucun des dangers qu'on pouvait redouter.

La situation de Napoléon III, en 1866, était bien autrement favorable. Son autorité n'était pas contestée. L'Empire conservait tout son prestige; ses éléments de faiblesse étaient encore très-dissimulés : s'il avait échoué au Mexique, il n'avait obtenu que des triomphes sur les champs de bataille de l'Europe. A la première nouvelle d'une manifestation sur le Rhin, l'Autriche reprenait immédiatement courage; tout ce que la

Prusse détruisait ou menaçait de détruire en Allemagne nous servait d'auxiliaire; nous avions des raisons très-plausibles de compter sur l'approbation de la Russie et sur l'abstention de l'Angleterre. Le cabinet de Berlin ne paraissait aucunement préoccupé de la défense des provinces rhénanes, soit qu'il fût résigné d'avance à un sacrifice, soit qu'il eût été dans l'obligation d'opposer à l'armée autrichienne tout ce qu'il avait de forces. A l'heure des grandes crises, la trace des dispositions réelles d'un gouvernement doit être cherchée dans ses actes plus que dans ses paroles : l'état dans lequel se trouvaient les provinces rhénanes était plus significatif que toutes les déclarations. On avait souvent dit à Berlin, dans les sphères ministérielles et à la cour, que l'abandon d'un seul village allemand était une combinaison à laquelle personne ne pouvait s'arrêter. Des affirmations semblables comportent toujours une réserve, celle du cas où les intérêts vitaux d'une nation sont en jeu. Jusqu'au jour où un abandon de territoire se réalise, il est qualifié d'impossible. Les dénégations sont, dans une circonstance semblable, la pudeur du

patriotisme. On tient à établir que les résistances les plus vives ont précédé la cession ; elle n'est excusable que si elle est forcée. Une des illusions de Napoléon III a été de penser que le roi de Prusse accorderait de gré à gré les compensations territoriales que la France était fondée à réclamer. Ceux des hommes d'État prussiens qui y étaient résignés ne pouvaient entrer dans cette voie que sous la pression d'une nécessité patente, inexorable et pouvant être appréciée par tout le monde.

Lorsqu'on lit attentivement les documents, les rapports, les lettres qui concernent cette époque, on demeure convaincu que la formation d'un corps d'armée d'observation aurait eu pour résultat, non pas un mouvement offensif des Prussiens contre nous, qui aurait été fort dangereux pour eux dans la position où ils se trouvaient, mais une proposition d'entente immédiate de leur part.

Un témoignage dont la valeur ne saurait être contestée a été fourni relativement aux embarras qu'une démonstration militaire de la France aurait causés au quartier général prussien, par

M. de Bismarck lui-même, lorsqu'en faisant allusion aux événements de 1866 devant une assemblée allemande, à Berlin, il a dit le 16 janvier 1874 : « Un petit appoint peu considérable de troupes françaises eût suffi pour faire une armée très-respectable en s'unissant aux corps nombreux de l'Allemagne du Sud, qui, de leur côté, pouvaient fournir d'excellents matériaux dont l'organisation seule était défectueuse. Une telle armée nous eût mis de prime abord dans la nécessité de couvrir Berlin et d'abandonner tous nos succès en Autriche. »

Il n'est guère présumable que la Prusse, ayant à opter entre l'abandon de tous ses succès et un arrangement avec Napoléon III, eût mis longtemps à prendre son parti; elle eût transigé sans retard, et la mesure proposée par M. Drouyn de Lhuys aurait atteint ses effets avant d'avoir reçu son entier accomplissement. En France, on n'a pas toujours attribué à ce plan de manifestation militaire, dont l'adoption ou le rejet étaient si pleins de conséquences, l'importance qu'il méritait. Pour mettre en relief son opportunité, il a fallu que, huit ans après, les hasards de la tribune

amenassent M. de Bismarck à expliquer la véritable situation de l'armée prussienne après la bataille de Sadowa. Les paroles que M. de Bismarck a fait entendre au parlement de Berlin, et qui ont été plusieurs fois reproduites, confirment de la manière la plus péremptoire la justesse des vues de M. Drouyn de Lhuys. Il est rare qu'un ministre français ait trouvé dans le discours d'un homme d'État étranger, prononcé avec un but tout autre, une aussi éclatante justification.

En 1866, M. Drouyn de Lhuys tenait avant tout au fait d'une démonstration militaire; mais bien que ce fut là le point essentiel, il était indispensable d'envisager à l'avance les complications qu'une lutte pouvait entraîner. Le maréchal Randon, ministre de la guerre, affirmait que dans le délai d'un mois quatre cent cinquante mille hommes seraient réunis si cela était nécessaire, et que l'ordre de marche pouvait être immédiatement transmis à quatre-vingt mille hommes.

Le premier de ces chiffres a été souvent taxé d'exagération par les adversaires du maréchal. On s'est appuyé pour le contester sur l'impossi-

bilité où la France s'est trouvée en 1870 d'opposer aux Prussiens des forces suffisantes. Sans entrer à cet égard dans une discussion technique, il est permis de faire remarquer que la mise en œuvre des éléments dont une armée se compose, et l'aptitude des chefs à rendre ces éléments utilisables offrent de telles différences qu'on ne saurait tirer de ce qui s'est passé à une époque des conclusions applicables à une autre époque. Un des effets du manque d'organisation est de paralyser les forces militaires d'un pays au point de laisser croire qu'elles font défaut; et d'autre part, une série d'échecs au début de la campagne peut amener dans les services un désordre assez grand pour annihiler des ressources qui sont réellement existantes. Mais il y a d'ailleurs entre les deux situations de 1866 et de 1870 une nuance bien tranchée. En 1870, le gouvernement impérial, qui se mettait en lutte avec un état de choses dont l'Allemagne et l'Europe avaient pris leur parti, devait faire face à des nécessités d'autant plus lourdes et pressantes que son action était isolée. En 1866, au contraire, l'armée française, destinée à agir de concert avec

d'autres, et trouvant des auxiliaires immédiats, pouvait n'être, suivant l'expression employée depuis par M. de Bismarck, qu'un appoint.

Cette question de l'effectif dont la France aurait pu disposer en 1866 a été, pendant les années qui suivirent, l'objet de débats très-vifs. Dans le moment même, elle n'avait pas la portée que des raisons particulières lui firent attribuer ensuite. Lorsqu'on s'aperçut de la faute qui avait été commise en écartant l'idée d'une manifestation militaire aussitôt après Sadowa, on chercha pour couvrir cette erreur une formule brève et facile à répandre, et l'on adopta celle-ci : « Malheureusement nous n'étions pas prêts. » Le maréchal Randon s'est toujours inscrit contre cette assertion et l'a combattue dès qu'il a été libre de recourir à la publicité. Malgré ses réclamations, la formule a fait son chemin ; elle était propagée avec le même zèle par les amis et par les ennemis de Napoléon III. Les premiers s'en servaient pour expliquer l'inaction du gouvernement impérial, et les seconds pour lui reprocher son incurie.

Parmi les considérations qui pesèrent sur l'es-

prit de l'Empereur au mois de juillet 1866, l'état de nos ressources militaires ne fut pas la principale. L'argumentation qui ébranla Napoléon III appartenait à un ordre d'idées différent. En forçant les Prussiens à borner leurs exigences, lui disait-on, vous travaillez au relèvement de l'Autriche, vous tendez la main à un gouvernement qui représente le vieux monde, l'esprit de routine, la résistance aux nationalités qui demandent leur place, les préjugés surannés, les théories du droit divin, tous les principes, en un mot, dont vous êtes l'adversaire naturel; et vous allez en même temps refroidir vos rapports avec un royaume qui a été créé par vous; car si vous donnez la main à l'Autriche et si les Italiens ne veulent pas se contenter de la Vénétie, vous êtes obligé de leur tenir un langage sévère et au besoin menaçant.

M. Drouyn de Lhuys soutenait, au contraire, que l'heure était trop grave pour faire un procès de tendance à l'empire d'Autriche, dont le concours nous était indispensable, et que notre action au dehors ne saurait être maintenue sur le terrain qui lui convient si l'on ne met pas soi-

gneusement à l'écart les sympathies ou les rancunes.

La manifestation projetée, qui était plus naturellement placée au lendemain de Sadowa qu'à tout autre instant, resta possible tant que la paix ne fut pas signée. Les sentiments qui dominèrent tout d'abord en Allemagne après le succès inattendu de la Prusse furent la stupéfaction et l'étourdissement. Lorsqu'on put apprécier la manière dont le cabinet de Berlin entendait user de ses victoires, la colère remplaça l'étonnement. J'ai fait remarquer, en m'appuyant sur des citations empruntées aux documents officiels prussiens, combien on dissimulait peu à Berlin l'état réel des choses : il s'agissait d'exercer le droit de conquête sur des pays qui étaient absolument contraires à l'annexion. Ce qu'on violentait pendant les mois de juillet et d'août, c'était, en même temps que l'Autriche, la majorité de l'Allemagne représentée par la ci-devant Diète germanique, qu'on appelait ainsi par dérision; c'était l'instinct libéral qui se voyait sur le point d'être dominé par l'esprit militaire; c'étaient les populations des États secondaires dont le gou-

vernement prussien n'hésitait pas à constater publiquement les répugnances. Aucun ménagement de formes n'adoucissait le joug qui se préparait; on avait bien vu à Francfort que les villes libres ne devaient pas compter sur un meilleur traitement que les princes. Le cabinet de Berlin, qui montrait toutes les rudesses du conquérant, avait assumé toutes les haines qui l'accompagnent.

Plus tard les rapports de la Prusse avec les contrées qu'elle incorporait se sont modifiés; le temps a produit ses effets habituels, fermé les blessures, donné un autre cours aux idées, mis à néant des résistances qui ne trouvaient plus aucun point d'appui, apaisé les ressentiments, fondu les intérêts. Il en est résulté que la campagne entreprise par le gouvernement français en 1870 était un véritable anachronisme; mais jusqu'au milieu du mois d'août 1866, la majorité de l'Allemagne attendait beaucoup plus qu'elle ne craignait une intervention de la France.

La résolution à prendre sur ce grave sujet dépendit d'une volonté qu'un mal cruel rendait vacillante. Au milieu de souffrances physiques

qui ne lui donnaient guère de relâche, Napoléon III écoutait sans se décider. Il y eut pendant six semaines, entre les inspirations d'une politique prévoyante et la doctrine du laisser-faire, une lutte qui ne se manifestait pas au grand jour, mais qui ne cessa point d'exister à l'état latent. Du 6 juillet au 17 août, les rapports de Napoléon III et de son ministre, soit à Vichy, soit aux Tuileries, présentent un spectacle bizarre et émouvant. Le souverain, affaibli par une douloureuse infirmité, penche invariablement vers la résolution qui demandait le moins d'efforts. M. Drouyn de Lhuys, dans le but de réserver un avenir qui pouvait être bien rapproché à une époque où les événements se développaient avec une telle rapidité, accepte une situation ambiguë, sert d'instrument à une politique débile, formule des notes dont il appréciait l'inanité, sent peser sur lui la responsabilité de faiblesses qu'il déplore, observe avec une égale anxiété les phases de la crise européenne ou celles de la santé impériale, et guette une lueur d'énergie qui eût restitué pour quelques moments à Napoléon III son ancien caractère et à la France son vrai rôle.

Cette lueur ne vint pas. Toutes les tentatives qui furent faites à cette époque pour obtenir qu'une manifestation militaire consacrât le droit de la France à empêcher un remaniement de l'Europe sous l'action d'une seule puissance, restèrent inutiles. La suite a prouvé combien ces tentatives étaient motivées et patriotiques.

Quand l'équilibre a été rompu, les conséquences logiques de la situation se sont produites. Le gouvernement français a souscrit en mars 1871 à la cession de l'Alsace et de la Lorraine, mais c'est en juillet 1866 qu'il les a perdues.

III

L'exposé des actes les plus marquants de la carrière de M. Drouyn de Lhuys m'a contraint de raviver des souvenirs pénibles; et je ne l'ai pas fait sans regret. En matière diplomatique, l'avenir est le souci devant lequel tous les autres

s'effacent. Rien n'est plus fâcheux pour un pays que de s'absorber dans la contemplation d'un passé disparu. Les intérêts et les alliances subissent quelquefois des transformations très-inattendues. Devant les faits accomplis et à côté des perspectives que la force des choses peut ouvrir, les récriminations sont oiseuses. Mais quand on prend l'office de narrateur, on ne saurait le remplir impartialement sans s'identifier avec les impressions, les craintes, les espérances ou les inquiétudes qui se faisaient jour sur tous les points de l'Europe, à l'époque où les événements se passaient. L'expression de ces sentiments se lie naturellement au jugement qu'on porte sur l'homme d'État qui avait à compter avec eux.

M. Drouyn de Lhuys a été plusieurs fois ministre, et a géré nos relations extérieures pendant sept ans. Sa tâche a été fréquemment interrompue. L'instabilité des chefs de département n'est pas un mal récent; elle tend seulement à s'accroître et à devenir en France un mal chronique. Nulle part les effets nuisibles de cette instabilité ne sont plus en relief que dans le ser-

vice extérieur. Quelles que soient les vicissitudes que la France a éprouvées, elle n'aurait à se plaindre qu'à demi si elle avait emprunté à ses adversaires plusieurs des qualités qui les distinguent : la ténacité, la persévérance, l'aptitude à marcher, pendant un long espace de temps, vers le même but, avec l'aide des mêmes hommes. En Russie, où l'on n'a eu, depuis soixante ans, que deux ministres des affaires étrangères; en Prusse, où la direction de la politique extérieure n'a pas changé de mains depuis 1862, sept années seraient considérées comme une période de début. Chez nous, c'est une longévité ministérielle qui va bientôt devenir invraisemblable.

Les sept années durant lesquelles M. Drouyn de Lhuys a occupé le pouvoir ont été signalées par des alternatives de succès et de revers. A l'époque de la seconde République, comme à l'époque de l'Empire, il a apporté dans la discussion des intérêts français au dehors, qui sont les mêmes sous tous les régimes, une compétence très-universellement reconnue; sa place est considérable dans la mémoire de tous ceux qui ont

été mêlés aux affaires étrangères, parce qu'il représentait, autant que nos mœurs le permettent, les traditions qui sont la base de notre influence et l'esprit de suite sans lequel la diplomatie est impuissante. Il a été pour la dynastie napoléonienne un conseiller qu'on appelle dans les moments difficiles et pour lequel on a plus d'estime que de goût. Ses avis, qui en beaucoup de cas ont été des prophéties, tendaient continuellement à ramener l'Empereur dans les voies que l'expérience a indiquées comme les plus sûres.

Napoléon III a tourné le dos à la fortune le jour où il s'est séparé du ministre qui avait eu une large part dans ses meilleurs actes. A chacun des épisodes importants de ce règne de Napoléon III, si brillamment commencé au point de vue extérieur et si douloureusement terminé, on trouve la trace d'un profond antagonisme entre les deux éléments qui se disputaient la prépondérance aux Tuileries : l'élément italien et l'élément français. M. Drouyn de Lhuys personnifiait le second et n'a cessé d'être l'adversaire ou le modérateur de théories dont il apercevait les dangers. Son mérite et son caractère distinctif ont été de com-

battre des idées plus généreuses qu'applicables. A la politique des nationalités, qui nous a été si funeste, il s'est toujours efforcé de substituer la politique nationale.

FIN.

TABLE

AVANT-PROPOS.

Pages.

La carrière politique de M. Drouyn de Lhuys a eu quatre phases principales qui, seules, seront traitées dans ce volume..... 1

CHAPITRE PREMIER.

EXPÉDITION DE ROME EN 1849.

I. Composition du ministère dont M. Drouyn de Lhuys faisait partie. — Etat des esprits en France. — Attitude du général Cavaignac et du prince Louis-Napoléon. — Inquiétudes causées à Paris par les affaires romaines. — Périls et nécessité d'une intervention française. — Offres de service faites à Pie IX par l'Autriche, par l'Espagne et par le roi de Naples. — Appui donné par M. Drouyn de Lhuys aux demandes de garanties constitutionnelles en faveur des habitants de l'État pontifical. — Projet d'une restauration de l'autorité pontificale par l'action combinée des puissances italiennes; il rencontre des résistances qui ne permettent pas d'y donner suite..... 7

II. Envoi d'un corps d'armée français à Civita-Vecchia; échec du général Oudinot sous les murs de Rome. — Vote par lequel l'Assemblée constituante française invite le cabinet Odilon Barrot à ne pas détourner plus longtemps de son but l'expédition d'Italie. — Mission donnée à M. de Lesseps; texte des instructions qu'il reçoit de M. Drouyn de Lhuys. — Rapports de M. de Lesseps avec les trium-

Pages.

virs. — Projet de convention rédigé par lui et soumis à l'approbation du gouvernement français et de l'assemblée romaine. — Position difficile des Français résidant à Rome. — L'Assemblée romaine rejette le projet de convention... 22

III. Observations adressées par le général Oudinot et par M. de Rayneval à M. de Lesseps. — L'état-major du corps expéditionnaire se plaint de l'inaction à laquelle on réduit l'armée. — Démarche du général Vaillant. — M. de Lesseps entame de nouveaux pourparlers avec l'Assemblée romaine. — Les triumvirs s'efforcent de borner le rôle de l'armée française à la défense des frontières. — Relations de M. de Lesseps avec Mazzini. — Éléments sur lesquels les meneurs de Rome s'appuyaient. — M. Drouyn de Lhuys invite M. de Lesseps à se replacer sur le terrain de ses instructions. — Effet produit à Paris et à Gaëte par les négociations avec le triumvirat romain. — Le gouvernement français met fin le 29 mai à la mission de M. de Lesseps..... 40

IV. M. Drouyn de Lhuys quitte le ministère le 2 juin. — Les actes qui ont signalé la mission de M. de Lesseps sont déférés au conseil d'État par M. de Tocqueville. — Principes dont M. Drouyn de Lhuys était le défenseur dans la question romaine. — Pensée qui animait M. de Lesseps. — Importance des rapports entre la France et le Saint-Siége au point de vue de l'influence française en Orient; tout ce qui atteint l'un est pour l'autre une cause d'affaiblissement. — Adhésion donnée en 1848 par Lamartine, Bastide et Cavaignac à la politique traditionnelle de la France vis-à-vis de la papauté..... 55

CHAPITRE II.

CONFÉRENCES DE VIENNE EN 1854 ET 1855.

I. M. Drouyn de Lhuys rentre aux affaires un peu avant la proclamation de l'Empire. — Difficultés qui existaient alors entre la France et la Russie. — Mission du prince

Pages.

Menschikoff à Constantinople. — L'empereur Nicolas cherche à profiter des embarras intérieurs qui paralysaient l'action de la plupart des puissances pour trancher à lui seul la question d'Orient. — M. Drouyn de Lhuys conseille à Napoléon III de ne pas reculer devant une campagne pour empêcher que la question d'Orient soit résolue sans la participation de la France. — But de l'expédition de Crimée, qui est de faire cesser l'isolement de la France et de consolider l'alliance anglaise..... 61

II. La France se rapproche de l'Autriche en signant avec elle et avec l'Angleterre le traité du 2 décembre 1854 qui prépare une action commune des trois puissances en Orient. — Efforts de la Russie pour entraver ce rapprochement. — Ouverture des conférences à Vienne sous la présidence du comte de Buol, après acceptation par le prince Gortschakoff des quatre articles devant servir de base aux négociations. — Mort de l'empereur Nicolas. — Moyens employés par le plénipotentiaire russe pour traîner les négociations en longueur. — Hésitations du gouvernement autrichien. — Pour donner plus de rapidité aux travaux de la conférence, on décide que les ministres de chaque pays s'y rendront, M. Drouyn de Lhuys pour la France, lord John Russell à titre de membre du cabinet anglais, et Aali-Pacha en qualité de ministre dirigeant de la Porte..... 75

III. M. Drouyn de Lhuys, avant d'aller en Autriche, se rend à Londres pour être entièrement d'accord avec le gouvernement anglais sur la marche à suivre en commun à la conférence; on convient de proposer d'abord à l'Autriche un plan de neutralisation de la mer Noire, et, en cas d'objection, un plan de limitation des forces russes. — — Première entrevue à Vienne de M. Drouyn de Lhuys avec le comte de Buol; le plan de limitation des forces russes dans la mer Noire rentre mieux dans les vues du gouvernement autrichien que le système de neutralisation de cette mer. — Conversation de M. Drouyn de Lhuys

Pages.

avec l'empereur d'Autriche; l'empereur François-Joseph, tout en affirmant son intention de remplir vis-à-vis des puissances occidentales les devoirs d'un allié fidèle, regarde la neutralisation de la mer Noire comme une condition inacceptable pour la Russie. — Le comte de Buol met en avant un mode de limitation ayant pour but de ménager les susceptibilités de l'empereur Alexandre. — Lord John Russell, sur les observations de M. Drouyn de Lhuys, renonce à proposer une combinaison d'après laquelle l'augmentation de l'effectif naval de la Russie aurait autorisé *ipso facto* une augmentation proportionnelle de l'effectif naval des alliés dans l'Euxin..... 113

IV. Projet de transaction adopté de commun accord entre M. Drouyn de Lhuys, le comte de Buol et lord John Russell : l'effectif de 1853 est pris pour point de départ; les conditions formulées au début de la conférence sont très-amoindries, mais le *casus belli* est ouvertement posé. — Les dispositions de Napoléon III, qui avait approuvé jusque-là toutes les démarches de ses plénipotentiaires, se modifient à la suite d'un voyage qu'il fait à Londres; il écrit à M. Drouyn de Lhuys qu'il n'acceptera aucune combinaison d'après laquelle l'effectif des forces russes d'avant la guerre serait maintenu. — Le rejet du projet d'ultimatum, au delà duquel l'Autriche déclare ne pouvoir aller, met fin aux conférences de Vienne. — M. Drouyn de Lhuys se retire. — Importance de cette démission au point de vue du revirement qu'elle laissait prévoir dans la politique extérieure de l'Empire. — Répugnance de Napoléon III pour l'alliance autrichienne qu'il regardait comme un obstacle à ses projets futurs sur l'Italie..... 140

CHAPITRE III.

CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 1864 ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

I. Les intentions de Napoléon III au sujet de l'unité italienne qui avaient été en 1855 le principal obstacle à l'alliance

Pages.

autrichienne s'exécutent en 1859. — Le résultat de la campagne ne répond pas aux vues de l'Empereur et le décide à rappeler aux affaires en 1862 M. Drouyn de Lhuys, qui s'efforce d'établir un *modus vivendi* entre le Saint-Siége et l'Italie. — But de la convention du 15 septembre. — Effets qu'on pouvait attendre du transfert de la capitale à Florence. — Inquiétudes causées aux ministres italiens par les exigences du parti avancé. — Vote de la convention par le Parlement de Turin 148

II. Accueil fait par le Pape et par le cardinal Antonelli à la convention du 15 septembre. — Cet accueil était prévu à Paris. — La convention du 15 septembre n'avait pas pour objet de réconcilier deux pouvoirs que tant de dissentiments séparaient, mais de rendre possible en Italie la coexistence du pouvoir pontifical et du nouveau royaume italien. — Motifs que M. Drouyn de Lhuys avait de croire que les Italiens exécuteraient la convention; elle avait été signée au moment où l'Empire était dans toute sa force, et n'a été attaquée qu'à partir du jour où l'Empire a commencé à décliner..... 190

CHAPITRE IV.

1866. AVANT SADOWA.

I. Napoléon III, qui avait encore tout son prestige au moment de la convention du 15 septembre 1864, revient dans les premiers mois de 1866 aux préoccupations qui lui avaient inspiré la campagne de 1859. — Traité d'alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie. — Pourquoi M. Drouyn de Lhuys ne chercha pas à entraver cette négociation. — Disposition de Napoléon III à avoir une diplomatie personnelle. — Embarras intérieurs de la Prusse. — Projets annoncés par M. de Bismarck pour la réforme des bases de la Confédération germanique. — Le gouvernement français présente, moins à titre de protestation qu'à titre de réserve, les objections que ces projets

Pages.

font naître. — Sur la demande de M. Drouyn de Lhuys, M. de Bismarck déclare qu'il admet sans restriction les réserves de la France..... 205

II. Les gouvernements prussien et italien, qui, par le traité du 8 avril, se sont mis d'accord contre l'Autriche, se plaignent tous deux d'être menacés par elle et déclarent qu'ils sont obligés de pourvoir à leur sécurité. — L'idée de la guerre est extrêmement impopulaire à Berlin en dehors des sphères officielles; on n'a aucune hostilité vis-à-vis de l'Autriche, et l'on est persuadé qu'un agrandissement de la Prusse aura pour résultat nécessaire une demande de compensation territoriale de la France. — Tentative inutile des puissances pour la réunion d'une conférence. — L'ambassadeur de Prusse à Paris expose à M. Drouyn de Lhuys la nécessité où se trouve son gouvernement de répondre aux armements de l'Autriche par des mesures analogues. — Entrée des troupes prussiennes dans le Holstein. — La majorité de la Diète germanique se prononce le 14 juin dans un sens contraire à la Prusse. 222

III. Interprétation donnée par la Prusse au vote de la Diète de Francfort. — Manifeste publié par le journal officiel prussien. — Langage rigoureux tenu par le cabinet de Berlin aux villes libres comme aux souverains. — Campagne de Bohême; dispositions hostiles des habitants; le ton des proclamations émanant des chefs de l'armée prussienne est un témoignage de l'acharnement de la lutte. — La déclaration de rupture du pacte fédéral cause à Londres et à Saint-Pétersbourg un vif mécontentement. — Le prince Gortschakoff demande à M. Drouyn de Lhuys de s'entendre avec le gouvernement anglais afin de donner à l'attitude des trois cours un caractère d'uniformité. — Journée de Sadowa..... 242

Pages.

CHAPITRE V.

1866. APRÈS SADOWA.

I. Impression produite en Europe par la bataille de Sadowa. — Mesures proposées par M. Drouyn de Lhuys. — Napoléon III se prête d'abord et renonce ensuite au projet de manifestation militaire. — Motifs qui portèrent M. Drouyn de Lhuys à ne pas donner sa démission. — Résultats qu'il était permis d'espérer d'une manifestation militaire. — Napoléon III croit obtenir les mêmes résultats au moyen d'une médiation à laquelle il attache personnellement une extrême importance. — Pendant six semaines M. Drouyn de Lhuys est le porte-paroles de l'Empereur plutôt que son ministre. 258

France

emp.

II. La médiation comportait un armistice que Napoléon III a grand'peine à obtenir. — L'Autriche, croyant avoir repris la libre disposition de son armée du Sud au moyen de la cession de la Vénétie, regarde un armistice comme peu favorable à sa cause et ne s'y prête qu'à regret. — La Prusse allègue le tort qu'on lui fait en l'arrêtant au milieu de ses succès, et n'accorde son consentement qu'en lui donnant l'apparence d'un sacrifice. — L'Italie oppose une vive résistance à la suspension des hostilités, et ne s'y résigne qu'en raison de l'impossibilité de repousser une mesure acceptée par la Prusse et par l'Autriche. 267

III. M. de Bismarck utilise et accentue le caractère personnel de la médiation de Napoléon III en cherchant à traiter directement les affaires avec lui sans la participation d'aucun des gouvernements de l'Europe et autant que possible sans l'intermédiaire de M. Drouyn de Lhuys. — Dans un entretien avec l'Empereur, M. de Goltz obtient la promesse de laisser résoudre, conformément aux désirs de la Prusse, la question de la contiguïté des territoires. — Quant aux avantages que la France pourrait avoir en échange de concessions aussi importantes, ils ne sont exprimés que sous

Pages.

une forme absolument vague. — Conversation de lord Stanley, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, avec l'ambassadeur de Napoléon III à Londres, sur les compensations que la France peut être amenée à chercher en face des agrandissements de la Prusse. — La Russie se prononce pour un congrès, c'est-à-dire pour un appel à l'Europe sur des questions que la Prusse voulait trancher à elle seule. — Consultation insérée dans le Moniteur prussien au sujet de la situation qui est faite par le droit des gens aux souverains dépossédés. — Considérants des décrets d'annexion présentés au parlement de Berlin. — Les documents officiels prussiens constatent la répugnance des populations pour le régime qu'on leur offre..... 284

IV. Sentiments et dispositions des États qui formaient la majorité de la confédération dissoute par la Prusse. — Ouvertures faites à la France par les gouvernements bavarois et hessois. — Les conseillers de Napoléon III s'efforcent vainement d'agir sur lui pour le décider à prendre une attitude énergique ; il répond que sa qualité de médiateur lui interdit toute démarche ayant un caractère comminatoire. — Signature du traité de Prague, le 23 août. — Le portefeuille des affaires étrangères est remis par intérim à M. de Lavalette. — M. de Bismarck, qui avait toujours manifesté un extrême désir de marcher d'accord avec Napoléon III, change de langage aussitôt que les idées dont M. Drouyn de Lhuys était le représentant sont abandonnées à Paris. — La résignation que Napoléon III a montrée en 1866, et dont M. Drouyn de Lhuys n'a cessé de lui exposer les dangers, a été le point de départ des échecs ultérieurement subis par la France..... 307

très imp

Conclusion..... 321

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

1913 4

552

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

NOV 24 1970
3-78
MAR 21 1977
NOV 29 77
DEC 10 77

a39003 002711215b

CE DC 0277 . 3
.H37 1882
COO HARCOURT, BE DIPLOMATIE E
ACC# 1069876

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 05 04 15 16 2